



Rapport provisoire de la situation intermédiaire de suivi-évaluation du programme Equité 2



Table des matières

Table des tableaux.....	4
1 Introduction.....	5
2 L'élaboration de la situation de référence	6
2.1 Un dispositif toujours basé sur 36 Indicateurs d'effets transversaux et 4 axes d'analyse	6
2.2 Les entretiens auprès de 37 OP et 4 PNCE	7
2.3 Les enquêtes réalisées au niveau des membres des OP	8
3 Axe 1 : le renforcement des organisations de producteurs et productrices.....	10
3.1 Le Membership des OP.....	10
3.2 Les services aux membres (durables) développés ou de services existants renforcés (par l'OP) durant le projet, et couverture de ces services.....	13
3.3 La bonne gouvernance et les capacités administratives et financières des OP appuyées	15
3.4 La commercialisation des produits sur les marchés équitables	17
3.5 Fonds/capital en euros dont dispose les OP pour le préfinancement de la collecte de produits, du traitement après-récolte, de la transformation ou du stockage,	25
3.6 La structuration des organisations en plateforme nationale	29
3.7 Les services des plateformes pour renforcer les OP.....	30
3.8 La bonne gouvernance et l'administration des plateformes.....	31
3.9 Les capacités d'influence des plateformes	32
3.10 La capacité financière des plateformes	34
3.11 : En conclusion : Equité 2 contribue positivement à la structuration des OP.....	36
4 Axe 2 Les pratiques agroécologiques et les effets sur l'environnement.....	38
4.1 Le nombre de pratiques agroécologiques divulguées et déjà en voie d'adoption.....	38
4.2 Le degré d'application actuel par les agriculteur.trice.s des pratiques promues par OP	39
4.3 La diversification et croissance de la biodiversité	45
4.4 Le nombre de producteurs et surfaces en AB ou transition vers l'AB	46
4.5 La gestion des aires protégées et des parcs à Karité	50
4.6 Efficience énergétique et recyclage de déchets	52
4.7 En conclusion : des avancées significatives dans l'appui aux TAE	54
5 Axe 3 : Les résultats technico-économiques des producteurs et productrices appuyés par les projets d'OP	56
5.1 Les rendements des cultures appuyées	Erreur ! Signet non défini.

5.2	Volumes de produits commercialisés par les membres de l'OP.....	56
5.3	Différence de prix d'achat aux producteurs et productrices pratiqués par l'OP sur les productions certifiées par rapport au marché conventionnel.....	58
5.4	La Marge brute (/ha) des parcelles appuyées par le projet de l'OP	61
5.5	Marge nette d'activités génératrices de revenus des producteurs et productrices (produits commercialisés par l'OP)	65
5.6	Le nombre de producteurs et productrices et autres acteurs qui ont mis en place de nouvelles activités génératrices de revenus	66
5.7	Les capacités de résilience face à des phénomènes climatiques extrêmes	68
5.8	En conclusion : des effets technico-économiques très variables et difficiles à interpréter	69
6	Axe 4 Les relations et inégalités de genre	70
6.1	La participation des femmes aux décisions des OP et PNCE	70
6.2	La participation des femmes aux décisions des PNCE	72
6.3	La participation des jeunes aux décisions des OP	73
6.4	La participation des jeunes aux décisions des PNCE	74
6.5	L'engagement des OP contre les inégalités de genre hommes / femmes	74
6.6	L'engagement des PNCE contre les inégalités de genre hommes / femmes	76
6.7	Le renforcement des capacités d'entreprendre des femmes	77
6.8	En conclusion : une prise en compte plus forte des enjeux de genre pour des effets à plus long terme	79
7	Conclusion Générale:	80
	Annexe 1 : Divers services aux membres créés ou renforcés par les OP bénéficiaires d'Equité	83
	Annexe 2 : actions réalisées par les PNCE et OP en faveur de plus d'égalité de genre	86

Table des tableaux

Tableau 1 : nombre d'enquêtes par pays.....	8
Tableau 2 : nombre d'enquêtes par filière.....	9
Tableau 3 : Types de services développés par les OP	14
Tableau 4 : types de services développés par les plateformes	31
Tableau 5 : Actions de plaidoyer menées par les plateformes	34
Tableau 6 : Sources de financement des PNCE	35
Tableau 7 : Pratiques agroécologiques des OP	38
Tableau 8 : Nombre de producteurs ayant adopté les diverses pratiques	41
Tableau 9 : Surfaces cumulées avec les diverses pratiques par pays.....	43
Tableau 10 : Surfaces cumulées en fonction des diverses pratiques.....	44
Tableau 11 : Evolution du nombre de producteurs certifiés en AB ou en conversion.....	46
Tableau 12 : Evolution du nombre d'hectares certifiés AB ou en transition	49
Tableau 13 : Nombre d'ha de parcs de karité avec des pratiques de gestion durable	50
Tableau 14 : Utilisation des diverses pratiques en fonction des problèmes à résoudre	50
Tableau 15 : Nombre d'ha de parcs de karité avec des accords de gestion communautaire par OP	51
Tableau 16 : Evolution des quantités équivalent bois utilisées	52
Tableau 17 : Evolution des rendements moyens de cacao des diverses OP.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 18 : Evolution des rendements moyens des diverses filières par OP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 19 : Evolution des % vendus à l' OP.....	57
Tableau 20 : Différence de prix de vente à l'OP et hors OP, selon enquêtes réalisées auprès des agriculteurs ..	61
Tableau 21 : Résultats technico-économiques pour le cacao	63
Tableau 22 : Résultats technico-économiques pour l'ananas	63
Tableau 23 : Résultats technico-économiques pour le sésame	63
Tableau 24 : Résultats technico-économiques pour la mangue	64
Tableau 25 : Résultats technico-économiques pour l'anacarde	64
Tableau 26 : Résultats technico-économiques des AGR	66
Tableau 27 : Nombre de producteurs avec des nouvelles AGR ou la création d'emplois	68
Tableau 28 : Répartition des OP (féminines- mixtes – masculines)	70
Tableau 29 : Actions de formation ou plaidoyer menées par les OP pour l'égalité de genre.....	76
Tableau 30 : Actions de formation ou plaidoyer menées par les plateformes pour l'égalité de genre.....	77

1 Introduction

Le programme Equité 2, conçu comme une mise à l'échelle du programme Equité 1, a été initié en septembre 2019 pour 4 ans, est cofinancé principalement par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Il est mis en œuvre par le consortium Commerce Equitable France (CEF) et Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), et couvre 6 pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Togo, Bénin, Ghana, Burkina Faso et Côte d'Ivoire).

Sa finalité est de "contribuer au développement économique durable, lutter contre la pauvreté et renforcer l'agriculture familiale en soutenant le développement de filières équitables et résilientes aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest".

Les cinq Objectifs Spécifiques (OS) du programme sont :

- OS1 : Appuyer la **structuration des Organisations Paysannes (OP)** d'Afrique de l'Ouest et des filières concernées ;
- OS2 : Renforcer les capacités commerciales, de gouvernance et de gestion des OP de cacao équitable en Côte d'Ivoire ;
- OS3 : Consolider les **écosystèmes institutionnels du Commerce Equitable** en Afrique de l'Ouest, notamment des Plateformes Nationales de Commerce Equitable (PNCE) et des labels
- OS4 : Utiliser le Commerce Equitable comme **levier d'accélération des transitions écologiques** des modes de production et de transformation pouvant déboucher sur une certification biologique ;
- OS5 : Assurer la promotion de l'égalité femmes-hommes et l'insertion des jeunes dans les filières de CE.

Dans le cadre de sa composante C3 (pilotage, suivi-évaluation des impacts et capitalisation des résultats), le programme Equité 2 a prévu de **définir et mettre en place un système de Suivi-Evaluation (S/E) global des effets et impacts du programme** pour pouvoir tirer des enseignements sur les changements en cours, et capitaliser les apprentissages. Ce dispositif de S/E doit aider à :

- Mesurer les **impacts environnementaux et socio-économiques** des 40 projets de transition agroécologique mis en œuvre par des OP soutenues par le programme dans le cadre des « facilités » (dispositif financier de soutien à des projets d'OP) ;
- Suivre la mise en œuvre et l'atteinte des résultats des autres activités du programme (appui aux PNCE, développement des marchés/labels, leadership féminin, renforcement des OP Cacao avec l'appui de Max Havelaar France- MHF) ;
- **Produire des données robustes relatives aux impacts environnementaux et socio-économiques** qui constitueront des références pour alimenter le plaidoyer auprès des décideurs des pays couverts par le programme Equité 2 ainsi qu'en France, notamment sur la transition agroécologique des filières soutenues et l'impact du Commerce Equitable.

Une mission d'accompagnement a été confiée au bureau d'études Tero, pour faciliter la mise en place de ce dispositif global de Suivi- Evaluation de l'impact du programme Equité 2 dans les 6 pays.

L'accompagnement de Tero a débuté en avril 2021, et conformément au cahier des charges, il a cherché en premier lieu à **renforcer les capacités de l'équipe projet Equité 2, et des OP associées au programme**, pour qu'ils soient activement impliqués à la fois dans l'élaboration du dispositif, la collecte des données et l'analyse de ces données quantitatives et qualitatives.

Il a commencé par l'appui à la conception du dispositif de façon participative, la formation de l'équipe pour l'utilisation des outils, et l'appui à l'établissement de la situation de référence (vérification des données et analyse) jusqu'en janvier 2022.

Il s'est poursuivi jusqu'au mois de février 2023 en appui au Responsable Adjoint du Programme (RAP) en charge du Suivi-Evaluation du projet, et aux 8 Assistants techniques Nationaux (ATN) d'Equité 2, pour l'établissement de la situation intermédiaire des indicateurs d'Equité 2. en première année, a baissé en intensité en deuxième année du fait d'une plus grande appropriation des activités de suivi-évaluation par les ATN et le responsable du suivi-évaluation.

L'accompagnement de Tero pour l'établissement de la situation intermédiaire a permis à date de :

- Réviser certains indicateurs transversaux afin de mieux les préciser
- Simplifier les supports numériques d'enquêtes parcelles et AGR
- Retravailler les canevas de collecte des données OP et PNCE
- Renforcer les capacités du RAP
- Préciser les modalités de collecte de données de la situation intermédiaire
- Traiter et Corriger les données collectées
- Réviser les analyses

La collecte des données pour établir la situation intermédiaire a eu lieu **de septembre à novembre 2022**. Elle concernait cependant les **campagnes agricoles de l'année 2021** (incluant le premier semestre 2022 pour certaines cultures).

2 L'élaboration de la situation de référence

2.1 Un dispositif toujours basé sur 35 Indicateurs d'effets transversaux et 4 axes d'analyse

Comme pour la situation de références, l'analyse des effets s'est basée sur le dispositif conçu collectivement en année 1 avec des Indicateurs transversaux d'effets (IET) élaborés à partir des données des divers projets et OP d'Equité 2 (essentiellement les projets et OP financés par les facilités), autour de 4 axes d'analyse :

- Axe 1 : Le renforcement des organisations de producteurs et productrices => 12 IET
- Axe 2 : Les pratiques agroécologiques et les effets sur l'environnement => 11 IET
- Axe 3 : Les résultats technico-économiques des producteurs et productrices, appuyés par les projets d'OP => 7 IET
- Axe 4 : Les relations et inégalités de genre => 5 IET

A la lumière des apprentissages de la situation de référence, et en tenant compte des commentaires de l'AFD et du FFEM, quelques ajustements ont été opérés entre la situation de référence et celle à mi-parcours sur des Indicateurs d'effets transversaux (IET) (Cf. [Liste actualisée des IET \(cadre logique\)](#))

Des modifications méthodologiques ont été apportées afin de simplifier le suivi- évaluation :

- Abandon IET ENV 4 et IET ENV 5 (remplacés par un seul IET ENV 4 reformulé)
- Abandon IET ECO 4 (remplacé par un IET ECO 4 simplifié, sans l'activité d'élevage)
- Abandon IET PNCE 11
- Abandon IET Genre 5
- **Certains IET OP** qui avaient été formulés à la fois pour OP /PNCE ont été précisés/ reformulés lorsque cela s'appliquait **plus spécifiquement à des OP ou à des PNCE** – Le nombre d'IET OP est donc passé de 9 à 12 sans pour autant rajouter de nouveaux indicateurs (et malgré le fait que l'IET PNCE11 ait été supprimé)
- La numérotation des axes et des IEV a été actualisée

Ces ajustements, et la correction de certaines données initialement collectées ont pour effet la modification des valeurs de situation de référence de certains IET. Mais le nombre d'IET n'a pas changé, il demeure 35 IET.

Il faut souligner cependant que l'IET ENV 6 avait été conçu pour mesurer la résilience que pouvait apporter certaines pratiques agricoles en situation de crise climatique. Il était prévu de mesurer les différences de rendement entre des parcelles avec ou sans pratiques agroécologiques en cas de sécheresse ou autre accident

climatique. Cet IEV n'a pas été mesuré pour la situation de référence ni intermédiaire. Ce sont donc 35 Indicateurs d'Effets Transversaux (IET) qui ont été collectés :

Les 35 IET ne s'appliquent pas à toutes les organisations impliquées dans Equité 2, cela varie suivant les types d'organisations et d'activités :

Axe 1 : Le renforcement des organisations de producteurs et productrices : 12 IET

- **4 communs aux OP et PNCE** (nombre de membres, services aux membres, capacités administratives et financières, gouvernance)
- **5 spécifiques aux OP** – (information sur les contrats commerciaux de CE, volumes vendus, % des ventes totales en CE, % en CE biologique...)
- **3 spécifiques aux PNCE** (visibilité et plaidoyer, capacité de mobilisation de financements)

Axe 2 : Les pratiques agroécologiques et les effets sur l'environnement 11 IET

- **4 qui s'appliquent à toutes les OP** (pour mesurer l'adoption des pratiques agroécologiques et l'accroissement de la biodiversité)
- 2 qui s'appliquent aux OP en agriculture biologique (progression de l'AB)
- 2 qui s'appliquent à la filière Karité
- 1 spécifique aux OP de cacao en périphérie de zones protégées (non-intrusion en zone protégées)
- **1 qui s'applique aux OP qui ont adopté des technologies améliorées** (pour réduire la consommation de bois dans les procédés de transformation)
- 1 qui s'applique aux OP qui valorisent les sous-produits – (pour du compost, ou du combustible)

Axe 3 : Les résultats technico-économiques des producteurs et productrices, appuyés par les projets d'OP : 7 IET

- 2 qui s'appliquent à toutes les OP avec une activité principale de culture (pour mesurer le rendement/ha, la marge brute / ha)
- **1 qui s'appliquent à toutes les OP avec une activité principale génératrice de revenus** (activités des producteurs et productrices de collecte ou fabrication artisanale de produits commercialisés par l'OP : karité, miel, artisanat – calcul de la marge Nette totale)
- **3 qui s'appliquent à toutes les OP** (Volumes commercialisés par les producteurs, différence de prix d'achat de l'OP par rapport au marché, marge brute agricole totale / UTH)

Axe 4 : Les relations et inégalités de genre : 5 IET

- **2 qui s'appliquent à toutes les OP et PNCE** (pour suivre la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance)
- 1 qui s'appliquent à toutes les OP et PNCE qui mènent des actions de plaidoyer et de formation en faveur de l'égalité de genre (nombre d'actions validées en CA ou déjà initiées / engagées par des OP ou les PNCE (pendant la durée du projet).
- 2 qui s'appliquent aux OP qui ont fait (et évalué) des formations spécifiques pour les femmes (pour mesurer les effets de ses formations)

Pour récolter les données, l'équipe des ATN a réalisé :

- Des entretiens auprès de l'ensemble des OP appuyées et des PNCE
- Des enquêtes auprès d'échantillons de producteurs et productrices membres de ces OP.

2.2 Les entretiens auprès de 37 OP et 4 PNCE

Le travail d'élaboration de la situation à mi-parcours s'est attaché à analyser les données intermédiaires :

- Des situations **de 37 OP** impliquées dans 38 projets (2 OP et 2 projets ayant été suspendus pour non-respect de la convention de financement) **financés par les 2 dispositifs de facilités**, concernant 6 pays et 8 filières principales : cacao, mangue, noix de cajou, karité, sésame, ananas, noix de coco et artisanat
- Des situations des 4 **Plateformes Nationales de Commerce Equitable (PNCE)** bénéficiaires d’actions de renforcement spécifiques (**projets PNCE**)
- 1 OP de Côte D’Ivoire (ECOOKIM) n’avait pas pu être enquêtée en situation initiale : les données ont été complétées année 1 et 2.

Les autres activités d’Equité 2 (projets des labels, activités d’échanges entre producteurs et productrices) n’ont pas été prises en compte pour établir la situation mi-parcours et seront analysés en année 3.

Les entretiens OP ont concerné l’ensemble des OP car il était difficile d’établir un échantillon tenant compte de leur diversité (de taille, de filière, de contexte, de projets financés).

Remarque : Etant donnée la situation de blocage politique du Mali, le pays a dû être écarté d’Equité 2 à partir de fin 2022 : cela concerne 5 OP et 1 PNCE pour lesquelles les données ont été collectées en 2022 mais n’ont pas pu être totalement révisées du fait de l’arrêt du contrat de l’ATN.

2.3 Les enquêtes réalisées au niveau des membres des OP

Des enquêtes digitalisées ont été réalisées en utilisant Kobotoolbox, pour renseigner 6 IET (de l’axe 3) et analyser des effets directs au niveau technico-économique des projets sur les activités réalisées par les producteur.trice.s membres des OP bénéficiaires de financement.

Il n’y a pas eu d’enquête globale sur les autres activités agricoles, enquête « ménage » pour cette situation (pas de mesure de l’IET : marge brute agricole total/UTH). En année 3 on ajoutera ces enquêtes ménage qui permettent l’analyse de l’impact des actions sur les revenus agricoles globaux des ménages.

Au total 263 enquêtes ont été réalisées par les ATN du programme :

- 204 enquêtes « parcelles »,
- 59 enquêtes « Activités Génératrices de Revenus ».

Ces enquêtes ont été réalisées dans un total de 23 OP, soit 62,16 % du total des OP appuyées dans le cadre du programme Equité 2.

Tableau 1 : nombre d’enquêtes par pays

Pays	AGR	PARCELLES	TOTAL
BURINA FASO	32	44	72
CÔTE D’IVOIRE	0	54	54
GHANA	17	46	63
MALI	10	20	30
BENIN	0	15	15
TOGO	0	25	25
TOTAL	59	204	263

Tableau 2 : nombre d'enquêtes par filière

Filière	AGR	PARCELLES
Cacao		102
Mangue		40
Anacarde		14
Ananas		27
Sésame		10
Noix de coco		11
Karité	42	
Miel	6	
Artisanat	11	
TOTAL	59	204

Les résultats de la situation intermédiaire sont présentés suivant quatre (04) axes dans l'ordre ci-dessous :

- Nous présentons d'abord la situation des OP et PNCE (axe 1),
- Puis les données environnementales et de transition agroécologique que les OP accompagnent (axe 2)
- Nous expliquerons ensuite les données techniques et économiques des producteurs et productrices résultats des pratiques (axe3),
- Et nous terminerons par l'analyse sur les inégalités de genre au sein des OP et PNCE (axe 4)

3 Axe 1 : le renforcement des organisations de producteurs et productrices

3.1 Le Membership des OP

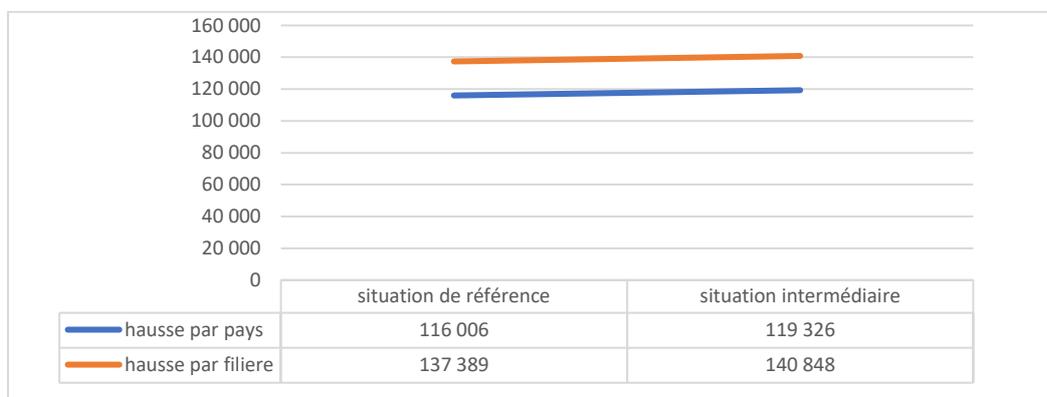
IET OP 1 : Nombre total de membres de l'OP, % de femmes, et % de jeunes < 35 ans / 45

IET OP 1 : nombre total de membres, % de femmes, % de jeunes							
Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Références	31 008	48 131	2 617	7851	509	25 890	116 009
Intermédiaire	30 860	50 329	2 195	8282	710	26 950	119 326

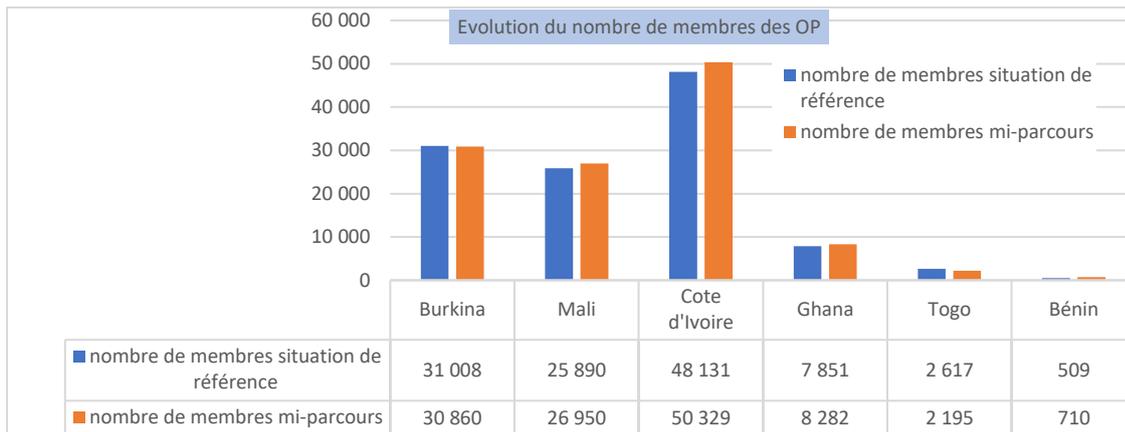
Cet IET, nous permet de déterminer l'évolution du nombre de membres des OP bénéficiaires d'Equité 2, du nombre de membres des OP et de leur répartition en hommes, femmes et jeunes :

Le nombre d'OP soutenues est passé de 39 à 37 (en raison de la rupture des conventions de deux (02) coopératives(KANY et ECAMOM)

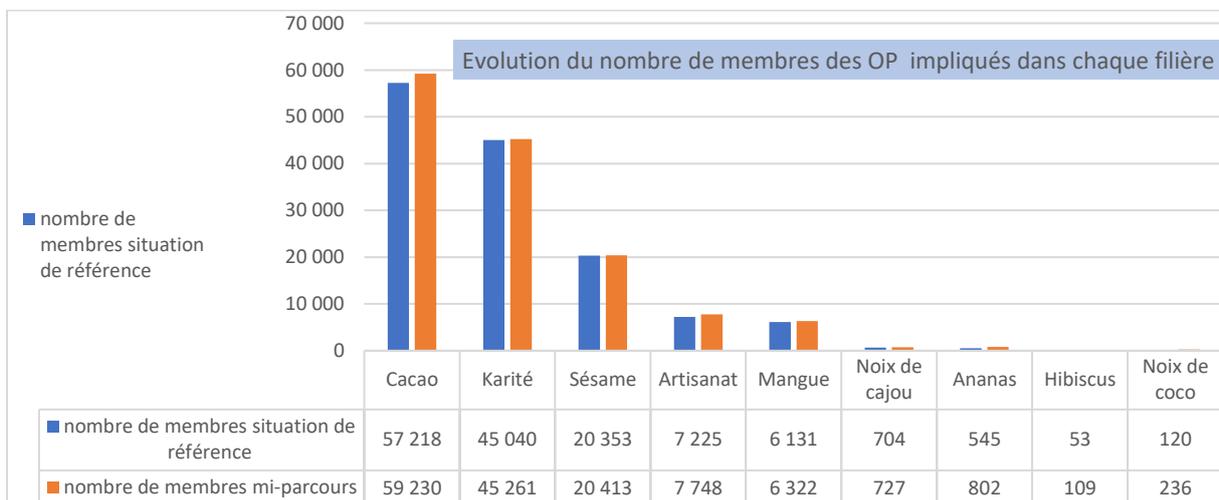
Malgré cette réduction du nombre d'OP analysées, le nombre total des membres des OP est passé de 116 006 à 119 326, soit une **augmentation de + 2,86%**, en raison notamment de la prise en compte des données de la coopérative ECOOKIM pour les deux situations (rattrapage des données de l'année de références qui n'avaient pas été comptabilisées car pas disponibles au moment des analyses.).



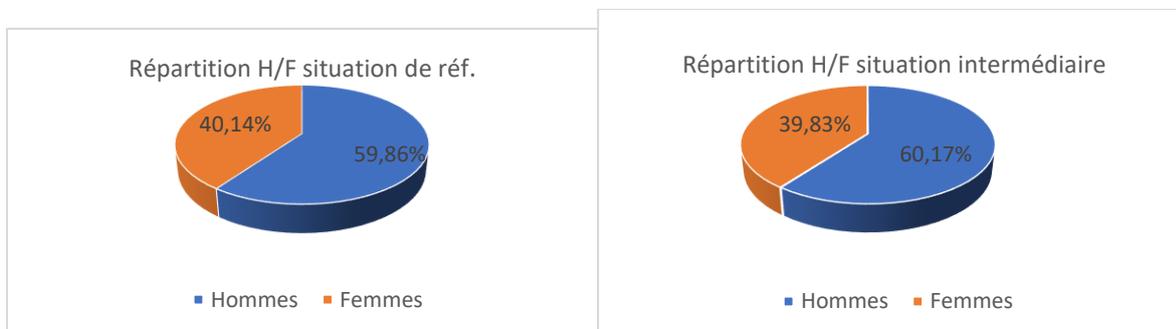
La tendance est à la hausse dans 4 pays, mais à la baisse au Burkina (dont une partie du territoire est classée en zone rouge pour des problèmes sécuritaires ce qui affecte les producteurs et leurs organisations) et au Togo (coopérative de café qui ne livre plus à la fédération).

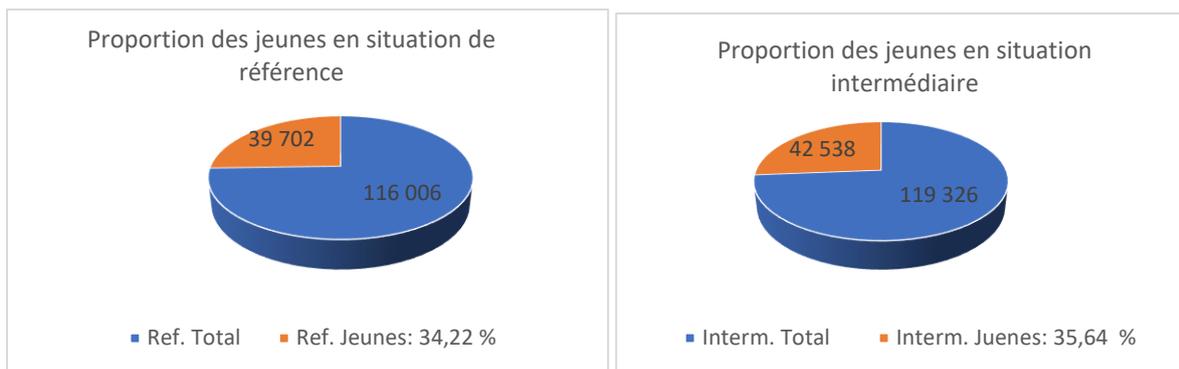


Le nombre cumulé de producteurs et productrices, impliqués dans chaque filière (certains sont impliqués dans différentes filières) est aussi en augmentation (+ 2,56%), cette augmentation concerne toutes les filières, avec une augmentation relative plus importante dans les filières qui ne sont pas les principales filières en nombre de producteurs, comme pour l'hibiscus (+ 106%), la Noix de coco (+ 97%), l'ananas (+47%), et l'artisanat (+7%)



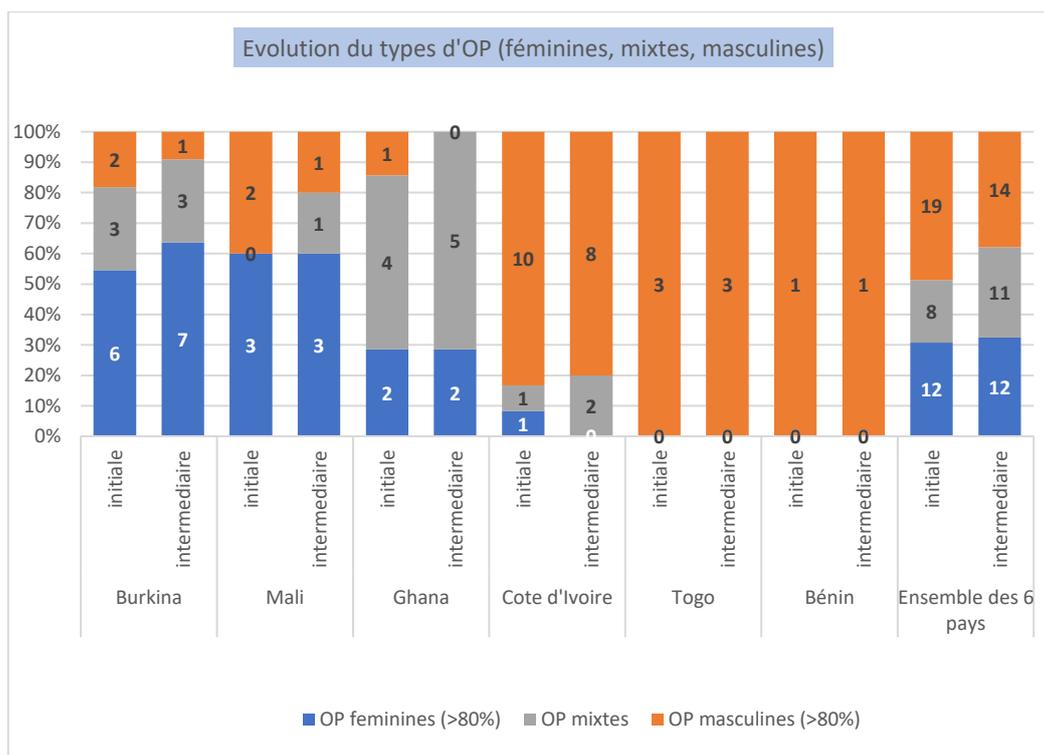
Les données collectées montrent que globalement la répartition entre hommes, femmes et jeunes des effectifs des OP bénéficiaires d'Equité 2 a peu progressé (légère baisse en pourcentage pour les femmes, petite hausse pour les jeunes), **les femmes représentent toujours moins de la moitié des membres (40%)** et les OP restent composées pour un tiers de jeunes (femmes et hommes).



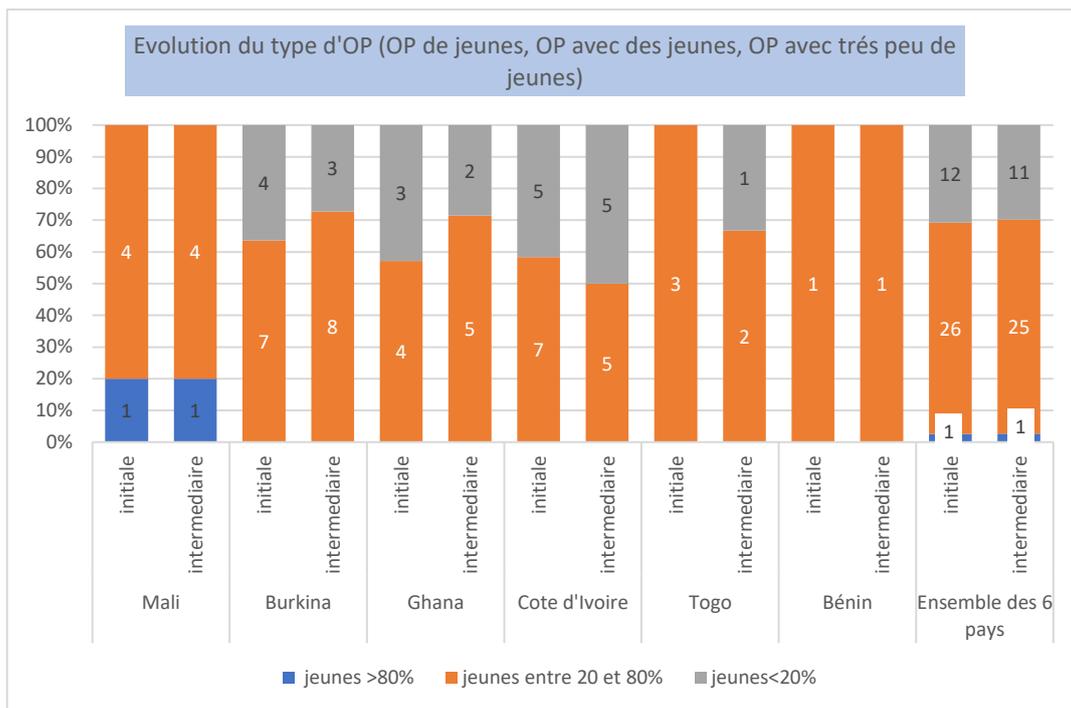


Mais ces proportions sont très variables d'un pays à l'autre. Les **proportions de femmes par exemple, sont plus faibles en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin avec moins 20 %** alors qu'elles **avoisinent 40 % au Burkina et au Mali**. On assiste malheureusement à une baisse de la participation des femmes au Burkina faso (OP de femmes situées en zone classée rouge qui ont dû arrêter leur activités). Au Mali la participation de femmes, et notamment de jeunes femmes était en hausse dans les OP, pays avec lequel Equité a dû cesser son accompagnement. **Les problèmes sécuritaires affectent donc particulièrement les productrices du Mali et Burkina Faso et leurs OP (notamment les OP de femmes).**

On peut souligner qu'au niveau d'Equité, il y a une tendance positive à **plus de mixité dans les OP** (de 8 à 11 OP mixtes), **diminution des OP très masculines (de 19 à 14)**, sauf au Togo et Bénin où il y a toujours 4 OP encore très masculines (OP de café et d'ananas).



Un autre constat montre une légère **augmentation de la participation des jeunes** dans l'ensemble des 5 pays en pourcentage des membres (+ 3%), ce qui montre une **certaine intégration positive de plus de jeunes**. On constate une petite baisse du nombre d'OP avec très peu de jeunes, passant de 12 à 11 OP ce qui reste encore trop élevé (OP vieillissante en Côte d'Ivoire et au Togo, dans le secteur cacao).



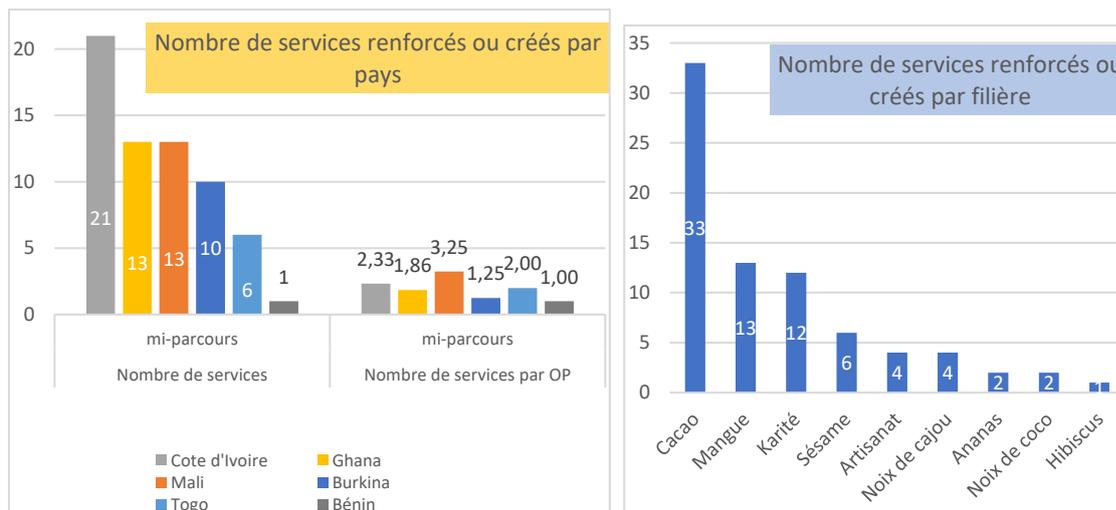
3.2 Les services aux membres (durables) développés ou de services existants renforcés (par l'OP) durant le projet,

IET OP 2 : nombre de nouveaux services aux membres (durables) développés ou de services existants renforcés (par l'OP durant le projet, et couverture de ces services							
Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Ref	0	0	0	0	0	0	0
Interm.	10	21	6	13	1	13	64

Cet indicateur mesure le nombre de services développés depuis le début d'Equité 2 ou renforcés par les 32 OP qui avaient cet objectif, au bénéfice de leurs membres. Le bilan montre :

- 64 services créés ou renforcés
- Surtout pour la filière Cacao (Côte d'Ivoire et Ghana) ainsi que filière Mangue et Karité (Mali)
- En moyenne 2 services par OP (pour les 32 OP concernées) –
- OP du Mali et Côte d'Ivoire ont développé en moyenne plus de services

Equité2 contribue donc à **renforcer les services aux producteurs et productrices en milieu rural**



Remarque méthodologique

On observe que la notion de « services » n'est toujours pas claire pour tout le monde. Certaines OP, voire des ATN, considèrent par exemple les formations comme des services alors que ce sont en réalité des activités ponctuelles dont la mise en œuvre ne s'inscrit en général pas dans un plan stratégique au-delà d'Equité 2. Les chiffres seront révisés lors des prochaines analyses. Le nombre de services de la situation intermédiaire pourrait donc évoluer à la baisse une fois que cette notion sera définitivement clarifiée.

En attendant on peut s'intéresser au type de services développés par les OP : ce sont surtout majoritairement :

- (1) Des services de production et fourniture de plants et semences de qualité (bio parfois), surtout : Cacao, arbres fruitiers et d'ombrage / Moringa, karité, manguiers, coco, anacarde, semences de sésames
- (2) Production d'engrais biologiques et de compost / bokashi, production de répulsifs naturels
- (3) Appuis à la mise en place de mécanismes financiers (AVEC, suivi et amélioration du dispositif de financement et fonds de garantie de crédits...)

Les principaux services développés par les 32 OP analysées, sont détaillés dans le tableau 3.

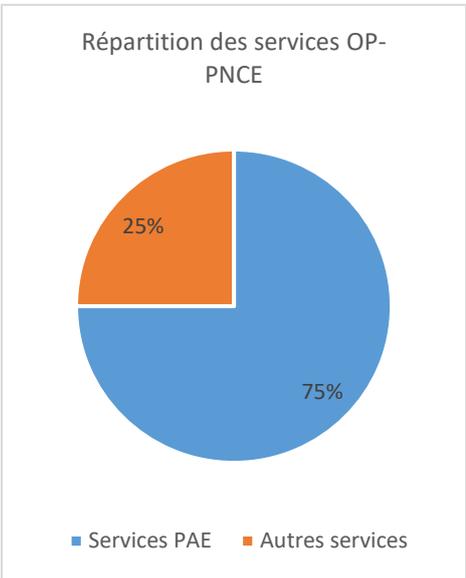
Tableau 3 : Types de services développés par les OP

Types de services	Nombre d'OP Concernées
Plants et semences	20
Cacao	5
Ombre (fruitiers, moringa...)	7
Manguiers	3
Karité	2
Coco	1
Anacarde	1
Semences de sésame bio	1
Engrais biologiques et compost	13
Micro-financement (mise en place d'AVEC, garantie, subventions)	5
Communication	3
Transformation : séchage mangue/ karité	2
Champs école	1
Social (assurance maladie)	1
Social (garderie pour enfants)	1

Base de données, paiement numérique	0
-------------------------------------	---

Le détail de l'ensemble des 64 services est présenté en **annexe 1**. Le détail montre **des évolutions positives, avec plus de services pour accompagner la transition agroécologique**

- La majorité des services, (en gris dans le tableau annexe1) soit 75 % environ, **ont un lien avec la promotion des pratiques agroécologiques (PAE – Cf figure ci-joint)** (production et fourniture d'intrants biologique : compostage, production de plants d'arbres, fourniture de préparations naturelles peu préoccupantes, application des bio-intrants).
- On observe **qu'au moins cinq (05) OP (15,6% des 32 concernées) sont parvenues à mettre en place des services payants** (en vert dans le tableau) autour de la fourniture d'intrants biologiques à la SCEB, à CAMAYE et à ECAKOOG et de la vente de jeunes plants cacaoyers à PROCAB et à IKPA.
- On observe aussi que des **OP fournissent des services à d'autres OP** ; c'est le cas de la SCEB qui a vendu 1 600 litres de biopesticides (Préparations naturelles Peu Préoccupantes à ECOOKIM) et de CAMAYE qui a fourni 1000 litres de PNP à CAYAT dans le cadre de son processus de conversion biologique.



3.3 La bonne gouvernance et les capacités administratives et financières des OP appuyées

IET OP3. Evaluation qualitative de la bonne gouvernance							
Tenue des réunions, % de présence et participation active aux instances et réunions de CA de l'OP, tenue des AG, mise en œuvre de décisions, modalités d'information-communication interne des OP : (Score de la variable gouvernance de la méthode IRI)							
Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Ref.	55,36%	53,57%	71,67%	67,14%	75,00%	64,33%	64,51%
Interm.	67,43%	70,83%	70,00%	76%	63%	84,20%	71,78%
IET OP 4 : Evaluation qualitative (IRI) des capacités administratives et financières des OP ou PNCE : (Contrôle interne, administration, organisation interne, ressources humaines...).							
Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Ref.	51,89%	57,14%	68,75%	62,86%	70,00%	52,66%	60,55%
Interm.	77,78%	70,83%	71,32%	77%	75%	74,50%	74,43%

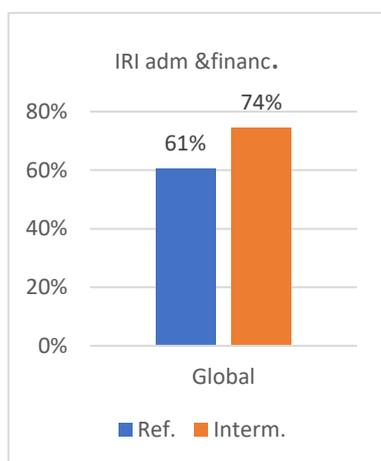
Remarque méthodologique

Comme pour l'établissement de la situation de référence, c'est la méthode de l'IRI développée par AVSF qui a été choisie pour la situation intermédiaire, pour mesurer ces aspects et renseigner les deux IET correspondant : l'IET OP3 sur la gouvernance et l'IET OP4 sur les aspects administratifs. La méthode complète de l'IRI aborde 4

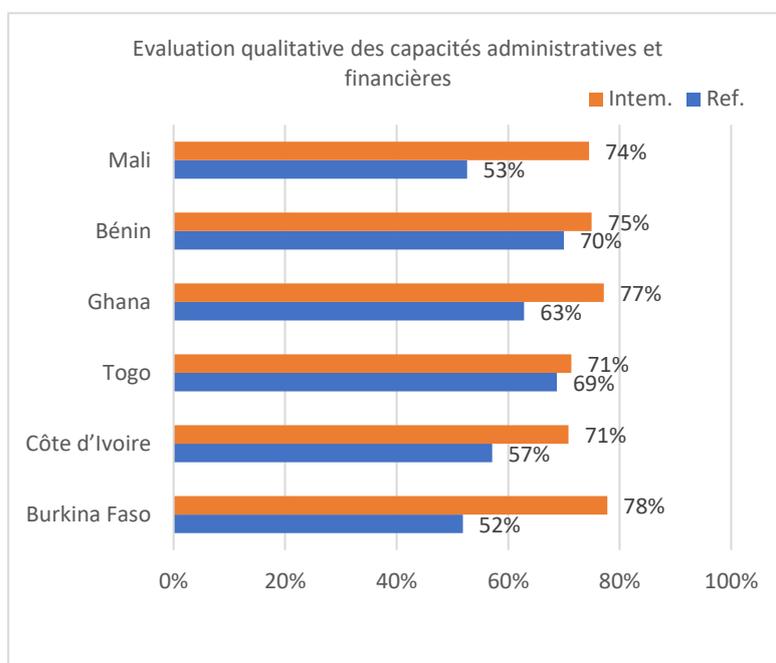
autres variables (6 en tout) qui n'ont pas été mesurées pour les OP dans ce dispositif de suivi des effets d'Equité2. Une variable supplémentaire sur la visibilité des organisations a été analysée dans le cas des PNCE (IET PNCE10).

Cette méthode se base pour chaque variable, sur le suivi de données quantitatives (*membres de participants à l'Assemblée Générale, % de femmes dans le conseil d'administration...*) et qualitatives (*Comment les femmes participent-elles aux décisions importantes de l'OP? , l'OP a-t-elle une gestion financière adaptée : compte bancaire, outils de gestion adaptés, ressources humaines permanentes ou ponctuelles adaptées ?*) qui sont choisies et discutées par et avec les membres de l'OP. Pour les aspects gouvernance et administratifs, ces données sont souvent en lien avec le nombre d'outils et manuels administratifs créés, le nombre de ressources humaines, le nombre de réunions statutaires et des appréciations qualitatives de ce qu'est une « bonne gouvernance » et une « bonne capacité administrative et financière ». Chaque indicateur obtient un score (de 1 à 4 ou 1 à 5) et la somme de l'ensemble de ces scores donne une valeur à la variable qui peut être exprimée en pourcentage (avec une règle de trois). La démarche est très participative puisqu'elle demande de mobiliser lors d'un atelier spécifique des représentants des instances de l'OP, de ses commissions, divers types de membres, dans une logique d'autoévaluation et de débat interne.

La moyenne des scores obtenus en situation intermédiaire par pays montre **une amélioration des capacités administratives/financières dans tous les pays. + 18% en moyenne** (autoévaluation IRI)



On note une bonne progression particulièrement des OP du Burkina Faso, Mali et Côte d'Ivoire



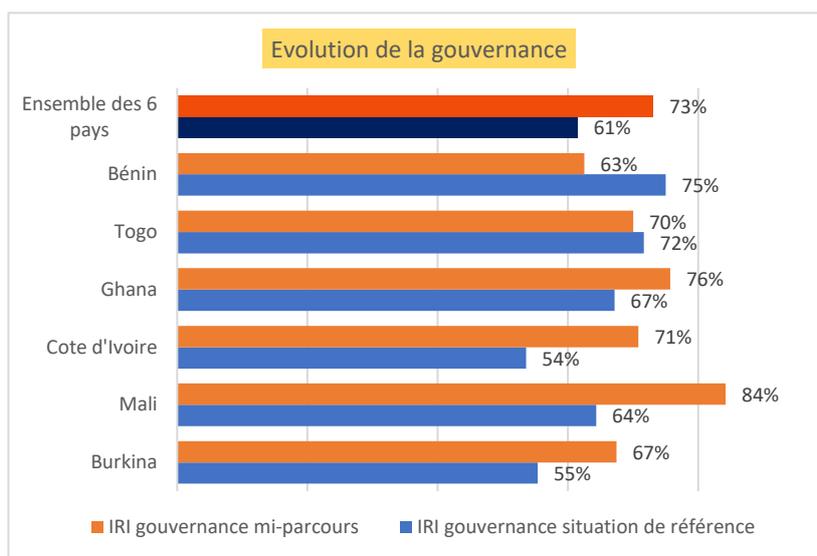
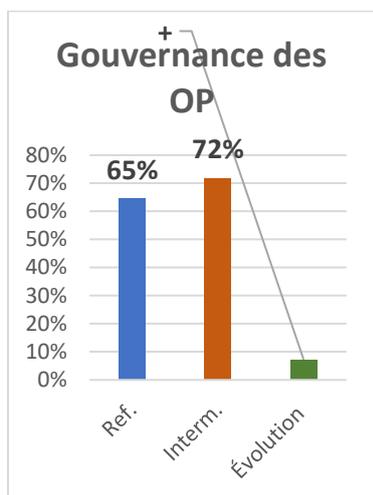
Ces **évolutions positives** sont à **mettre en lien avec les différentes activités mises en œuvre** par les OP dans le cadre des **facilités d'Equité 2** pour améliorer leur gestion administrative et financière et **avec le projet de renforcement des capacités en gestion financière et d'accès aux financements** mis en œuvre dans cinq (05) des six (06) pays couverts par le programme Equité 2.

- Dans le cadre des facilités d'Equité 2, on note que plusieurs formations ont été dispensées sur la gestion administrative comptable et financière, la mise en place de procédure de gestion pour se conformer à l'OHADA, le recrutement de ressources humaines additionnelles, l'acquisition de logiciels de gestion.
- Dans le cadre du projet de renforcement des capacités en gestion financière, 25 coopératives bénéficiaires des facilités ont été formées sur la gestion financière et le montage et l'accès aux financements. Vingt (20) parmi elles, sont directement accompagnées (coachées) depuis près d'un an par les cinq (05) cabinets spécialisés dans la gestion administrative/financière et le financement bancaire, dans chacun des cinq (05) pays bénéficiaires de ce projet que sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Ghana.

On observe certes des **améliorations dans les capacités notamment de gestion administrative**, mais au regard des difficultés rencontrées pendant la collecte des données de suivi-évaluation auprès des OP, un **accent devrait encore être mis sur la constitution de base de données** afin de rendre disponibles les données des OP en temps voulu.

En termes de **gouvernance**, les données montrent aussi globalement **des améliorations** :

- **Amélioration de la gouvernance : + 12% en moyenne** (autoévaluation IRI)
- Bonne progression des OP du Burkina, Mali et Côte d'Ivoire
- Baisse de la qualité de la gouvernance au Bénin (départ de responsables ?)



La majorité des interlocuteurs interrogés au cours des enquêtes OP, estiment que les **formations reçues** dans le cadre des facilités sur « les rôles et responsabilités des dirigeants » et la **mise en place des procédures pour se conformer aux exigences de l'OHADA** ont fortement contribué à mieux répartir les rôles, à la tenue plus régulière des réunions des instances (CA et AG) et la gouvernance de leurs OP respectives.

- Les responsables de la FENABE, par exemple, considèrent que les séances de formation sur la vie coopérative, sur les rôles et responsabilités des membres, le genre et développement et les appuis conseils réalisés dans le cadre de la facilité-Equité 2, ont nettement contribué à améliorer la gouvernance de cette OP.
- Les OP ivoiriennes qui affichaient le score moyen le plus faible en situation de référence, ont vu leur score s'améliorer en raison d'une tenue plus régulière des réunions de conseil d'administration des assemblées générales (AG) et de la mise en œuvre des résolutions des AG, en particulier à ECAKOOG et à ECAM.

3.4 La commercialisation des produits sur les marchés équitables

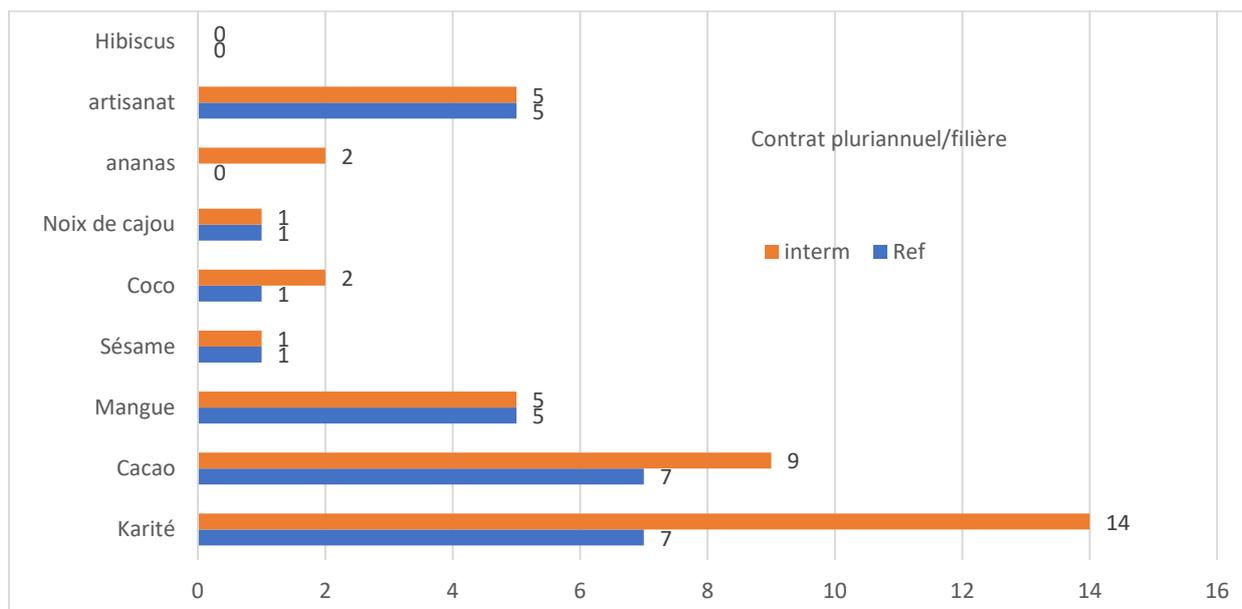
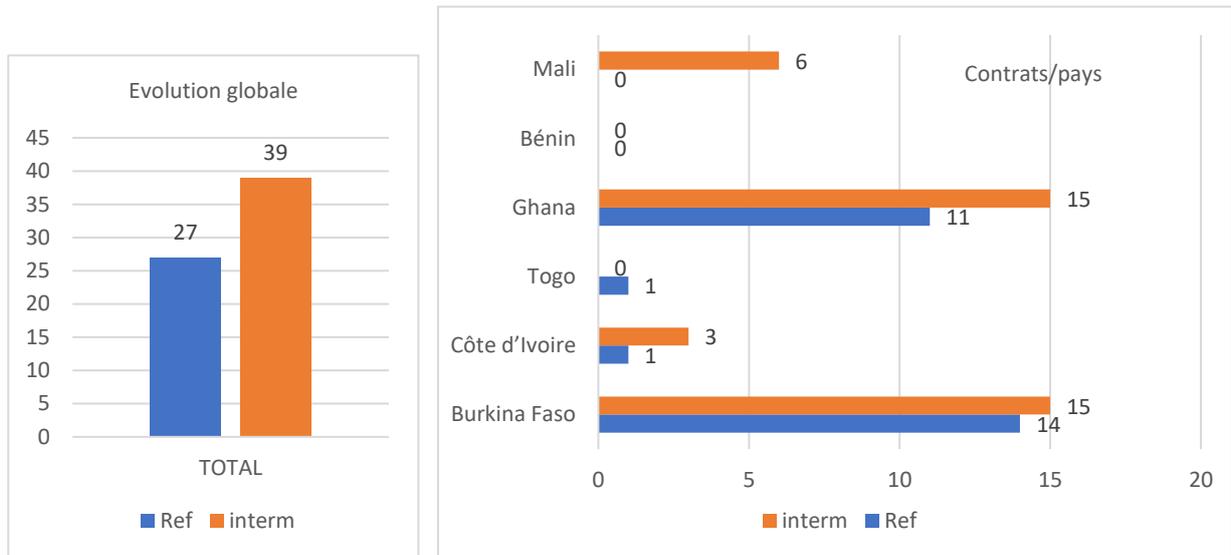
IET OP 5. Nombre de contrats pluriannuels (plusieurs campagnes) signés par les OP dans le cadre du commerce équitable, nouveaux ou reconduits.										
Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	TOTAL			
Ref	14	1	1	11	0	0	27			
interm	15	3	0	15	0	6	39			
Situation	Karité	Cacao	Manguue	Sésame	Coco	Noix de cajou	Ananas	Artisanat	Hibiscus	TOTAL

Ref	7	7	5	1	1	1	0	5	0	27
interm	14	9	5	1	2	1	2	5	0	39

Ces indicateurs mesurent les capacités d'accès au marché dans les conditions du commerce équitable, prenant notamment en compte la capacité des OP à tisser des partenariats commerciaux dans la durée.

On constate :

- **Une forte croissance du nombre de contrats pluri-annuels** en moyenne pour l'ensemble des OP (+44%)
- Une **augmentation du nombre de contrats surtout au Ghana,**
- **Une augmentation** surtout dans la filière **ananas** (200%), **Karité** et **noix de coco** (100%) et **cacao** (35%) – Pas d'évolution dans les autres filières



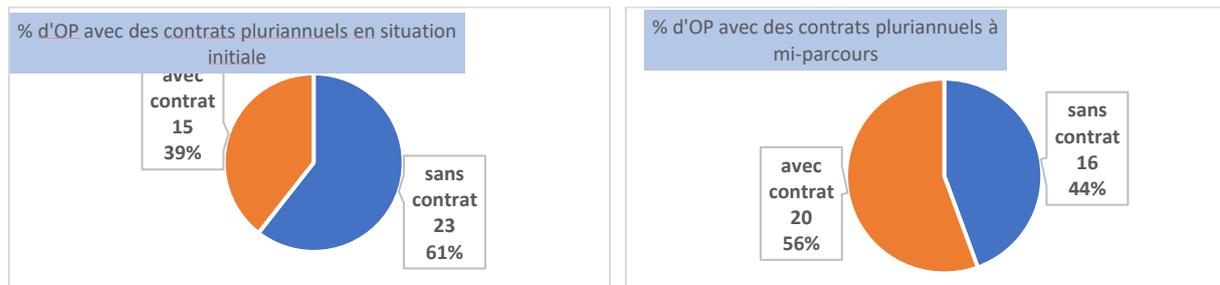
Dans la filière **karité** les OP sont passées de sept contrats pluri annuels (07) en situation de référence à 14 contrats pluriannuels dans la situation intermédiaire. Cette bonne évolution est notamment impulsée par trois (03) OP du Mali : COPROKAZAN, YIRIWASSO et ULPKD qui ont signé au total six (06) nouveaux contrats pluriannuels.

L'augmentation des ventes de beurre de karité sous contrats pluriannuels est à **mettre en lien d'une part avec l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration de la qualité** du beurre et d'autre part avec les **appuis à la prospection commerciale** des OP dans le cadre des facilités-Equité 2. En effet, l'amélioration des indicateurs de ventes de COPROKAZAN est l'un des effets positifs de l'acquisition de la chaudière à pyrolyse qui a permis d'améliorer la qualité du beurre et la quantité de beurre produit qui est passé de 400 à 745 tonnes (COPROKAZAN) toutes choses qui ont permis à cette OP de signer au moins deux (02) contrats à l'issue de sa participation à la BIOFACH 2022.

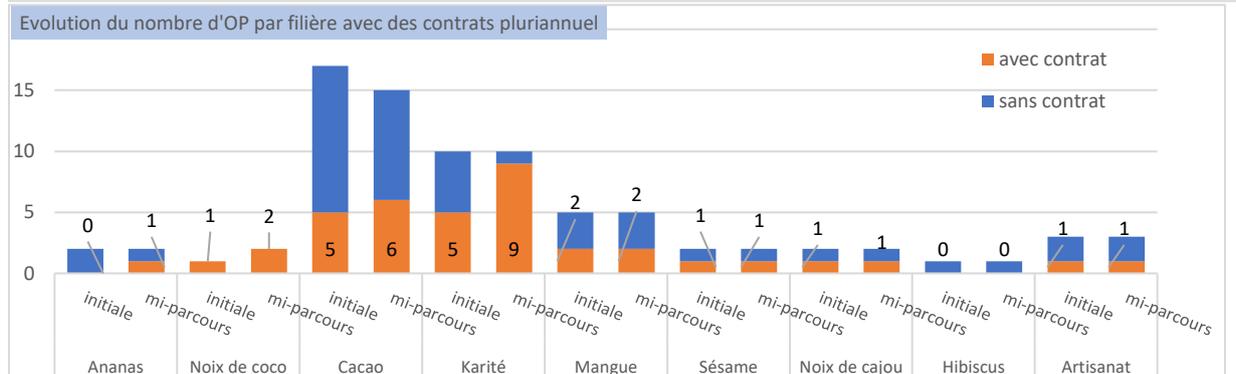
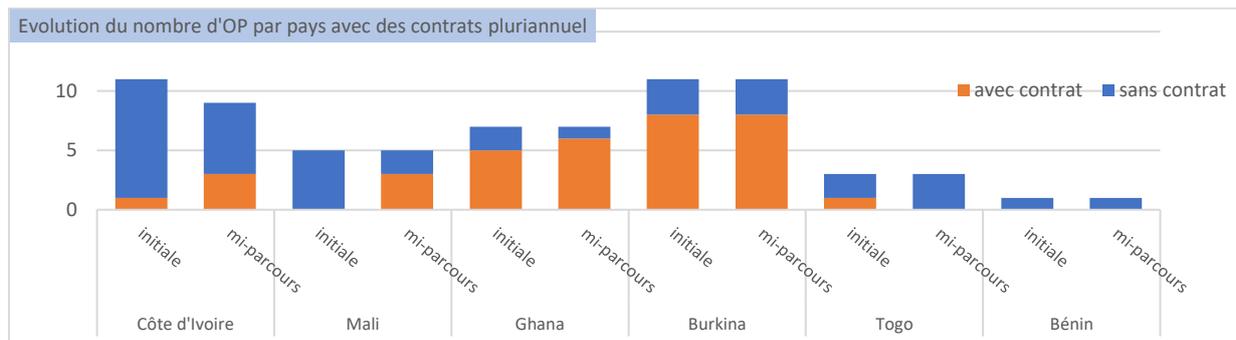
La progression du nombre de contrats est aussi remarquable au **Ghana** avec quatre (04) contrats de plus qu'en situation de référence (filrière ananas, coco, karité).

On note aussi que le nombre de contrats pluriannuels augmente de 7 à 9 dans la filière **cacao** du fait de deux (02) **OP ivoiriennes**, la CANN qui a obtenu un contrat de 3 ans avec un transformateur de cacao et la CAYAT qui a pu signer un contrat sur plusieurs années grâce à son **agrément à l'exportation**.

On constate également en parallèle **une croissance du nombre et pourcentage d'OP avec des contrats pluriannuels** (hausse de 15 à 20 OP soit de 39 à 56%) –

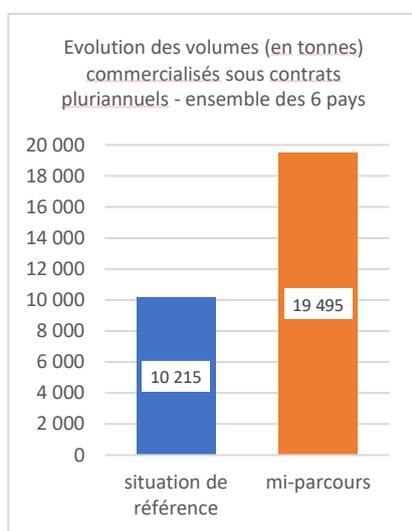


Une majorité d'OP ont des contrats pluriannuels (mais il y a toujours 16 OP (44%) **sans contrats pluriannuels**, dont 7 (19%) qui n'ont pas non plus de contrats avec des acheteurs finaux : elles vendent dans des mauvaises conditions de CE.

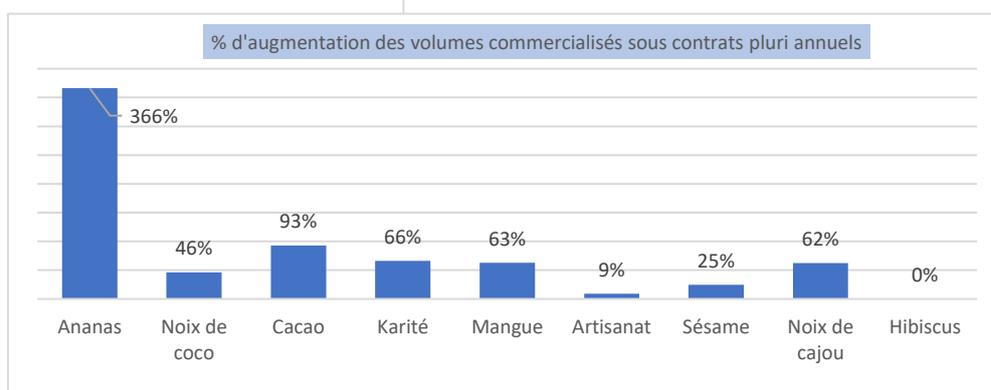
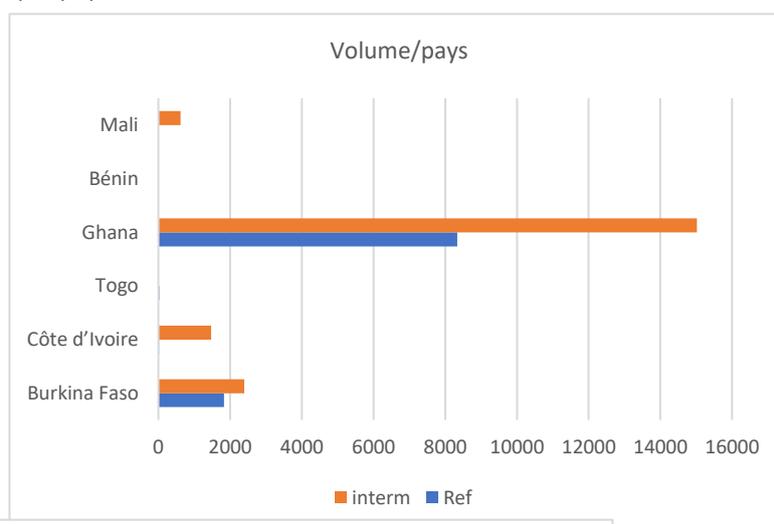


IET OP 6. Volumes de produits commercialisés sous couverture de ces contrats pluriannuels (signés par les OP dans le cadre du commerce équitable) – en tonnes.

Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global			
Ref	1834	17	30	8335	0	0	10215			
interm	2397	1467	0	15015	0	615	19495			
Situation	Karité	Cacao	Mangué	Sésame	Coco	Noix de cajou	Ananas	Artisanat	Hibiscus	TOTAL
Ref	1 038	8 299	753	28	70	15	0	12	0	10 215
interm	1 726	16 001	1 226	35	102	25	366	13	0	19 495



On constate également une forte augmentation des volumes des ventes sous contrats pluriannuels + 92 %) et autant par filière (sauf hibiscus) que par pays.



Le pourcentage d'augmentation en volumes est très important pour l'ananas (il n'y avait pas de contrats pluriannuels avant), le cacao (2 contrats en plus) et le karité (7 contrats nouveaux). On peut noter pour le karité, le nombre de contrat a doublé (de 7 à 14) mais les volumes n'ont augmenté que de 66% (contrats moins importants en volume). Pour les autres filières (sauf hibiscus), il y a quand même eu des augmentations de volumes vendus, même s'il n'y a pas eu plus de contrats (globalement). Cette augmentation de volumes atteint autour de 63% pour la filière mangué et noix de cajou et 46% pour Noix de coco.

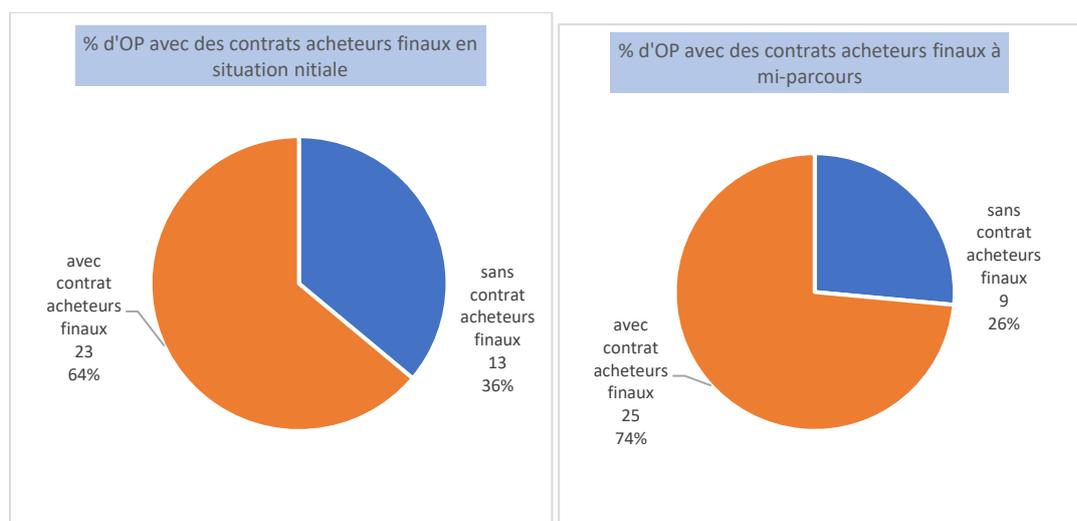
Il y a donc bien eu une augmentation généralisée des volumes vendus en commerce équitable sous contrats pluriannuels.

Un élément clé du CE concerne est le fait de chercher à **diminuer le recours à des intermédiaires** pour permettre aux OP de conserver une part plus importante de la richesse créée, et de la distribuer à ses membres en leur proposant des prix plus rémunérateurs. Ceci suppose que les OP puissent signer des **contrats avec les acheteurs finaux**. C'est ce que tente de mesurer l'IET OP 7.

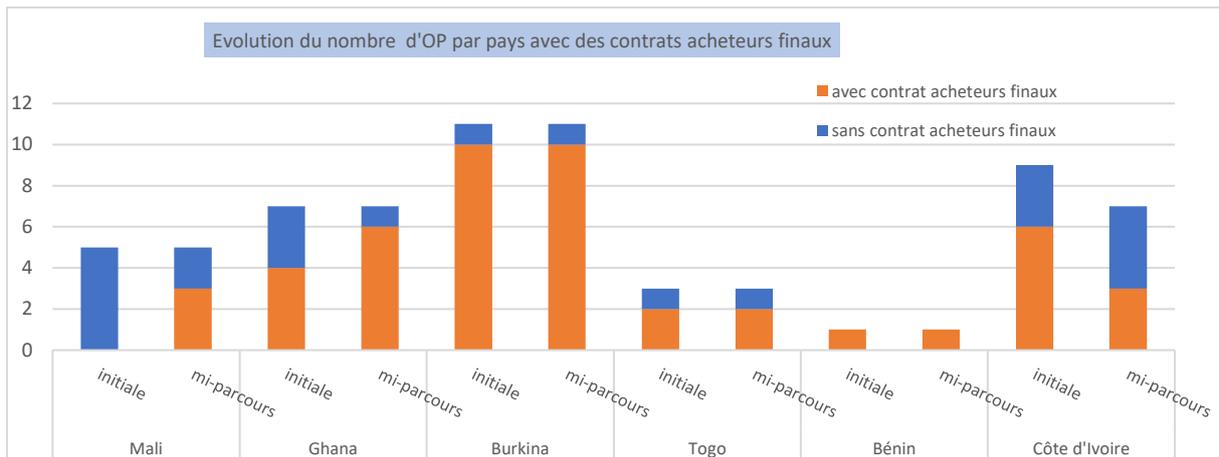
IET OP 7. Part (%) du volume de produits vendus directement par l'OP auprès des acheteurs finaux, dans les conditions du commerce équitable (total, conventionnel + biologique) - parmi le total des ventes. (Moyenne par pays)							
Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Ref	87%	39%	42%	84%	25%	0%	68%
Interm.	89%	34%	48%	75%	15%	93%	73%

Dans le cas d'Équité 2, au moment de la situation intermédiaire, ce sont 25 OP qui ont pu signer des contrats finaux. Elles étaient 23 en situation initiale. (cf analyse page suivante sur la progression du nombre d'OP avec des contrats CE acheteur finaux). Ce nombre a progressé passant de 64% (23) à 74% (25).

Cependant 26% des OP (9) n'ont toujours pas de contrats acheteur finaux (9 OP sans contrats acheteurs finaux, dont 7 qui n'ont pas non plus de contrats pluriannuels)



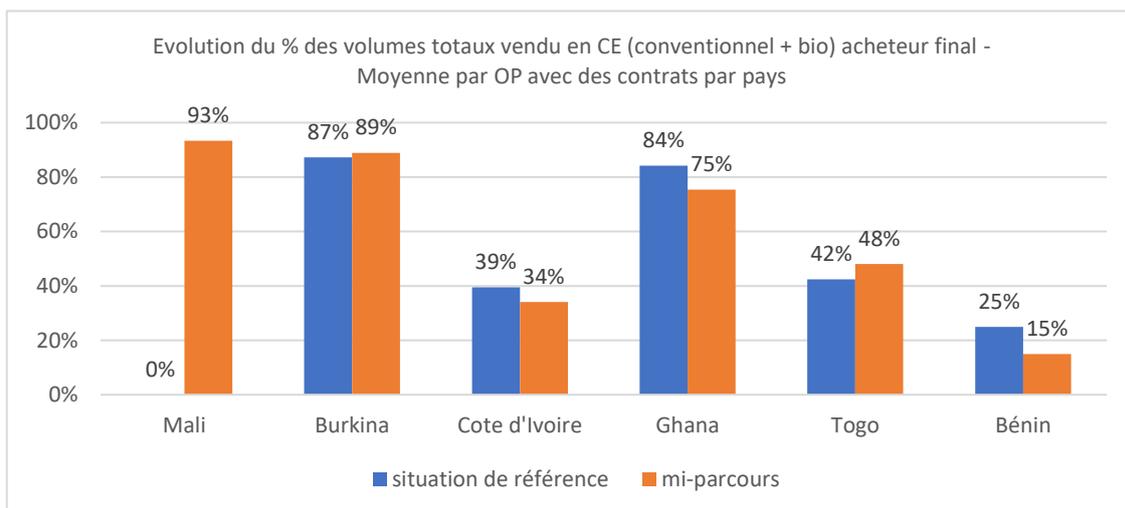
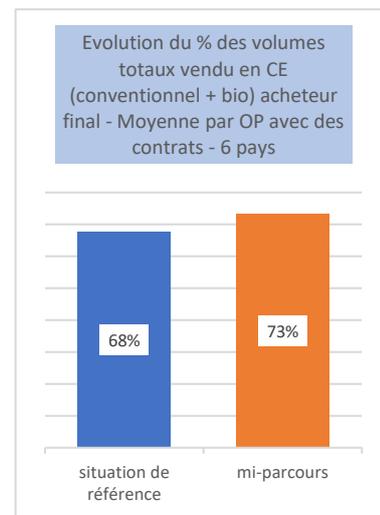
Ce sont dans les filières Cacao (avec la Côte d'Ivoire et le Togo) et artisanat (Ghana et Burkina Faso) ou le nombre d'OP sans contrats CE acheteur final ne progresse pas.



Pour ces 25 OP, la proportion des volumes vendus en CE aux acheteurs finaux (par rapport aux ventes totales de chaque OP) a augmenté en moyenne de 68 à 73 % (+ 8,46%) pour l'ensemble des filières et pays.

Presque trois quart (73%) des volumes totaux vendus par ces OP d'Equité 2 sont donc vendus dans les conditions CE auprès d'acheteurs finaux. Les 25% autres sont vendus soit en CE à des intermédiaires (ce qui ne correspond pas à la définition d'un CE exigeant) soit sur les marchés biologiques sans CE (parfois plus rémunérateurs) ou sur des marchés conventionnels ou locaux (pour écouler aussi des ventes).

La hausse des moyennes par pays des % vendus en CE auprès d'acheteurs finaux concerne notamment des OP du Mali (sésame et Karité) qui ont eu de nouveaux contrats, et le Togo ou en moyenne, les OP ont augmenté légèrement proportionnellement leur part de vente sur ces marchés – En Côte d'Ivoire et au Bénin, les chiffres restent peu élevés et la moyenne est en baisse, avec seulement une part réduite en CE acheteur final pour les OP qui ont des contrats.

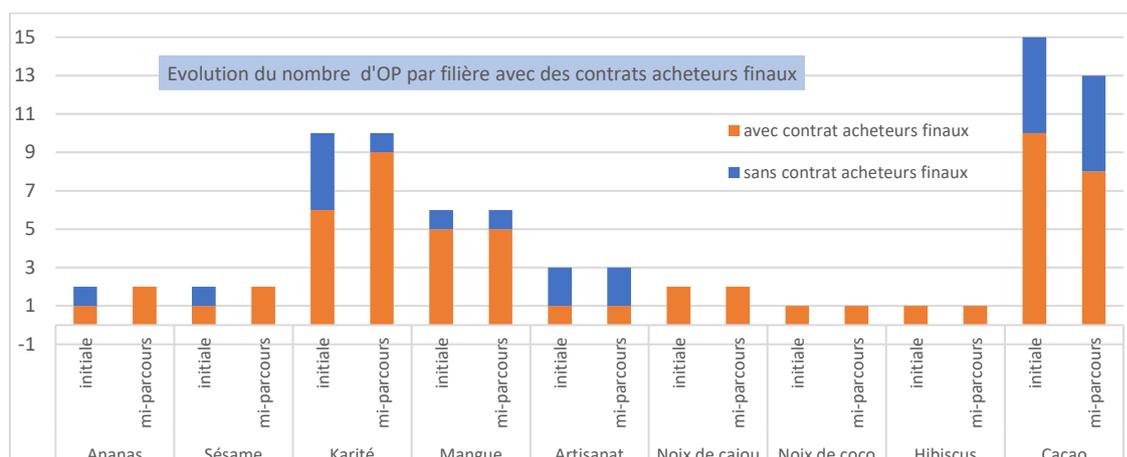
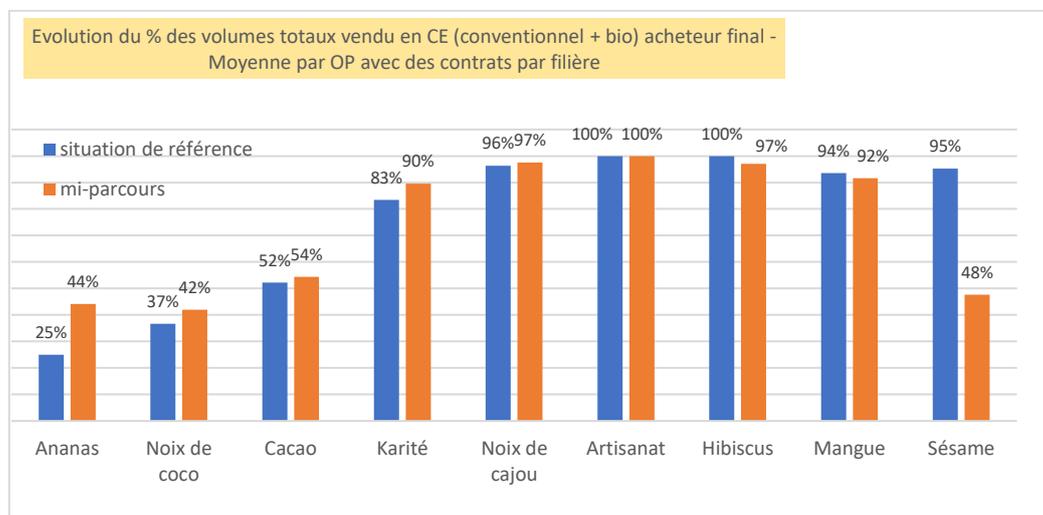


En Côte d'Ivoire l'acheteur final de l'OP PCBM n'a plus exprimé de demande sur la campagne 2021-2022 et au Bénin les ventes directes des ananas de REPAB ont baissé.

Au Ghana, le % de volume moyen a baissé, car des OP ont signé beaucoup plus de contrats CE avec des acheteurs finaux (qu'elles n'avaient pas) mais avec un % de ventes sur ces marchés moins élevés que celles qui ont été comptabilisées en situation initiale et qui vendaient de plus grands pourcentages de leurs ventes totales)) que de volume de contrat bio vendu.

Au niveau des diverses filières, les chiffres montrent que, pour les OP qui ont des contrats en CE acheteur final, en moyenne, le % de ventes CE acheteur final s'est maintenu ou a augmenté pour toutes les filières sauf pour le sésame, où des OP ont vendu en fait en partie sur des marchés biologiques sans CE.

Les chiffres montrent qu'il y a encore des marges de progrès dans les filières cacao, noix de coco et ananas, où en moyenne, la moitié des volumes des OP n'est pas vendu sur ces marchés CE acheteurs finaux.



Remarque méthodologique

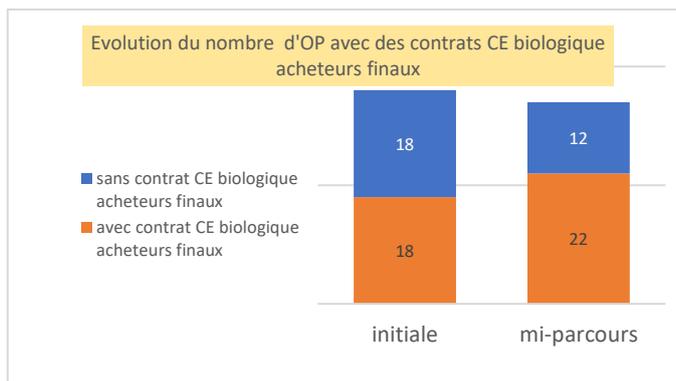
Il est difficile d'interpréter les variations de ces pourcentages dont l'augmentation peut être liée à des hausses de volumes en CE acheteur final (ce qui est positif) ou à des baisses de volumes totaux vendus (suite à des baisses de production...) – Des difficultés d'interprétation existent sur ces moyennes des % des volumes en CE acheteur final quand il y a des variations du nombre d'OP ayant des contrats – Une révision de cet indicateur devra avoir lieu pour la situation finale.

Un autre critère concerne la partie en CE biologique parmi les ventes CE acheteur final

IET OP 8. Part (%) du volume de produits certifiés biologiques sur le total des ventes directes de l'OP auprès des acheteurs finaux, dans les conditions du commerce équitable (Moyenne par pays).							
Situation	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Ref	70%	100%	100%	100%	100%	0%	83%
Interm	82%	100%	100%	40%	100%	93%	81%

Les OP qui vendent du CE acheteurs finaux n'ont pas toutes des contrats en biologique.

Elles sont 22 au moment de la situation intermédiaire. Les informations recueillies montrent qu'il y a une progression du nombre d'OP qui ont réussi à avoir des contrats de CE biologique acheteur final (progression de 4 OP/ passant de 50% à 65%).



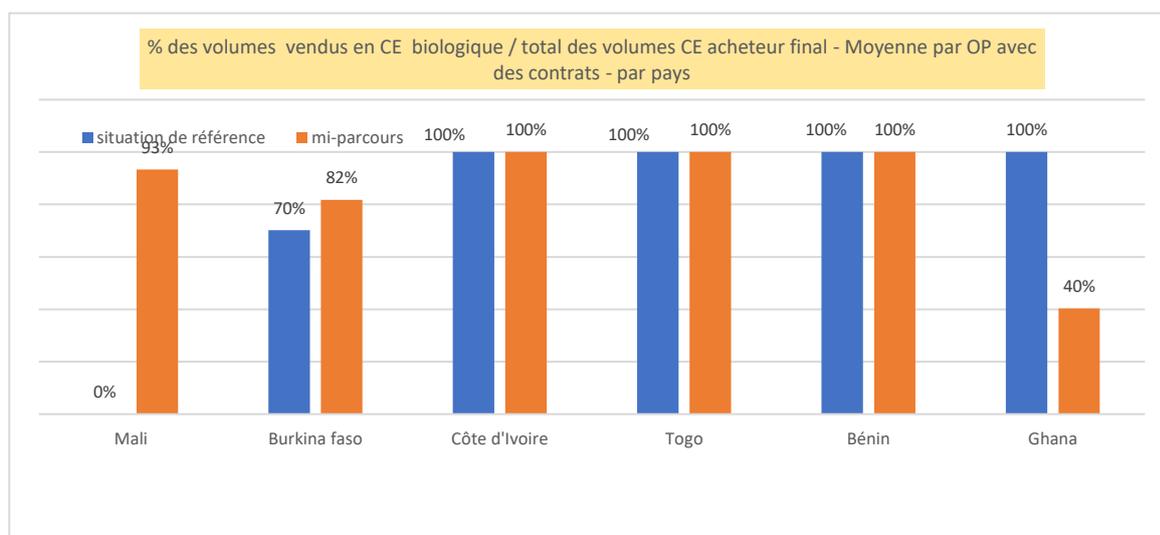
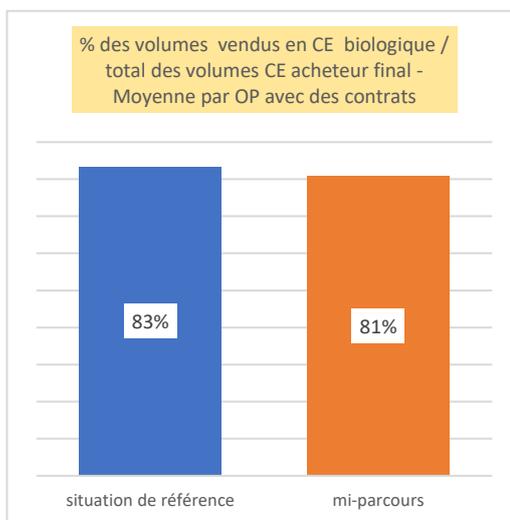
La moyenne des volumes pour l'ensemble des 22 OP concernées montre peu d'évolution, (en % de ventes biologiques sur l'ensemble des ventes en CE acheteur final avec cependant une moyenne qui cache des différences.

Dans 3 pays, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin, toutes les ventes en CE acheteur final sont des ventes biologiques (le chiffre n'a pas évolué, 100%)

La moyenne a augmenté au Burkina Faso et au Mali (nouveaux marchés en bio).

Au Ghana par contre, la forte baisse (qui explique aussi que globalement la moyenne globale baisse) s'explique par 2 situations :

- Le % de ventes en CE et biologique de ABOFCA a baissé de 100% à 59% car l'OP a développé un contrat en CE conventionnel
- L'OP Kuapa Koko a développé un petit volume en CE biologique (6% de ses ventes en CE acheteur final) ce qui fait baisser la moyenne pour le Ghana



Globalement, on peut souligner que la part des ventes sur le marché CE et biologique connaît une augmentation dans tous les pays sauf au Ghana notamment au Mali où YIRIWASSO et ULPKD ont vendu respectivement 90t et 150t de beurre de karité alors qu'en situation de référence elles n'avaient pas vendu de beurre sur le marché biologique et CE. Cette évolution s'explique pour ULPKD par l'obtention de la certification biologique avec l'appui du programme Equité 2. C'est aussi l'un des effets de la prospection commerciale effectuée par les OP soutenues par le programme Equité 2.

En effet la participation des OP à la BIOFACH a eu des retombés remarquables particulièrement pour les OP du Mali (YIRIWASSO, USCPY, ULPKD et COPRAKAZAN). Cet évènement leur a permis de signer des contrats avec des partenaires commerciaux auxquels ces OP ont proposé du beurre de karité de bien meilleure qualité obtenu notamment grâce à la technologie de la chaudière à pyrolyse développé dans le programme Equité 2.

Au Burkina, NUNUNA a livré 6 containers Bio Equitable d'un volume de 118,8t sans qu'aucun container n'ait été déclassé pour contamination, alors que la campagne précédente 1 de ses 3 conteners était contaminé et déclassé. Le total des volumes vendus à quasiment doublé cette campagne par rapport à la campagne précédente. L'un des objectifs du projet de NUNUNA était de réduire d'au moins 80% les contaminations du beurre de karité et ils en sont aller à 100% de beurre exempt de contamination. Les dirigeants de cette OP mettent ces résultats au compte d'une meilleure gestion de l'activité commerciale et d'une plus grande rigueur dans l'application des critères de traçabilité.

Remarque méthodologique

Il est difficile d'interpréter les variations des moyennes de ces pourcentages. Des difficultés d'interprétation existent sur ces moyennes qui ne permettent pas de comprendre facilement les raisons des hausses ou des baisses :la moyenne peut avoir baissée suite à une perte de qualité et un déclassement des volumes vendues par 1 ou des OP (bio ou conventionnel) ou bien, du fait d'une nouvelle OP qui trouve un contrat en Bio mais un petit contrat qui représente une petite part de ses ventes, ce qui va faire baisser la moyenne des pourcentage. L'analyse est à revoir.

3.5 Fonds/capital en euros dont dispose les OP pour le préfinancement de la collecte de produits, du traitement après-récolte, de la transformation ou du stockage,

Cet indicateur mesure la capacité des OP à mobiliser des fonds pour préfinancer leurs activités.

Les OP développent des services pour la mise en marché tels que la collecte des produits, leur stockage et parfois leur transformation avant de pouvoir les vendre aux différents acheteurs avec lesquels ils arrivent à établir des contrats. Ces services supposent d'avoir **une capacité financière pour préfinancer** le paiement aux producteurs des volumes de produits collectés, et pour financer les coûts d'opération (frais de transport, stockage, séchage, transformation, et emballage). La capacité de préfinancement de ces coûts est un critère à analyser (il correspond à l'IET OP9).

L'analyse peut se faire par pays et par filière, à 3 niveaux :

- (1) en regardant le montant que cela représente pour l'ensemble du pays ou de la filière (en Euros),
- (2) en mesurant la moyenne par OP pour les OP du pays / ou de la filière,
- (3) en regardant la moyenne par OP pour les OP du pays ou de la filière en comparaison avec leur nombre de membres.

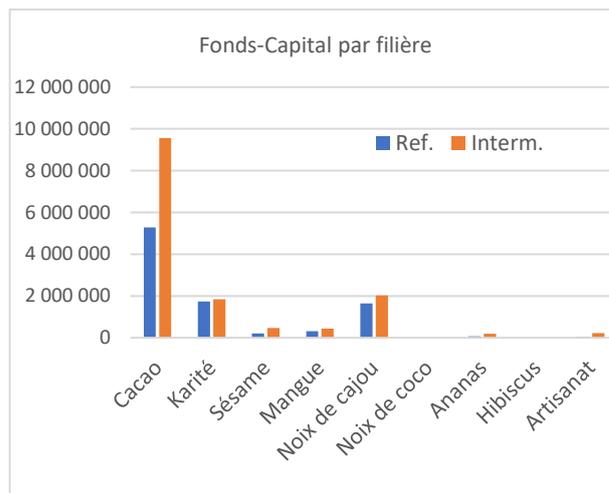
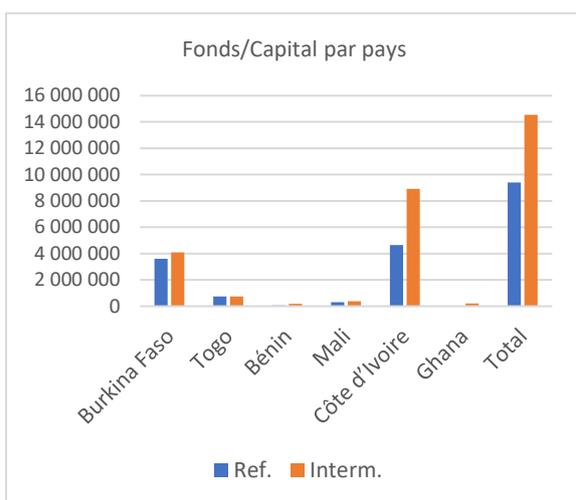
IET OP 9 : Fonds/capital en euros dont dispose l'OP pour le préfinancement de la collecte de produits, du traitement après-récolte, de la transformation ou du stockage, et montants par membre							
Montant totaux par pays (en Euros)							
Situation	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Ref.	3 609 977	737 160	70 751	313 413	4 637 870	23 810	9 392 982
Interm.	4 101 614	746 094	190 508	374 156	8 914 464	212 585	14 539 422

Moyenne de la capacité financière des OP							
Situation	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Ref.	328 180	245 720	70 751	62 683	665 265	23 810	336 142
Interm.	401 395	248 698	190 508	74 831	1 485 744	212 585	550 117
Moyenne de la capacité financière des OP du pays, par membre							
Situation	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Ref.	757	290	139	38	364	27	432
Interm.	868	300	268	36	541	235	533

Ce sont 28 OP qui ont mobilisé au total 14 539 422 euros contre 9 392 982 euros en situation initiale, ce qui correspond à une moyenne de capacité de préfinancement par OP de **550 117** euros contre 336 142 euros en situation de référence. On note un **accroissement global de 55 % de la capacité de préfinancement des OP** par rapport à la situation de référence, ainsi qu'un accroissement de la capacité d'autofinancement par membre, de **23,37 %**, passant 432 euros en situation de référence à **533 euros** en situation intermédiaire.

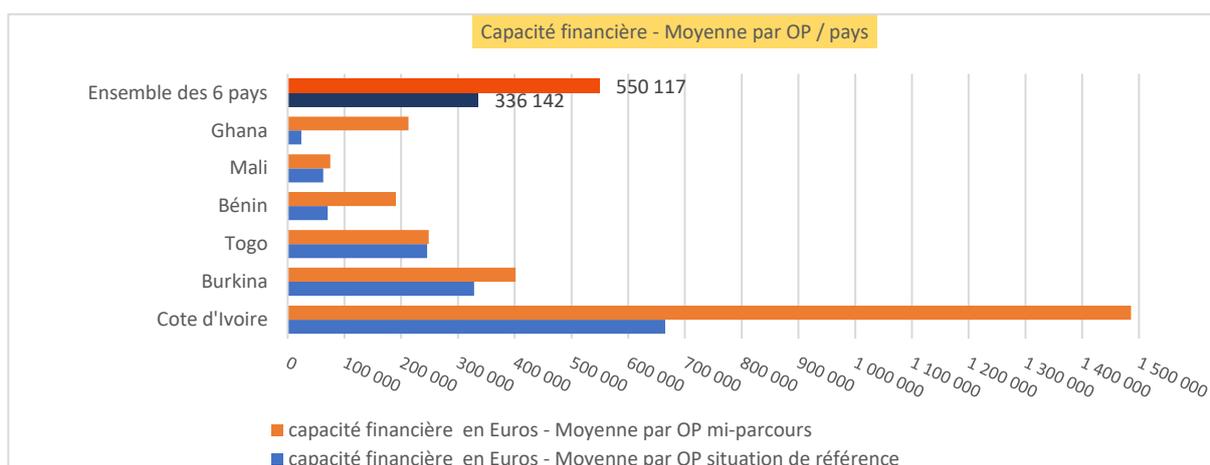
La filière cacao avec est celle qui mobilise le plus de fonds (en montants mobilisés) suivi des filières cajou et karité. Les filières ananas et artisanat sont celles qui mobilisent le moins de préfinancement avec moins de 2 % du total des fonds mobilisés par les OP soutenues par Equité 2.

Montant totaux par filière (en Euros)									
	Cacao	Karité	Sésame	Mangue	Noix de cajou	Noix de coco	Ananas	Hibiscus	Artisanat
Ref	5 281 901	1 736 608	212 008	317 923	1 646 065	0	70 751	0	34 596
Interm	9 561 347	1 844 463	467 460	438 207	2 025 709	0	190 508	0	226 249
Moyenne de la capacité financière des OP									
	Cacao	Karité	Sésame	Mangue	Noix de cajou	Noix de coco	Ananas	Hibiscus	Artisanat
Ref	539 402	194 862	142 508	362 666	929 036	0	70 751		17 298
Interm	1 073 395	231 192	292 280	488 563	1 246 585	0	190 508		113 125
Moyenne de la capacité financière des OP de la filière, par membre									
	Cacao	Karité	Sésame	Mangue	Noix de cajou	Noix de coco	Ananas	Hibiscus	Artisanat
Ref	342	129	390	1 333	2 298	0	139		14
Interm	461	231	859	1 523	3 087	0	268		119



Pour ce qui concerne les moyennes par pays ou filières, on peut souligner :

- Une très forte augmentation de la moyenne au Ghana (+ 790%), au Bénin (+170%) en Côte d'Ivoire (+123%) : une majorité d'OP de ces pays ont eu accès à des préfinancements
- Progrès plus modéré au Burkina (+ 22%), au Mali (+ 19%) et Togo (+ 1,5%) : les OP ont eu moins de nouveaux préfinancements)

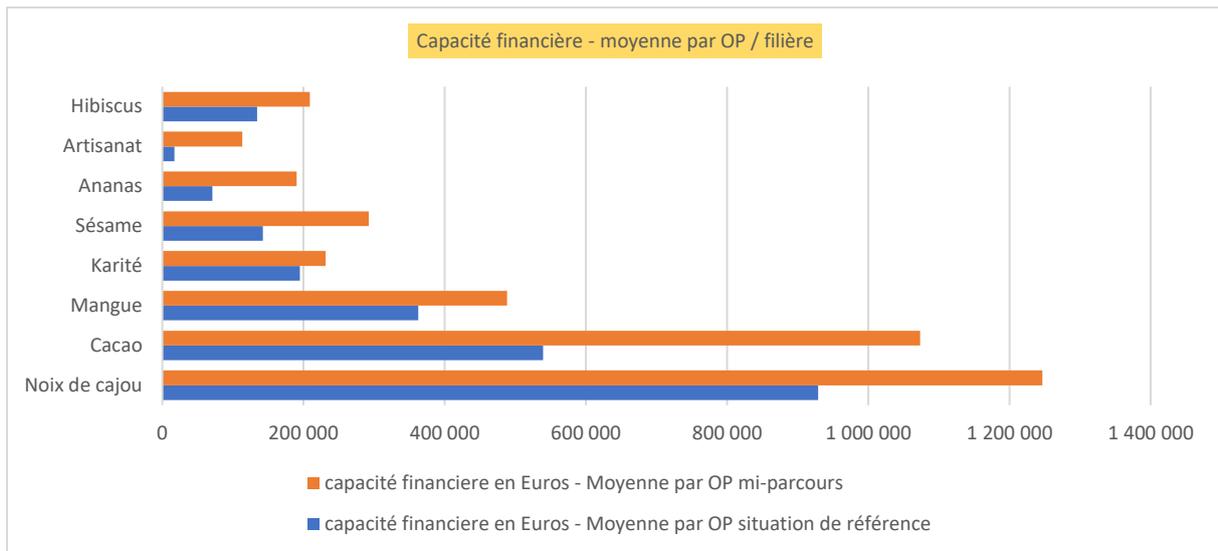


Les données de la situation intermédiaire confirment la place de la Côte d'Ivoire, comme pays dans lequel il y a en moyenne le plus de fonds de préfinancement.

Le montant moyen par OP est passé de 643 176 euros en situation de référence, pour atteindre 1 485 744 euros, alors que pour les OP du Mali le montant moyen de préfinancement mobilisé qui était 10 fois inférieur est à présent presque vingt fois inférieur (74 831,30 euros) à celui de la Côte d'Ivoire.

Au niveau des filières, on note une nette augmentation des capacités de financement (de la production, commercialisation, transformation) sur toutes les filières :

- Grosse progression dans la filière Artisanat (+ 550%), Ananas (+170%), (deux filières qui avaient une capacité très limitée), Sésame (+129%) et cacao (+99%)
- Progrès plus modéré sur la mangue (+ 34%), karité (+ 19%) : moins de nouveaux préfinancements



En général les préfinancements s'accroissent avec les volumes de produits vendus. L'augmentation des préfinancements a donc un lien avec l'accroissement de la demande des acheteurs illustrée ci-dessus par l'augmentation des ventes en commerce équitable sachant que c'est une exigence du commerce équitable que les acheteurs préfinancent leurs achats. On peut donc en conclure que les demandes et les ventes ont particulièrement progressé pour ces filières : artisanat, ananas, sésame et cacao.

Les préfinancements sont donc essentiellement le fait des acheteurs qui les octroient en fonction des volumes de produits commandés. Cependant les données collectées montrent que des OP préfinancent aussi la collecte des produits de leurs membres avec des prêts obtenus auprès d'organismes financiers. C'est le cas de CAYAT en Côte d'Ivoire qui préfinance une partie de la collecte de cacao avec de l'argent emprunté auprès de Oikocrédit.

L'augmentation des préfinancement disponibles au niveaux des OP, est aussi dû à d'autres facteurs notamment :

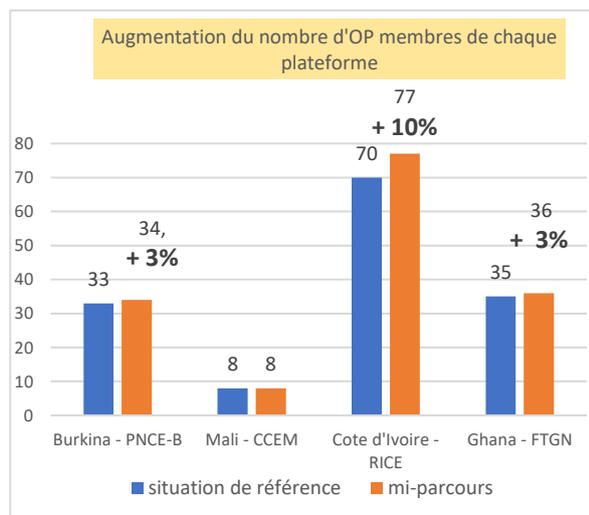
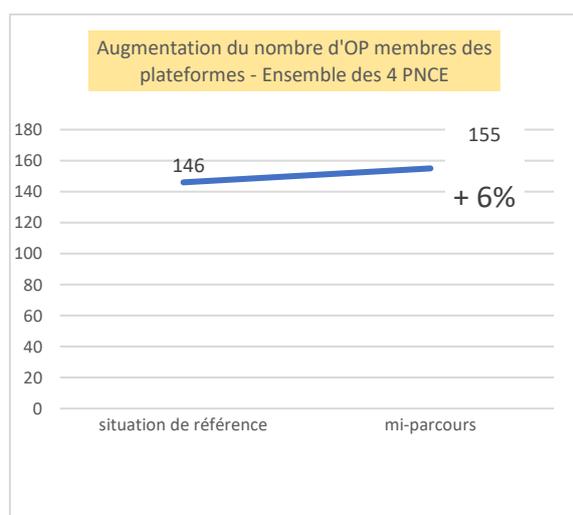
- Augmentation des cotisations et des droits d'adhésion à TON et à CAS au Burkina, et à FENABE au Mali
- L'accroissement des chiffres d'affaires à YIRIWASSO et à ASY
- De recettes additionnelles obtenues des services payants initiés notamment à ULPKD.

3.6 La structuration des organisations en plateforme nationale

Les analyses au niveau des PNCE montrent leur évolution

IETPNCE 1	Nombre d'OP membres (et % d'OP de femmes)				
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	TOTAL
Ref .	33	8	70	35	146
Interm.	34	8	77	36	155
	% d'OP féminines (femmes > 80% des membres)				
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYEN
Ref .	73%	63%	0%	14%	45%
Interm.	74%	63%	0%	17%	46%

On constate globalement une petite croissance de 6% du nombre d'OP membres (avec seulement 9 nouvelles OP membres pour les 4 plateformes). Il y a en fait une petite hausse dans 3 pays, (+ 3% au Burkina et Ghana, + 10% en Côte d'Ivoire), et pas d'évolution au Mali, pas de nouvelles OP membres



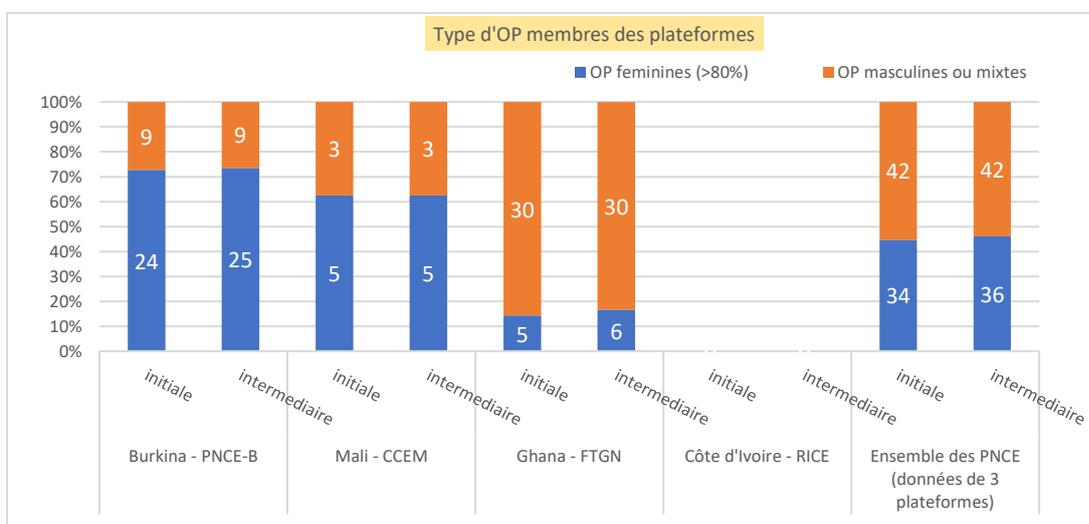
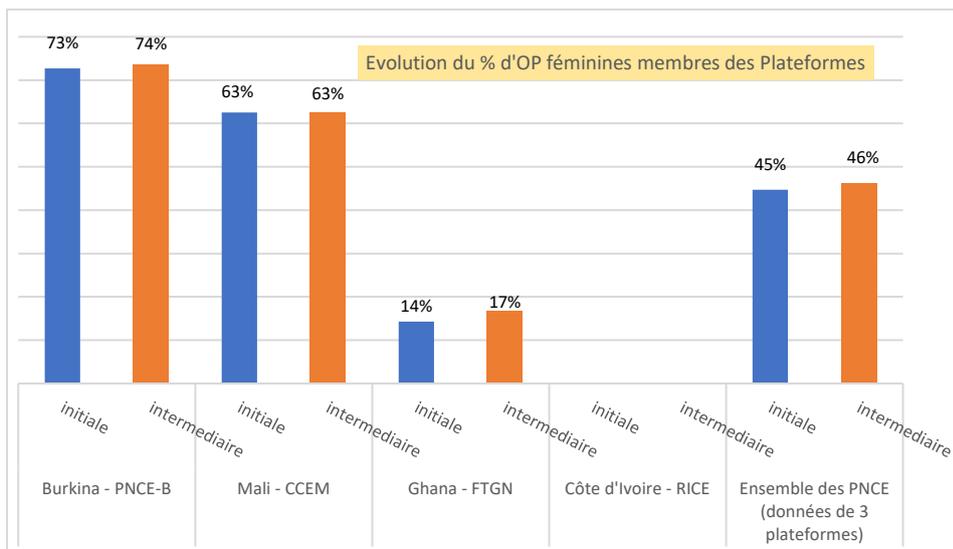
Remarque méthodologique

Le nombre de producteurs et productrices représentées par ces OP membres des plateformes n'est pas connu, les données ne sont toujours pas disponibles ce qui ne permet pas de suivre « le poids » (la représentativité) des PNCE. Ces données ne sont pas disponibles en Côte d'Ivoire et au Ghana, les deux pays où le nombre d'OP est le plus élevé. C'est une faiblesse des bases de données des PNCE (qui ne savent pas combien de producteurs elles représentent).

On constate une forte participation des OP féminines au Burkina Faso et Mali (74 et 63% d'OP féminines), niveau qui se maintient et augmente un petit peu au Burkina Faso (+ 1 OP). Dans ces deux pays, les PNCE permettent de représenter les OP de femmes à un niveau national.

On note une légère augmentation du membership des OP de femmes dans les plateformes du Ghana (+ 2 OP) ;

Les données ne sont pas disponibles pour la Côte d'Ivoire.

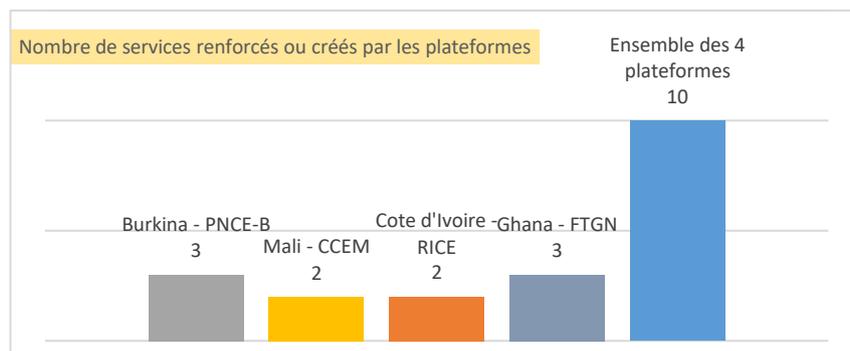


3.7 Les services des plateformes pour renforcer les OP

IET PNCE2. Nombre de nouveaux services aux membres (durables) développés ou de services existants renforcés par l'OP durant le projet, et couverture de ces services.

Pays	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	TOTAL
Ref.	0	0	0	0	0
Interm	3	2	2	3	10

En termes de services, le bilan montre qu'en moyenne les 4 PNCE ont développé ou ont renforcé 2 à 3 services par plateforme soit 10 services au total.



Ces services sont dans les domaines suivants :

- Sensibilisation, communication sur le commerce équitable, organisation de journées
- Promotion des produits des membres, visibilité
- Renforcement des capacités organisationnelles des membres
- Renforcement des capacités commerciales des membres

Tableau 4 : types de services développés par les plateformes

Plateforme	Types de services
PNCE-B (3)	1/ promotion des produits des membres à travers le site internet de la PNCE-B
	2/ recherche de financement pour les OP membres
	3/ promotion des produits des membres à travers l'organisation de la foire commerciale
CCEM (2)	1/ appui à la recherche de marchés biologiques et équitables
	2/ développement d'un plan de communication pour plus de visibilité des actions du CCEM et membres
RICE (2)	1/ renforcement des capacités commerciales et organisationnelles des OP membres, organisation de voyages de prospection commerciale
	2/ diffusion d'informations sur les tendances du marché des produits agricoles
FTGN (3)	1/ communication et sensibilisation sur le commerce équitable, journée du commerce équitable
	2/ renforcement des capacités de gestion financière des OP membres, formations
	3/ renforcement de la visibilité des membres, site internet

Équité a donc contribué à renforcer les services des PNCE pour aider à structurer le secteur. Il reste cependant à analyser en situation finale si ces services sont et seront pérennes au-delà du projet.

3.8 La bonne gouvernance et l'administration des plateformes

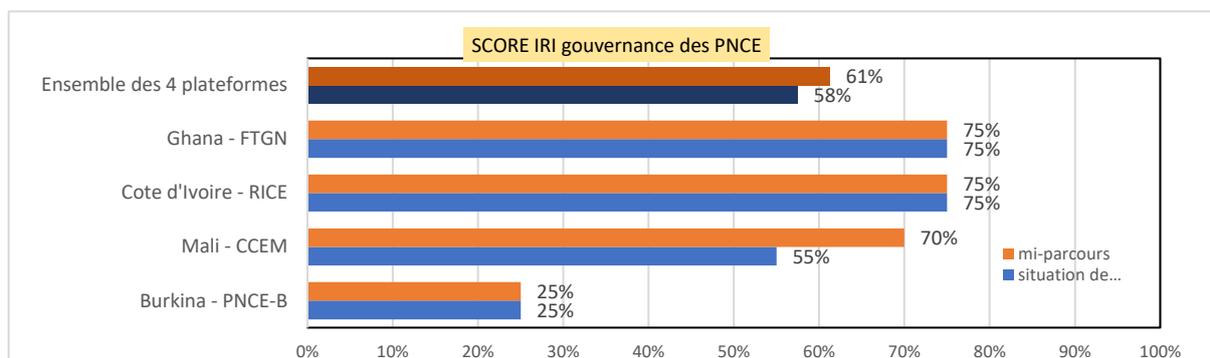
Comme pour les OP, il est intéressant de mesurer et suivre comment les plateformes évoluent en termes de gouvernance et au niveau de leurs capacités administratives et financières. Les indicateurs proposés sont les mêmes que pour les OP, ils se basent sur la méthode IRI.

IET PNCE 3. Evaluation qualitative de la bonne gouvernance de la PNCE(IRI)					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE
Ref.	25%	55%	75%	75%	58%
Interm.	25%	70%	75%	75%	61%

Les données indiquent (à partir de la méthode d'auto-évaluation IRI) :

- Une amélioration de la gouvernance qui ne concerne que la plateforme du Mali. Cette amélioration est due notamment à une tenue plus régulière des réunions de conseil d'administration, comme effet de la formation des dirigeants de la plateforme sur leurs rôles responsabilités.

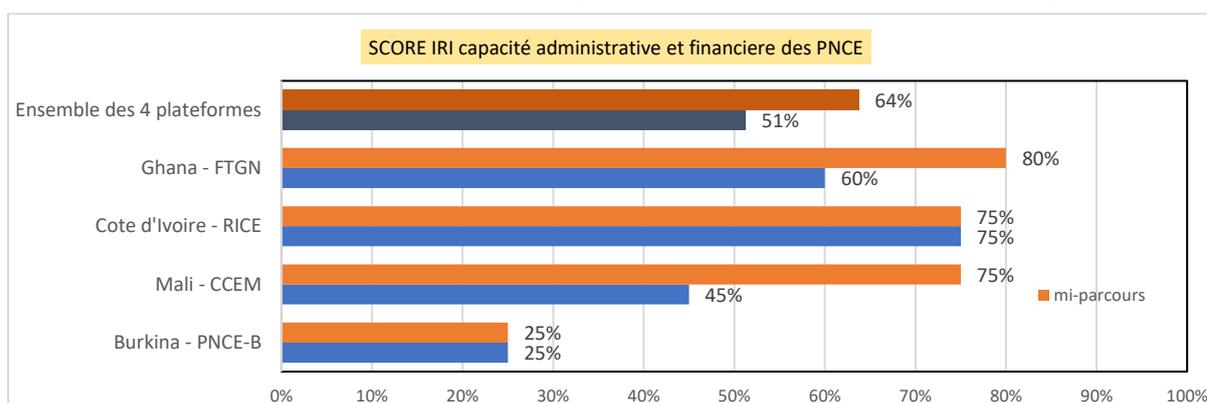
- Des données qui restent faibles pour la plateforme du Burkina (25%), et sans progression. Cependant au niveau de la PNCE-B, la note de la capacité de gouvernance n'a pas évolué alors que dans son IRI, il est indiqué comme point positif la tenue de l'AG et le renouvellement du conseil d'administration (des améliorations quand même).



IRT PNCE4. Evaluation qualitative (IRI) des capacités administratives et financières des OP ou PNCE :					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE
Ref.	25%	45%	75%	60%	51%
Interm.	25%	75%	75%	80%	64%

Pour ce qui concerne les capacités administratives et financières des plateformes, on peut souligner

- Une progression non négligeable pour les plateformes du Mali (+66%) et Ghana (+ 33%). Au niveau du CCEM l'amélioration s'explique principalement par la mise en place d'une procédure de gestion administrative et financière et d'une base de données. Pour le FTGN, c'est le nouveau coordonnateur qui a contribué à l'amélioration de la gestion administrative et financière grâce à son expérience avérée en gestion,
- La plateforme de Côte d'Ivoire reste constante,
- La plateforme du Burkina a un niveau faible également pour ce critère (25%), et sans progression.



3.9 Les capacités d'influence des plateformes

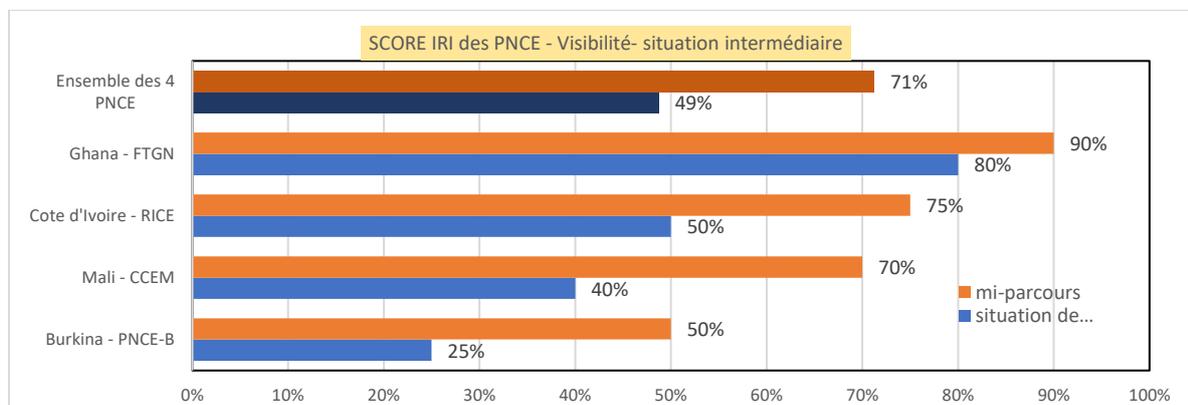
Les PNCE ont des missions de représentation et de plaidoyer. Les IET PNCE 10 et PNCE 11 cherchent à évaluer comment les capacités d'influence des PNCE évoluent, en mesurant plus spécifiquement leur gain de visibilité (IET PNCE 10) et le nombre d'actions de plaidoyer qu'elles ont réalisé et qui ont été pris en compte par les décideurs visés par les actions (IET PNCE 11) :

IET PNCE 10. Evaluation qualitative du gain de visibilité et d'influence des PNCE					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE

Ref.	25%	40%	50%	80%	49%
Interm.	50%	70%	70%	90%	71%

Les données récoltées indiquent :

- Une amélioration de la visibilité et capacité d'influence des PNCE (en moyenne, + 22%)
- Une progression des 4 plateformes : celle du Ghana est à un niveau élevé (90%).
- La plateforme du Burkina reste la plus faible (50%) même si elle a progressé de 100%



Les progressions sont liées aux évènements ou actions suivantes :

- Les outils de communication conçus et produits par le CCEM, comme le site web a rendu la plateforme plus visible au-delà de ses membres et de ses partenaires traditionnels.
- En plus de ces actions spécifiques, l'organisation des journées nationales du commerce équitable a permis d'accroître de façon notable la visibilité nationale et internationale des trois plateformes et d'accroître leur influence à l'exemple du RICE qui est devenu un interlocuteur reconnu par ICCO et l'Union Européenne et pour le CCEM qui a réussi à créer une prise de conscience des autorités maliennes sur la plus-value du commerce équitable pour les petits producteurs maliens.
- C'est aussi une action de plaidoyer qui a permis au CCEM d'obtenir des autorités maliennes, un accord de principe pour l'institution d'une journée du commerce équitable à l'échelle nationale
- L'implication du RICE dans les activités de la plateforme ivoirienne de cacao durable, notamment pour les réunions de concertations sur la norme régionale sur le cacao durable, a contribué à rendre le RICE plus visible auprès des autorités de la filière cacao.
- Le FTGN a aussi obtenu des engagements auprès de plusieurs localités à limiter la destruction et l'utilisation des terres agricoles à des fins non agricoles.
- Le FTGN a en plus obtenu, en partenariat avec FTA, des accords de principes du COCOBOD de veiller à l'amélioration des prix payés aux producteurs de cacao.
- La PNCE-B est de plus en plus associée à des activités étatiques sur des thématiques concernant le secteur agricole du Burkina Faso.

Le nombre d'actions de plaidoyer des plateformes -qui ont été discutées ou retenues (ce qui illustre la capacité d'influence des PNCE), est présenté par l'IET PNCE 11.

IET PNCE 11. Nombre de propositions des PNCE (ou issues de leurs alliances avec d'autres organisations et réseaux) discutées ou retenues par les décideurs et politiques nationales / régionales / internationales					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	TOTAL
Ref.	0	0	1	4	5
Interm.	1	1	1	4	6

Ce critère a légèrement augmenté globalement, avec cette années 6 nouvelles actions de plaidoyer qui ont pu être discutées avec des décideurs, et parfois validées. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

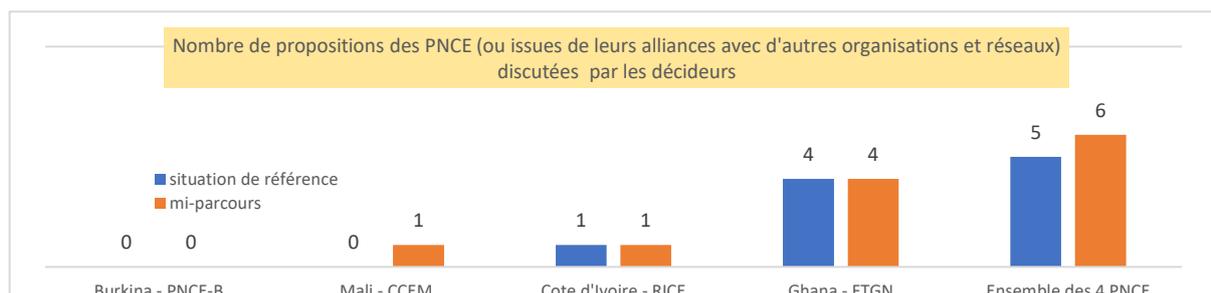


Tableau 5 : Actions de plaidoyer menées par les plateformes

Plateforme	Actions de plaidoyer développées	Cibles des actions	Influence, évolutions, prise en compte par les décideurs
CCEM	Organisation de la journée malienne du commerce équitable et mobilisation des autorités	Autorités étatiques nationales et locales	Prise de conscience des autorités de l'importance du CE, plus d'implication dans des discussions sur les orientations du CE – Création d'une journée Malienne du CE
RICE	Réduction des coûts de transaction liés au paiement des factures Fairtrade	Autorités nationales, Flocert	Baisse des couts de transaction des factures Fairtrade
FTGN	Plaidoyer contre la destruction / la reprise des terres pour l'agriculture (campagne avec des partenaires internationaux)	Autorités locales et nationales,	Problématique prise en compte par les autorités locales pour limiter la déprise agricole
	Plaidoyer pour l'augmentation du prix du cacao	Autorités locales et nationales, bureau du cacao	Engagement de partenaires pour augmenter le prix du cacao et au moins pour qu'il ne baisse pas
	Plaidoyer pour des subventions de soutien à l'agriculture	Ministère de l'agriculture au niveau local et national	Des subventions ont été accordées pour certains intrants
	Action de plaidoyer avec la cooperative West Akyem Cocoa pour des appuis	Autorités locales et nationales	Des engagements ont été pris pour des appuis

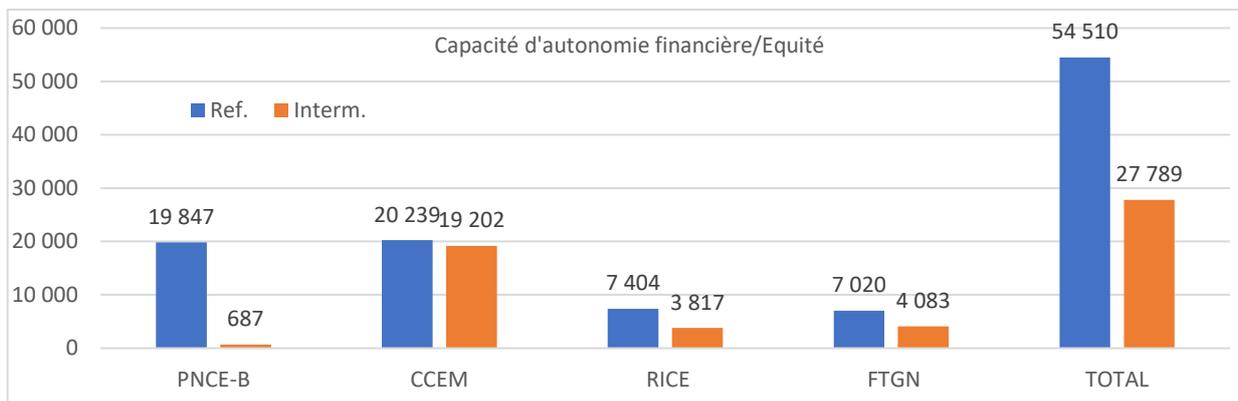
3.10 La capacité financière des plateformes

Les PNCE ont été, depuis leur création, soutenues et appuyées financièrement par divers partenaires, notamment et principalement ces dernières années par le programme Equité. Pour mener leurs actions dans la durée en toute indépendance, les PNCE ont besoin de gagner en autonomie face à Equité 2, de développer leurs ressources financières et de les diversifier.

L'indicateur IET PNCE 12 permet de mesurer l'évolution leurs capacités financières, en identifiant leurs sources.

IET PNCE 12 : Fonds propres + subventions collectées (hors Equité) dont dispose les PNCE (en euros), capacité financière					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	TOTAL
Ref.	19 847,00	20 239,00	7 404	7 020,00	54 510,12
Interm.	687,00	19 202,00	3 817	4 083,00	27 788,79

Les montants mobilisés, hors Equité 2, sont en baisse pour toutes les PNCE.



Le tableau ci-dessous indique qu'en situation de référence comme en situation intermédiaire, les financements hors Equité des PNCE sont constitués principalement de ressources extérieures (plus de 80%) mobilisées auprès de différents bailleurs et de leurs membres sous formes de cotisations.

Il est important d'observer que la baisse des financements mobilisés hors Equité 2 est liée à la chute de près de 80 % (passant de 50 615 euros à 28 180 euros) de ceux octroyés par les bailleurs extérieurs, et surtout de souligner un accroissement de plus 50 % du montant global des cotisations des membres des 3 PNCE Burkina, Côte d'Ivoire et Mali, cotisations qui ont été portées de 3 826 euros à 5 861 euros (Cf. Tableau ci-dessous)

Tableau 6 : Sources de financement des PNCE (montants en euros)

	PNCE-B		RICE		CCEM		FTGN	
	Bailleurs	Montants	Bailleurs	Montants	Bailleurs	Montants	Bailleurs	Montants
Référence	OXFAM, RANCH Koba, OLVEA, ENABEL	19 361	FT Fondation	4 573	OIF	19 660	FTA	7 020
	Membres, (Cotisations)	457	Membres (cotisations)	2 820	Membres (Cotisations)	549		
	Total	19 847	Total	7 404	Total	20 239	Total	7 020
Interm	OLVEA, ICCO, ENABEL	6 403			OIF	17 710	FTA	4 083
	Membres (Cotisations)	686	Membres (cotisations)	3 811	Membres (cotisations)	1 464		
	Total	687	Total	3 817	Total	19 202	Total	4 083

3.11 : En conclusion : Equité 2 contribue positivement à la structuration des OP

Les données à mi-parcours de l'axe 1 montrent des **tendances à la progression** pour un certain nombre de critères, même si il y a une hétérogénéité des résultats suivant les pays / les filières. Les actions d'Equité 2 semblent avoir **contribuées à ces évolutions positives** ; néanmoins les contextes ont forcément également influencé les évolutions (de façon positive ou négative).

Le membership des OP appuyées par Equité a augmenté, ce qui permet **une structuration croissante du milieu rural**, avec une **intégration notamment des jeunes** (tendance en petite progression). Cependant, **la participation des femmes a légèrement baissé**, notamment au Burkina Faso et Mali : les femmes et OP de femmes sont **particulièrement affectées dans leurs activités par la crise sécuritaire**.

La hausse globale du membership est à mettre en lien avec 3 aspects positifs auxquels Equité 2 a contribué :

- Le **nombre ou l'ampleur / la qualité de services aux membres développés** par les OP a progressé, ce qui attire, ou permet de maintenir des producteurs. Equité2 contribue à renforcer les services aux producteurs et productrices en milieu rural pour accompagner la transition agroécologique : (fourniture d'intrants bio, divers appuis pour des plants et semences etc..). 15% des OP ont d'ailleurs mis en place des services payants pour leurs membres (fournitures d'intrants biologiques) pour assurer la pérennité de leurs services. Cela reste un enjeu.
- Les **résultats commerciaux des OP** (en termes de : types de contrats / marchés / volumes) ont progressé, avec globalement plus de contrats pluriannuels / et plus de volumes vendus dans ces conditions (ce qui permet une stabilité), plus de contrats de CE acheteur finaux, notamment pour du CE biologique, et des moyennes de part des ventes totales sur les marchés CE acheteur finaux, qui sont en progression (mais avec pas mal de variations : par OP, par pays, par filière)
- Des **résultats des OP en moyenne à la hausse en termes de mobilisation de préfinancement** (que l'on peut voir globalement par pays et filière).

L'augmentation des capacités de financement des OP confirme qu'il y a eu des augmentations de volumes vendus dans les conditions de CE (préfinancement des collectes).

Une **majorité d'OP ont maintenant des contrats pluriannuels** (mais il y a toujours **16 OP (44%) sans contrats pluriannuels, dont 7 (19%) qui n'ont pas non plus de contrats acheteurs finaux** : elles vendent dans des mauvaises conditions de CE.

Presque trois quart (73%) des volumes totaux vendus par les OP d'Equité 2 (**celles qui ont des contrats acheteurs finaux**) sont **vendus sur ces marchés CE acheteurs finaux**. Les 25% autres sont vendus soit en CE mais à des intermédiaires, soit sur les marchés biologiques sans CE (parfois plus rémunérateurs) ou sur des marchés conventionnels ou locaux (pour écouler aussi des ventes). Les chiffres sur ces moyennes sont cependant difficiles à interpréter car il y a une grande variation par OP.

En termes de **gouvernance**, les données montrent aussi globalement des **améliorations** grâce sans doute à des formations reçues et la mise en place des procédures pour se conformer aux exigences de l'OHADA qui ont fortement contribué à mieux répartir les rôles, à la tenue plus régulière des réunions des instances (CA et AG).

On observe des **améliorations dans les capacités administratives des OP en moyenne**, mais au regard des difficultés rencontrées pendant la collecte des données de suivi-évaluation, un **accent devrait encore être mis sur la constitution de base de données par les OP** pour rendre disponibles les données des OP en temps voulu.

Au niveau des PNCE, on constate que ces plateformes, encore jeunes, **se maintiennent et progressent très doucement**, avec aussi une **certaine hétérogénéité**, mais leurs **membership augmente que très peu**.

On peut souligner quelques améliorations en termes de gouvernance et capacités administratives comme résultats des formations (notamment pour la plateforme du Mali). Une de leur faiblesse non résolue, est **l'absence de données à leur niveau sur le nombre de producteurs/productrices qu'elles représentent**.

Les plateformes ont fait des efforts pour **améliorer leurs ressources propres avec une augmentation de 50% de leurs cotisations** (les 3 plateformes, sauf Ghana). Mais leurs soutiens financiers extérieurs (dont elles dépendent) sont en baisse, pour toutes les plateformes, d'où des **résultats très mitigés en termes de capacités financières**.

Les plateformes ont **progressé dans leurs fonctions de représentation du secteur et plaidoyer** : avec un gain de visibilité (grâce à des appuis d'Équité pour des sites Web par exemple, grâce à leurs actions de la quinzaine du commerce équitable dans les pays...). Elles ont pu mener des actions de plaidoyer pour lesquelles **elles ont été mieux écoutées**, ce qui montre qu'elles progressent (doucement) comme acteur qui contribue à la promotion du secteur. Mais la route est encore longue pour les consolider.

4 -Axe 2 Les pratiques agroécologiques et les effets sur l'environnement

4.1 Le nombre de pratiques agroécologiques divulguées et déjà en voie d'adoption.

IET ENV 1.- Nombre de pratiques divulguées/promues par l'OP dans le cadre du projet (et dans le cadre d'Equité 1) et qui sont en voie d'adoption au niveau des producteurs et productrices.							
	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Réf.	9	2	2	4	4	3	12
Interm.	10	2	3	4	4	3	13

Tableau 7 : Pratiques agroécologiques des OP

Un total de 26 OP appuyées dans le cadre du programme Equité sont engagées depuis le démarrage d'Equité 2 dans des actions en appui à la transition agroécologiques de leurs membres, en lien avec les cultures des filières principales dont elles commercialisent les produits : cacao, ananas, mangue, noix de coco, noix de cajou. Elles raisonnent cet accompagnement

Pays	Nombre d'OP qui divulguent des pratiques agroécologiques	Nombre de pratiques différentes divulguées		Nombre de pratiques différentes en voie d'adoption	
		Total	Moyenne par OP	Total	Moyenne par OP
Burkina Faso	5	10	5,2	10	5
Togo	3	3	2,7	2	2
Bénin	1	4	4	3	3
Mali	2	6	4,5	4	3
Côte d'Ivoire	10	4	2,2	4	1,8
Ghana	5	3	2	3	1,8
Total	28	15	3	12	2,6

fondamental en termes de diffusion d'un nombre déterminé de pratiques agroécologiques (entre 1 et 6 pratiques, pour une moyenne globale de 2,6 par OP, voir tableau ci-contre). Les OP qui ne sont pas engagées dans la diffusion de pratiques agroécologiques n'appuient pas les productions agricoles en tant que telles : ce sont les OP qui travaillent dans l'artisanat au Ghana, au Burkina Faso et celles qui commercialisent uniquement des produits dérivés du Karité au Mali et au Burkina Faso.

Au total ce sont 15 pratiques différentes qui sont divulguées (voir tableau ci-dessous et en annexe 1), par l'ensemble des OP. On peut distinguer :

- **4 pratiques qui sont divulguées par plus de 10 OP différentes** : l'application de fumure organique (le plus souvent du compost), l'application de biopesticides, l'agroforesterie (mis en place de systèmes agroforestiers et, dans le cas de la Côte d'Ivoire, le renforcement de la diversification de systèmes agroforestiers cacaoyers existants), des associations de cultures (non habituelles) et la réalisation de cuvettes.
- **3 pratiques divulguées par 4 à 7 OP différentes** : l'application de biofertilisants (Fertiplus, bokashi, etc.) et la réalisation de cordons pierreux et/ou aménagements en courbe de niveau.
- **8 pratiques divulguées par 1 à 3 OP** : la réalisation de cuvettes et/ou de diguettes, la réalisation de labours d'enfouissement, l'association de cacaoyers avec d'autres arbres, la taille et/ou récolte sanitaire, l'utilisation d'engrais verts (Mucuna), la rotation de cultures, la gestion des feux et le défrichement non contrôlé, la synergie entre apiculture et plantation de cocotiers.

C'est au Burkina Faso que le plus grand nombre de pratiques différentes est divulgué (10). Dans les autres pays, la quantité de pratiques différentes divulguées varie entre 4 et 6.

La **plupart de ces pratiques sont déjà appliquées et en voie d'adoption** c'est-à-dire, sont déjà adoptées par au moins quelques producteurs ou productrices.

Les pratiques les plus fréquemment divulguées sont en lien avec **l'amélioration de la fertilité des sols**, soit directement (applications de fumure organique, utilisation de biofertilisants, conservation des sols, etc.) soit à travers des pratiques qui ont aussi un effet indirect sur la gestion de cette fertilité (systèmes agroforestiers, associations de cultures, rotation, etc.) mais qui ont d'autres effets positifs (diversification de la production, augmentation de la biodiversité cultivée, lutte contre les nuisibles etc.).

Le nombre de pratiques divulguées (ensemble des pratiques promues par les OP auprès de leurs membres) n'a pas évolué depuis la situation de référence mais celui de pratiques en voie d'adoption (les pratiques qui sont mises en œuvre par les producteurs) est passée de 12 à 13, les diguettes s'étant ajoutées au nombre de pratiques en voie d'adoption.

4.2 Le degré d'application actuel par les agriculteur.trice.s des pratiques promues par OP

IET ENV 2.- Nombre de producteurs et productrices qui adoptent par leurs propres moyens au moins 1 nouvelle pratique agroécologique vulgarisée par l'OP dans le cadre du projet et/ou d'Equité 1 (que l'agriculteur n'appliquait pas avant le projet)

	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Réf.	2358	625	255	15245	87	1451	20 021
Interm	2547	910	533	7275	404	5033	26 462

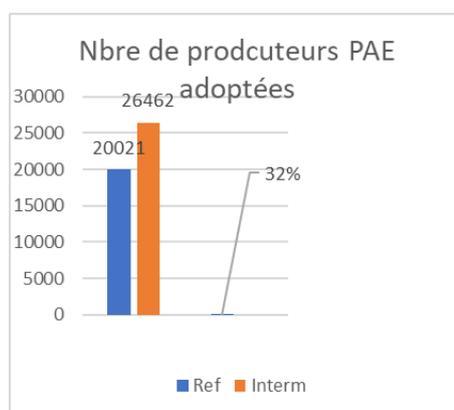
Le nombre de producteurs ayant mis en œuvre des PAE avec leurs propres moyens et les superficies correspondantes ont augmenté au moins d'un tiers (Cf. graphique ci-dessus), le nombre de producteurs est passé de 20 000 (dont 8655 femmes) à 26 000 (dont 9765 femmes)

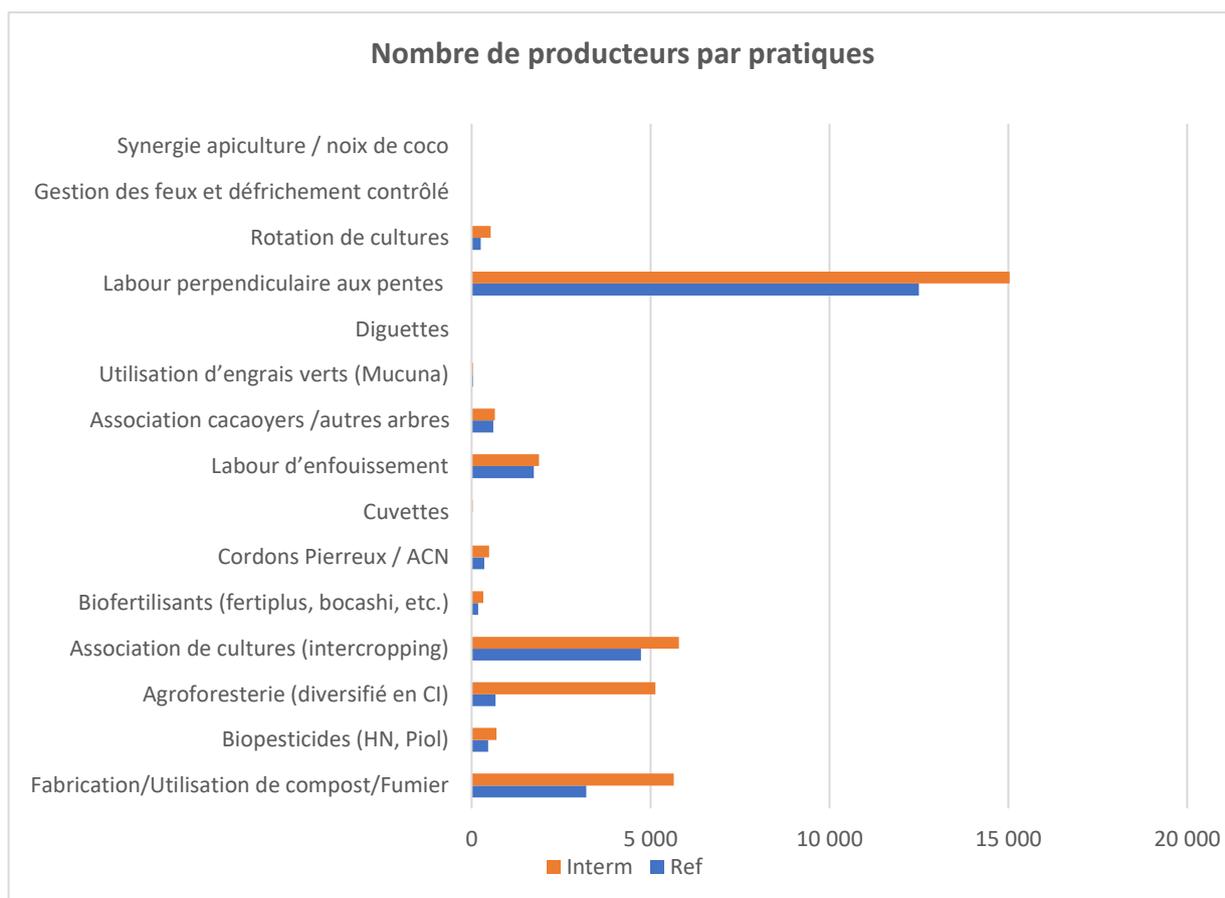
Le tableau suivant présente les évolutions de l'application des pratiques dans les différents pays d'intervention d'Equité 2.

Ces données mettent en évidence **de fortes disparités entre les pays** tant en quantité totale d'agriculteurs qui appliquent les pratiques promues par les OP bénéficiaires du programme qu'en terme d'augmentation de ceux-ci entre la situation de référence et la situation intermédiaire :

- Le Mali et le Ghana avec des augmentations de quantité d'agriculteurs qui appliquent au moins une pratique qui augmentent de plusieurs milliers
- Le Burkina Faso, Togo, Bénin et Côte d'Ivoire pour lesquels ces augmentations se comptent plutôt en centaines d'agriculteurs.

Pour comprendre ces différences, **il est important d'analyser les évolutions du niveau d'application des différentes pratiques promues par les OP appuyées par Equité 2**, présentées dans le graphique et tableau ci-dessous :





L'analyse de ces données permet de mettre en évidence :

- **Des niveaux très différents d'application au démarrage du programme de ces différentes pratiques :** certaines n'étaient pas ou peu appliquées au démarrage du programme (ouvrages anti-érosifs, utilisation d'engrais verts, biopesticides (répulsifs naturels) et biofertilisants, etc.) alors que d'autres l'étaient déjà largement (labour perpendiculaire aux pentes, association de cultures, fabrication et utilisation du compost).
- **Des augmentations fortes d'application des pratiques promues qui se concentrent sur quelques pratiques spécifiques :** le labour perpendiculaire aux pentes, les associations et rotations de culture, l'agroforesterie (et/ou diversification de systèmes agroforestiers existants) et l'application de compost. En terme quantitatif, **l'essentiel de l'augmentation de l'application des pratiques concerne 3 OP** (des 24 appuyées dans le domaine agricole) avec de nombreux membres (des fédérations de coopératives) qui diffusent à grande échelle des pratiques très spécifiques :
 - FENABE au Mali (qui regroupe 67 coopératives !), surtout le labour perpendiculaire aux pentes (+ 2539 agriculteurs) et dans une moindre mesure l'utilisation de compost (+984 agriculteurs) et les associations de cultures (+ 667 agriculteurs)
 - Kuapa Koko, (+ 2906 agriculteurs) et ABOCFA (+1160 agriculteurs), les deux en lien avec la mise en œuvre et/ou l'amélioration de systèmes agroforestiers.
- **Pour les autres OP appuyées par le programme de Equité 2, l'augmentation du nombre d'agriculteurs qui appliquent les PAE promues, ne dépassent pas quelques centaines d'agriculteurs/agricultrices :** ouvrages antiérosifs (diguettes, cuvettes, cordons pierreux), l'utilisation d'engrais verts, biofertilisants et biopesticides. Si ces chiffres sont généralement cohérents avec les objectifs recherchés par les différents projets, l'on peut observer que, à quelques exceptions près, la définition et mise en œuvre de projets qui visent un réel changement d'échelle dans l'application des PAE (l'appui à la transition agroécologique) reste un défi majeur. Cela pose aussi la question des dispositifs d'appuis aux changements durables de pratiques mis en place par les OP pour favoriser ce changement d'échelle au niveau de leurs membres et du renforcement de capacités pour les mettre en œuvre.

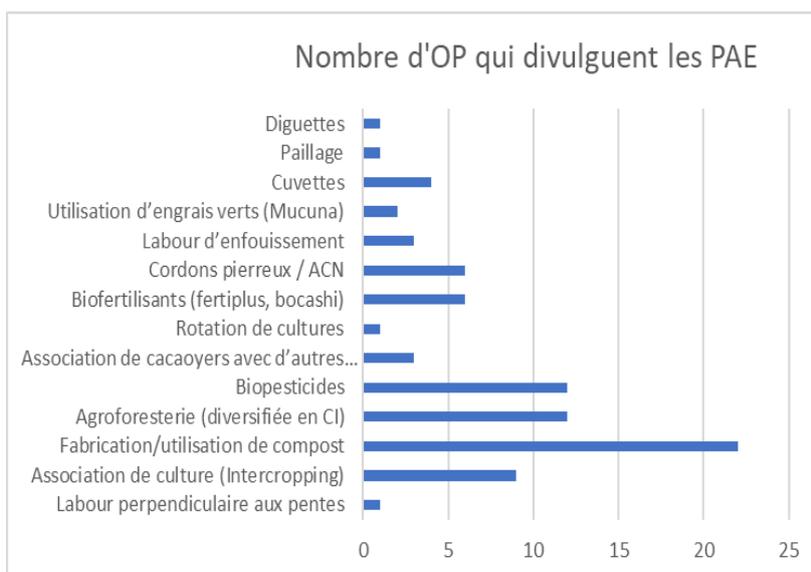
Tableau 8 : Nombre de producteurs ayant adopté les diverses pratiques

Pratiques		Nombre de producteurs par pratique													
		Burkina Faso		Mali		Togo		Bénin		Côte d'Ivoire		Ghana		Total	
#	Type	Ref	Interm	Ref	Interm	Ref	Interm	Ref	Interm	Ref	Interm	Ref	Interm	Ref	Interm
1	Fabrication/Utilisation de compost/Fumier	1 621	1 750	540	1 734	53	387	0	0	47	188	942	1 590	3 203	5 649
2	Biopesticides (HN, Piol)	450	500	0	0	0	0	0	0	11	194	0	0	461	694
3	Agroforesterie (diversifié en CI)	150	150	0	0	0	0	0	0	27	137	490	4 846	667	5 133
4	Association de cultures (intercropping)	134	216	4 578	5 459	0	0	0	77	0	0	23	40	4 735	5 792
5	Biofertilisants (fertiplus, bokashi, etc.)	55	150	0	0	0	0	116	144	10	33	0	0	181	327
6	Cordons Pierreux / ACN	26	45	325	443	0	0	0	0	0	0	0	0	351	488
7	Cuvettes	14	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	28
8	Labour d'enfouissement	1 734	1 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 734	1 878
9	Association cacaoyers /autres arbres	0	0	0	0	602	647	0	0	0	0	0	0	602	647
10	Utilisation d'engrais verts (Mucuna)	35	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	40
11	Diguettes	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
12	Labour perpendiculaire aux pentes	0	0	12 500	15 039	0	0	0	0	0	0	0	0	12 500	15 039
13	Rotation de cultures	0	0	0	0	0	0	255	533	0	0	0	0	255	533
14	Gestion des feux et défrichage contrôlé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Synergie apiculture / noix de coco	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les éléments d'explication des différences observées dans les niveaux d'adoption des pratiques par les producteurs, reposent sur les aspects suivants :

- **Les services fournis par certaines OP à leurs membres** notamment les biofabriques qui facilitent l'accès des producteurs aux bio-intrants comme le compost et les biopesticides et avec les différents services de production de jeunes plants qui alimentent la mise en place des parcelles agroforestières.

- **Les efforts de diffusion des pratiques ne sont pas les mêmes pour l'ensemble des OP.** Certaines PAE sont diffusées par un nombre très élevé d'OP (Compost, agroforesterie, biopesticides, etc.) d'autres seulement pas quelques-unes (diguettes, utilisation d'engrais vers, etc.). De fait, la plupart des OP ne divulguent qu'un nombre limité de PAE (entre 2 et 3). Ce qui fait qu'au final, à l'exception du Burkina Faso, **le nombre des PAE différentes divulguées est**



relativement limité. Cela pose la question des possibilités limitées proposées aux agriculteurs de choisir les PAE les plus adaptées à leur situation mais aussi d'aller plus loin dans la transition agroécologie en appliquant un ensemble varié de PAE. Pour Equité 2, cela renvoi à un enjeu de **renforcement de capacités des OP pour un appui plus intégral à la transition agroécologique de leurs membres.**

- Les différents niveaux d'adoption des pratiques par les producteurs s'expliquent aussi, sans doute par le niveau variable d'adéquation entre les moyens requis pour l'application de certaines pratiques (matière première, force de travail, etc.), les délais requis pour observer un effet de ces pratiques et les préoccupations et problèmes prioritaires des agriculteurs. **Un enjeu est donc, d'analyser plus en profondeur cet aspect dans l'accompagnement, le renforcement de capacités des OP.**

IET ENV 3.- Nombre d'ha sur lesquels les producteurs et productrices appliquent avec leurs propres moyens au moins 1 nouvelle pratique vulgarisée

	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Réf.	1308	696	700	29615	90	1879	34288
Interm.	2357	730	943	31714	443	8008	44196

L'évolution des surfaces sur lesquelles les pratiques agroécologiques promues par les projets suivent globalement les mêmes tendances à l'augmentation que l'indicateur précédent : **augmentation de 9 908 ha des surfaces sur lesquelles au moins une des pratiques promues par le projet a été appliquée, soit près de 30 %.** Comme précédemment, cette augmentation est surtout portée par quelques OP du programme Equité 2 et en lien avec des pratiques spécifiques. **Dans la majorité des cas, les augmentations de surface ne concernent que quelques centaines d'ha.** Ces disparités se retrouvent logiquement au niveau des pays, avec des augmentations fortes (+ de 1000 ha) surtout au Ghana, Mali et Burkina Faso et moindre dans les autres pays (voir tableau ci-dessous).

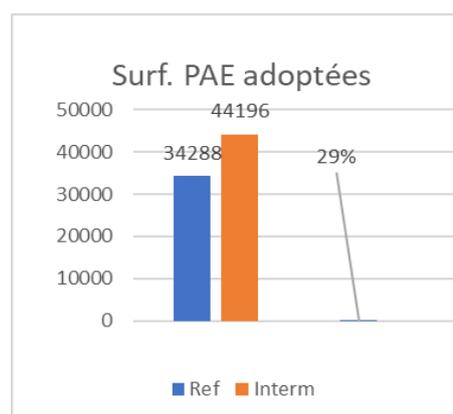


Tableau 9 : Surfaces cumulées avec les diverses pratiques par pays

Projets	Pays	Surfaces cumulées sur lesquelles l'application de pratiques agro-écologiques a augmenté qualitativement (nombre de pratiques différentes) et/ou quantitativement				Surface agricoles totales moyennes des exploitations
		Surface totale (ha)		Surface par producteur (ha/producteur)		
Equité 2	Burkina Faso	1308 ha	2 357 ha	0.55	0.93	9.41
	Côte d'Ivoire	90 ha	443 Ha	1.03	1.10	1.69
	Mali	29 615 ha	31 714 ha	1.94	1.86	3.6
	Togo	696 ha	730 ha	1.11	0.80	3.11
	Bénin	700 ha	943 ha	2.75	1.77	5.80
	Ghana	1879 ha	8008 ha	1.29	1.59	3.13
	Total	34 288 ha	44 196 ha	1.29	1.59	4.97

L'analyse de l'évolution de ces surfaces par agriculteurs qui appliquent les pratiques est aussi très instructive. Elle permet de mettre en évidence que :

- **L'augmentation des surfaces d'application des pratiques semble, avant tout le reflet de l'augmentation du nombre de producteurs** qui les appliquent, même si les surfaces moyennes par pays augmentent aussi légèrement (+ 23 %), avec toutefois des différences fortes d'un pays à l'autre (augmentation des surfaces moyennes par agriculteur au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, et au Ghana mais diminution dans les autres pays)
- Les surfaces sur lesquelles ces pratiques sont appliquées ne représentent qu'une petite partie des surfaces agricoles totales des exploitations (32 % en moyenne). Cette application limitée des pratiques au niveau des exploitations peut s'expliquer par différentes raisons :
 - **L'application de ces pratiques en est encore à un stade « expérimental »**, les agriculteurs les testent à petite échelle pour en voir les résultats (et/ou en acquérir une maîtrise technique suffisante), avant de les appliquer à une plus grande échelle sur leurs parcelles.
 - **Les agriculteurs font face à diverses contraintes ou limitations** (main d'œuvre, moyens de production, biomasse disponible en quantité limitée, mode de tenure foncière) qui les empêche ou rend difficile l'application de ces pratiques à une plus grande échelle.

Indépendamment des causes, cela montre qu'un enjeu majeur dans l'appui à la transition agroécologique n'est pas uniquement que de nouveaux producteurs ou productrices appliquent les pratiques divulguées, mais aussi **que ceux et celles qui les appliquent déjà, le fassent sur de plus grandes surfaces de leur exploitation. C'est aussi une condition pour que les effets et impacts de l'application de ces pratiques soit plus significative.**

Il est aussi important d'analyser l'évolution des surfaces d'application des différentes pratiques appliquées. Les données recueillies sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Surfaces cumulées en fonction des diverses pratiques

	Surfaces totale			Surfaces par producteur	
	Réf.	Interm.	Variation	Réf.	Interm.
Agroforesterie (diversifiée en CI)	429	7401	+ 6972	0.64	1.44
Labour perpendiculaire aux pentes	25000	28120	+ 3120	2	1.87
Association de culture (Intercropping)	2722	4623	+ 1901	0.57	0.80
Fabrication/utilisation de compost	2755	4655	+ 1900	0.86	0.82
Labour d'enfouissement	880	1315	+ 435	0.51	0.70
Rotation de cultures	700	943	+ 243	2.74	1.77
Biopesticides	213	392	+ 179	0.46	0.57
Cordons pierreux / ACN	170	323	+ 153	0.48	0.66
Biofertilisants (fertiplus, bokashi)	273	391	+ 118	1.51	1.2
Association de cacaoyers avec d'autres arbres	690	729	+ 39	1.15	1.13
Paillage	8.1	46.17	+ 38,07	0.2	0.49
Cuvettes	15	29	+ 14	1.11	1.05
Utilisation d'engrais verts (Mucuna)	20	25	+ 5	0.57	0.63
Diguettes	0	4.5	+ 4,5	0	0.64

Les évolutions les plus fortes concernent principalement :

- **Des pratiques en lien avec la diversification des systèmes de culture** (agroforesterie et associations de cultures) ce qui peut être le double effet de l'intérêt des agriculteurs pour ce type de pratiques (plus grande résilience face au changement climatique, stratégies de limitation des risques), mais aussi des appuis matériels apportés par les projets (semences et/ou matériels végétatifs)
- **Des pratiques très spécifiques mises en œuvre à grande échelle et dont la mise en œuvre ne présente pas de difficultés majeures** : labour perpendiculaire aux pentes, labour d'enfouissement, etc.

Par contre d'autres pratiques dont la mise en œuvre demande plus d'efforts et dont les effets sont à long terme, sont à la fois peu divulguées et peu mises en œuvre : diguettes, cuvettes, cordons pierreux, etc. **Elles sont notamment en lien avec la protection des sols contre l'érosion, qui reste un enjeu majeur dans de nombreux pays.**

Il convient de mentionner aussi d'autres pratiques :

- **Le compostage fait l'objet d'efforts intenses de divulgation** (22 OP qui le promeuvent), avec des résultats finalement limités par rapport aux efforts réalisés tant en terme global (augmentation de 1900 ha, soit 86 ha /OP en moyenne) que de surfaces par producteurs (0,82 ha/prod). C'est une pratique exigeante, difficile à mettre en œuvre à grande échelle pour les agriculteurs (disponibilité de biomasse, de déjections animales, demande de main d'œuvre, etc.) et qui pose donc la question de sa reproductibilité à grande échelle et de

la pertinence de maintenir des efforts aussi importants dans sa divulgation au détriment d'autres pratiques de gestion de la fertilité qui pourraient être plus pertinentes et adaptées et sont beaucoup moins divulguées (engrais verts, cultures de couvertures, bio-fertilisants, etc.). De fait, il est intéressant de noter que plusieurs OP bénéficiaires du programme Equité 2 sont actuellement en voie de réorienter leurs efforts de divulgation du compost vers l'utilisation de biofertilisants (Bokashi), dont la mise en œuvre est rendue plus « facile » grâce aux biofabriques soutenues par Equité 2 dans plusieurs OP en Côte d'Ivoire et au Togo aux agriculteurs.

- **L'application de biopesticides(répulsifs naturels)**, que de nombreuses OP (12) cherchent à divulguer avec des résultats encore très limités (augmentation de 179 ha, soit 15 ha/OP et environ 0.5 ha/producteur). Ces applications semblent être à des niveaux très expérimentaux et leur application à une plus grande échelle est surtout liée à l'acquisition de techniques (ingrédients, modes de préparation, modalités d'application, etc.) qui permettent de lutter de façon effective contre les ravageurs. Par ailleurs, la lutte contre ces derniers ne doit pas se limiter à l'application des biopesticides mais pourraient/devraient se combiner avec d'autres méthodes de luttés, qui prennent en compte les cycles de vie et l'écologie des ravageurs.

Ces exemples, montrent l'importance de **3 facteurs étroitement liés : l'élargissement de la palette des techniques alternatives proposées aux agriculteurs** (pour la gestion intégrale de la fertilité des sols, la lutte contre les ravageurs, etc.), **l'augmentation des compétences au niveau des bénéficiaires, des OP partenaires et sans doute aussi des ATN sur ces différentes techniques** et l'importance de **maintenir ou mettre en œuvre dans de futurs projets des composantes de recherche-action participative afin de rechercher/mettre au point avec les agriculteurs les alternatives les plus adéquates à chaque situation.**

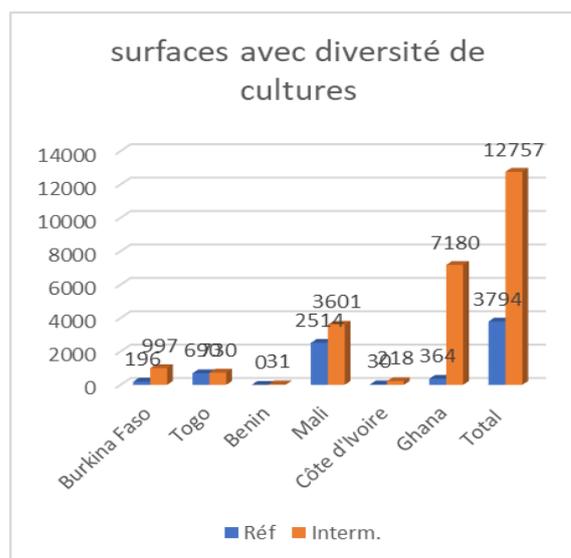
4.3 La diversification et croissance de la biodiversité

IET ENV 4.- Nombre d'ha sur lesquels les producteurs et productrices ont augmenté la diversité de plantes présentes (cultures annuelles, pérennes ou autres).

	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Réf.	196	690	0	2514	30	364	3794
Interm.	997	730	31	3601	218	7180	12757

Cet indicateur mesure l'évolution des surfaces sur lesquelles sont appliquées au moins une des 5 pratiques suivantes : agroforesterie, associations de cultures, association de cacaoyers avec d'autres arbres, utilisation d'engrais verts, synergie apiculture /noix de coco.

Les surfaces ont augmenté assez considérablement en raison de l'adoption de l'agroforesterie et de l'association des cultures dans la cacaoculture au Ghana (KUAPA KOKO, ABOCFA et FANTEAKWA), de l'agroforesterie en Côte d'Ivoire et au Togo et l'association des cultures au Mali (FENABE) et au Burkina (COOPAKE), comme effets de la promotion des PAE à travers les services offerts par les OP à leurs membres dans le cadre des facilités Equité 2. Ces résultats positifs sont souvent le résultat d'appuis directs des OP (pour la mise en place des SAF, fourniture de plants, etc.), ce qui **pose la question de la pérennité de ces changements de pratique et de leur répliquabilité à une plus grande échelle (ou la mise en place par les OP de services pérennes pour appuyer la réplique à une plus grande échelle).**



Le même constat peut être fait, de résultats positifs obtenus qui sont concentrés sur quelques OP, ce qui pose la question du renforcement de l'appui aux stratégies de diversification productive dans les autres OP, dans un contexte marqué par une croissante variabilité climatique et donc de la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de mauvais résultats.

4.4 Le nombre de producteurs et surfaces en AB ou transition vers l'AB

IET ENV 6.- Nombre de producteurs et productrices en AB ou en transition vers AB							
	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Réf	12443	1666	509	11786	1378	1236	29018
Interm.	9070	1790	710	12855	1446	2216	28087

Le nombre global d'agriculteurs en conversion et en AB et les superficies correspondantes ont globalement légèrement baissé (3,2 %). Au niveau pays, cette baisse apparaît uniquement pour le Burkina Faso, dans les autres pays, le nombre augmente, mais sans réussir à compenser la diminution de nombre de producteurs et de surface en AB, notée au Burkina Faso en raison de l'extension des zones d'insécurité. Toutefois si l'on analyse les données par OP, les évolutions sont nettement plus variées :

Tableau 11 : Evolution du nombre de producteurs certifiés en AB ou en conversion

Pays	OP	Evolution du nombre de producteurs et productrices certifiés en AB ou en transition vers AB								
		situation de référence			mi parcours			% variation		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Burkina Faso	COOPAKE	180	93	273	180	93	273	0,0%	0,0%	0,0%
	UPROMABIO	46	7	53	48	61	109	4,3%	771,4%	105,7%
	Fédération Nununa	0	2 798	2 798	0	1 432	1 432	0,0%	-48,8%	-48,8%
	UGF/CDN	0	5 777	5 777	0	3 521	3 521	0,0%	-39,1%	-39,1%
	TON	385	110	495	385	110	495	0,0%	0,0%	0,0%
	PROLEF	379	52	431	392	62	454	3,4%	19,2%	5,3%
	UCPPK-Houet	0	2 005	2 005	0	2 091	2 091	0,0%	4,3%	4,3%
	USCOOP-SPBK/CAS	0	170	170	0	170	170	0,0%	0,0%	0,0%
	Asy	0	403	403	0	488	488	0,0%	21,1%	21,1%
	PAOLINE	30	8	38	29	8	37	-3,3%	0,0%	-2,6%
Total	1 020	11 423	12 443	1 034	8 036	9 070	1,4%	-29,7%	-27,1%	
Togo	ATSEMAWOE	353	10	363	350	10	360	-0,8%	0,0%	-0,8%
	PROCAB	520	82	602	520	82	602	0,0%	0,0%	0,0%
	IKPA	605	96	701	701	127	828	15,9%	32,3%	18,1%
	Total	1 478	188	1 666	1 571	219	1 790	6,3%	16,5%	7,4%
Bénin	(REPAB)	487	22	509	637	73	710	30,8%	231,8%	39,5%
Mali	FENABE	7 268	1 232	8 500	7 725	1 287	9 012	6,3%	4,5%	6,0%
	COPROKAZAN	0	1 273	1 273	0	1 273	1 273	0,0%	0,0%	0,0%
	USCPY	203	1	204	310		310	N/D	N/D	52,0%
	YIRIWASSO	0	137	137	0	250	250	0,0%	82,5%	82,5%
	ULPKD	0	1 672	1 672	0	2 010	2 010	0,0%	20,2%	20,2%
	Total	7 471	4 315	11 786	8 035	4 820	12 855	7,5%	11,7%	9,1%
Côte d'Ivoire	SCEB	182	10	192	195	21	216	7,1%	110,0%	12,5%
	CAMAYE	218	76	294	178	76	254	-18,3%	0,0%	-13,6%
	ECAKOOG	462	15	477	494	47	541	6,9%	213,3%	13,4%
	CPSL	148	4	152	93	7	100	-37,2%	75,0%	-34,2%
	CAYAT	0	0	0	45	6	51	N/A	N/A	N/A
	ECAM	119	18	137	113	18	131	-5,0%	0,0%	-4,4%
	PCBM	109	17	126	131	22	153	20,2%	29,4%	21,4%
Total	1 238	140	1 378	1 249	197	1 446	0,9%	40,7%	4,9%	
Ghana	AMOPPA	36	6	42	92	6	98	155,6%	0,0%	133,3%
	ABOCFA	924	270	1 194	1 160	348	1 508	25,5%	28,9%	26,3%
	Kuapa kokoo	0	0	0	425	0	425	0,0%	0,0%	N/A
	Fanteakwa Union	0	0	0	185	0	185	0,0%	0,0%	N/A
	Total	960	276	1 236	1 862	354	2 216	94,0%	28,3%	79,3%
Total Général	12 654	16 364	29 018	14 388	13 699	28 087	13,7%	-16,3%	-3,2%	

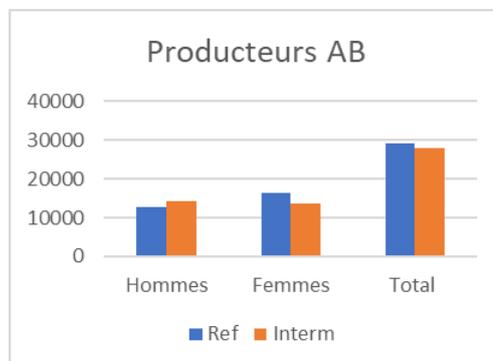
- **Au Burkina Faso**, cette baisse concerne en particulier les femmes collectrices d'amendes de karité de UGF-CDN et de NUNUNA dont le nombre est respectivement passé de 5777 à 3521 et de 2798 à 1432, du fait de l'insécurité qui gagne de plus en plus de terrain dans les zones de collecte d'amendes de karité de ces coopératives. Les autres OP, soit ont stagné voire légèrement augmenté. L'une d'entre elle, UPROMABIO, a même connu une augmentation forte du nombre des producteurs certifiés, et notamment des femmes.
- **Au Togo**, l'augmentation du nombre d'agriculteur certifiés ou en transition est surtout le résultat d'une OP (IKPA), les 2 autres ne connaissant pratiquement pas de variation.
- **Au Bénin**, il est intéressant de noter que l'augmentation du nombre de personnes certifiées a concerné en une plus grande proportion les femmes (comme pour UPROMABIO).
- **Au Mali**, l'augmentation en % a été forte dans 3 OP (USCPY, YIRIWASSO, ULPKD), mais a concerné relativement peu d'agriculteurs en valeur absolue. Les 2 autres OP, avec le plus de personnes certifiées ont connu pas ou peu d'évolution, ce qui donne un % global d'augmentation légèrement inférieur à 10 %
- **En Côte d'Ivoire**, on observe aussi une baisse dans 3 OP (CPSL, ECAM et CAMAYE) du fait de la certification de certains producteurs qui ont appliqué des produits chimiques dans leurs parcelles de cacao pour faire

face à la forte pression parasitaire dans la période où les répulsifs naturels n'étaient pas encore disponibles. Les autres OP ont connu une augmentation, parfois fortes des personnes certifiées. Toutefois, dans ce cas, les augmentations ont surtout concerné les hommes et très peu les femmes.

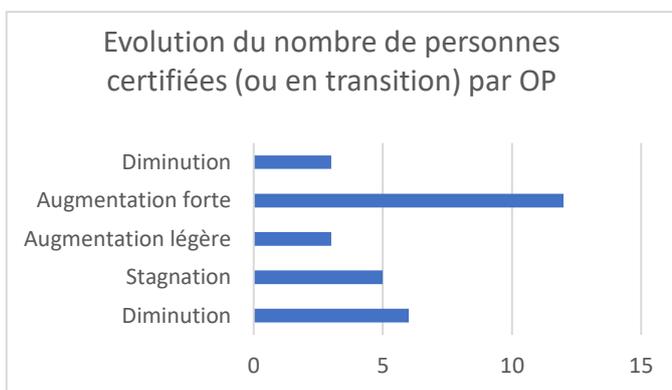
- Au Ghana, les augmentations ont été significatives pour l'ensemble des OP concernées.

De façon globale :

- On observe donc une diminution du nombre de femmes certifiées (ou en transition) de 16,3 % et une augmentation de 13,7 % des hommes certifiés (ou en transition). Ces évolutions s'expliquent principalement par le fait que **les OP les plus concernées par les diminutions sont des OP principalement féminines liées à la filière karité au Burkina Faso pour des raisons sécuritaires**. Par ailleurs, cela montre aussi que dans les OP mixtes, mis à part quelques exceptions (très positives), certifier davantage de femmes et ainsi réduire les inégalités existantes reste un défi majeur dans de nombreuses OP pour la réduction des inégalités de genre. De façon globale, on est passé de 56 % de femmes certifiées à 49 %.



- **Sur 29 OP concernées par cet indicateur, 18 (62 %), ont connu des évolutions positives** : 12 avec des augmentations fortes (de + de 10 %), 5 avec des augmentations légères (- de 10 %) et 3 ont réussi à certifier leurs premiers membres. Par ailleurs, pour 5 d'entre elles, le nombre n'a pas changé et **pour 6 d'entre elles (21 %), il a diminué (notamment suite à des facteurs de contexte, indépendant du projet)**



IET ENV 6.- Nombre d'ha certifiés en AB ou en transition vers AB							
	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Réf	156506	2316	1420	7175	3270	1577	172264
Interm.	146449	2649	1683	7829	3396	2708	164714

En ce qui concerne les surfaces en AB ou en transition en AB, les évolutions sont similaires à celles du nombre d'agriculteurs/trices : légère diminution des surfaces de 4 %, dû à une diminution au Burkina Faso et de légères augmentations dans les autres pays.

De même au niveau des OP, les mêmes tendances, variables d'une OP à l'autre, s'observent.

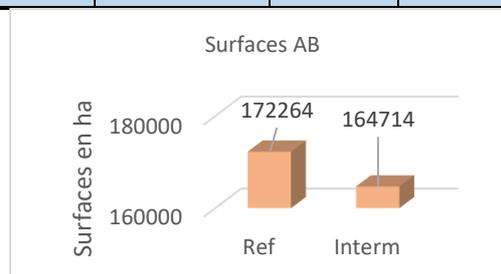


Tableau 12 : Evolution du nombre d'hectares certifiés AB ou en transition

Pays	OP	Evolution du nombre d'ha certifiés en AB ou en transition vers AB		
		situation de référence	mi parcours	% variation
Burkina Faso	COOPAKE	616,00	1 316,00	114%
	UPROMABIO	275,75	305,75	11%
	Fédération Nununa	1 368,60	2 228,36	63%
	UGF/CDN	59 500,00	47 500,00	-20%
	TON	465,00	465,00	0%
	PROLEF	3 559,70	3 881,00	9%
	UCPPK-Houet	90 305,00	90 305,00	0%
	USCOOP-SPBK/CAS	74,00	74,00	0%
	Asy	341,77	373,64	9%
	PAOLINE	N/D	N/D	N/D
	Total	156 506	146 449	-6%
Togo	ATSEMAWOE	364,91	358,66	-2%
	PROCAB	690,35	690,35	0%
	IKPA	1 261,00	1 600,00	27%
	Total	2 316	2 649	14%
Bénin	(REPAB)	1 420,00	1 683,00	19%
Mali	FENABE	5 771,00	5 900,00	2%
	COPROKAZAN	573,00	573,00	0%
	USCPY	230,00	285,00	24%
	YIRIWASSO	240	400	67%
	ULPKD	361	671	86%
	Total	7 175	7 829	9%
Côte d'Ivoire	SCEB	522,89	518,36	-1%
	CAMAYE	582,43	527,78	-9%
	ECAKOOG	1 045,08	1 166,77	12%
	CPSL	233,85	160,03	-32%
	CAYAT	0,00	147,71	N/A
	ECAM	665,81	615,07	-8%
	PCBM	219,74	260,10	18%
	Total	3 270	3 396	4%
Ghana	AMOPPA	63,25	128,00	102%
	ABOCFA	1 514,00	1 662,52	10%
	Kuapa kokoo	0,00	602,20	N/A
	Fanteakwa Union	0,00	315,69	N/A
	Total	1 577	2 708	72%
Total Général		172 264	164 714	-4%

Si l'évolution des surfaces est très fortement corrélée à celle des agriculteurs, ce n'est pas toujours le cas, mettant en évidence dans certains cas des tendances fortes à l'augmentation des surfaces certifiées par agriculteur (COOPAKE) et dans plusieurs cas pour « compenser » la perte d'agriculteurs (Nununa).

4.5 La gestion des aires protégées et des parcs à Karité

IET ENV 7.- Nombre d'ha de parcs de Karité dans lesquels des pratiques de gestion durables sont appliqués			
	Burkina Faso	Mali	Total
Réf.	640	140	780
Interm	1625	698	2323

Les superficies de parcs à karité sur lesquelles les pratiques de gestion durable ont été appliquées ont quasiment été multipliées par trois (03) dans neuf (09) OP du Burkina et du Mali (Cf. Tableau ci-dessous). C'est au total neuf (09) parcs à karité de 2323 ha sur lesquelles sont appliquées diverses pratiques de gestion durable dans neuf (09) OP.

Tableau 13 : Nombre d'ha de parcs de karité avec des pratiques de gestion durable

	Burkina Faso					Mali				Total
	NUNUNA	UGF/CDN	UCPPK-Houet	USCOOP-SPBK/CAS	Asy	FENABE	COPROKAZAN	YIRIWASSO	ULPKD	
Ref	630	0	0	0	10	12	0	4	124	780
Interm	837	250	463	60	15	22	215	100	361	2323

Les pratiques dominantes sont la régénération naturelle assistée suivi du pare-feu et du reboisement.

L'explication du succès de ces pratiques se trouve certainement dans le fait qu'elles sont mises en œuvre en réponse à des problèmes environnementaux réels que vivent les membres des OP notamment, la coupe abusive des arbres de karité, les feux de brousse, la divagation des animaux dans les parcs à karité (voir tableau ci-dessous)

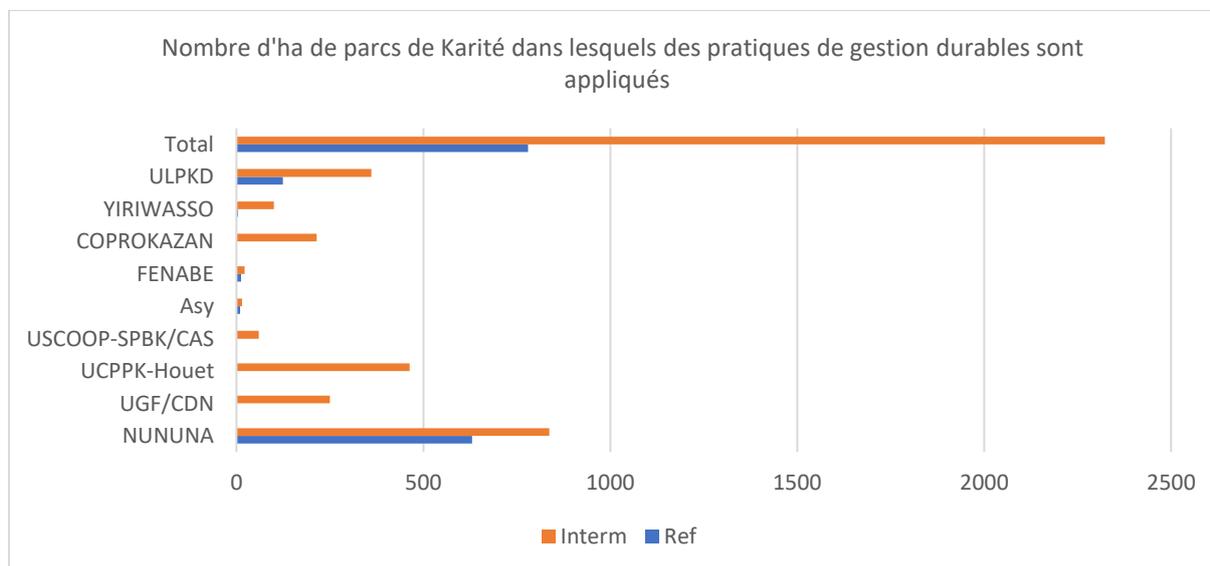


Tableau 14 : Utilisation des diverses pratiques en fonction des problèmes à résoudre

OP	Problèmes à résoudre	Pratiques appliquées
NUNUNA		RNA (Régénération naturelle assistée), pare-feu, greffage, taille sanitaire
UGF/CDN	Feux de brousse Divagation des animaux (broutent les jeunes pousses) Sècheresses (insuffisances des pluies)	Reboisement

UCPPK-HOUET		Reboiser dans les parcs ; formation sur la taille sanitaire (gui et autres parasites) ; RNA sur les parcelles cultivées.
USCOOP-CAS	Exploitation du charbon Faible productivité Divagation des animaux Dégâts de éléphants	RNA. Greffage
ASY	Divagation des animaux (broutent les jeunes pousses) Sècheresses (insuffisances des pluies)	RNA
FENABE	Tarissement des puits pendant la saison sèche malgré le surcreusement	Défrichage amélioré, cuvettes, paillage, haies vives
COPROKAZAN	Coupes abusives de bois de chauffe et de feu de brousse. Érosion, l'appauvrissement des sols et la destruction du couvert végétal notamment les jeunes plants de karité	
YIRIWASSO	Coupe abusive des pieds de karité, les feux de brousse	RNA, pare-feu, reforestation des zones
ULPKD		RNA, pare feu, entretien de pieds de karité, greffage

IET ENV 8.- Nombre d'ha de parcs de karité qui font l'objet d'accords de gestion communautaire			
	Burkina Faso	Mali	Total
Réf.	640	0	630
Interm	738	1011	1749

En situation intermédiaire, **deux (02) nouvelles OP (COPROKAZAN et ULPKD) ont pu établir des accords de gestion communautaire**, en plus de NUNUNA, ce qui portent à trois (03) le nombre actuel de parcs à karité en gestion communautaire pour une surface cumulée de 1749 ha (Cf. Tableau ci-dessous et histogramme ci-contre).

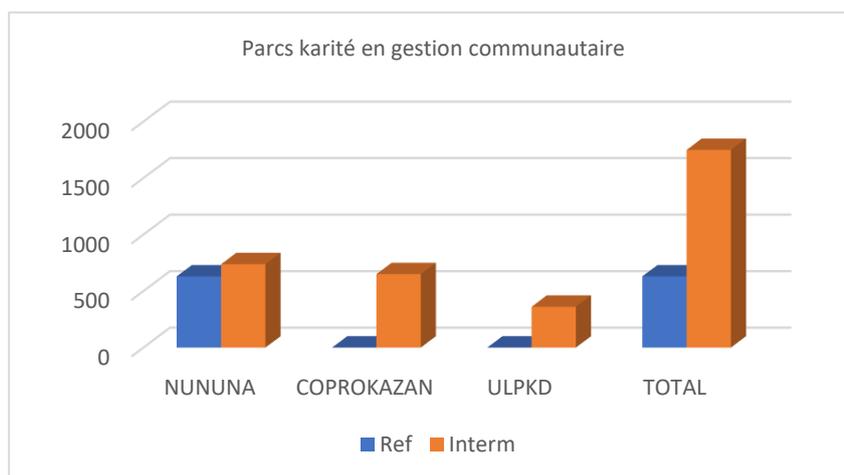


Tableau 15 : Nombre d'ha de parcs de karité avec des accords de gestion communautaire par OP

	NUNUNA	COPROKAZAN	ULPKD	TOTAL
Ref	630	0	0	630
Interm	738	650	361	1 749

IET ENV 9 : Nombre de producteurs et productrices en limites d'aires protégées qui s'engagent avec leur OP à ne pas installer de nouvelles parcelles dans les aires protégées

En Côte d'Ivoire, 6 OP ont des membres situés en limites d'aires protégées (constituées de forêts). Elles cherchent, avec l'appui du programme Equité 2, que leurs membres s'engagent à ne pas installer des parcelles de cacaoyers dans les aires protégées.

Les diagnostics sont en cours et le nombre de producteurs qui s'engagent sera connu à la situation finale de suivi-évaluation

4.6 Efficience énergétique et recyclage de déchets

IET ENV 10. Nombre de Kg de consommation équivalent bois de chauffe/ kg de produit final obtenu, au niveau des OP par des technologies améliorées (pyrolyse, briqueteuse ou autres)

	Mali (Karité)	Burkina Faso (Karité)	Burkina Faso (Noix de Cajou)	Burkina Faso (Mangue)	Total
Réf.	0.48	1,1	1.51	2.5	1.35
Interm.	0.34	0.48	1.51	1.51	0.83

Cet indicateur mesure l'efficience énergétique des coopératives qui utilisent les technologies innovantes (pyrolyse, briqueteuse ou autres) dans leurs activités de transformation de karité et de la mangue.

Des données ont pu être recueillies pour 8 OP qui réalisent des activités de transformation de leurs produits qui sont consommatrices d'énergie. Il s'agit principalement de 5 OP qui transforment les noix de karité en beurre et 2 OP qui produisent des mangues séchées et une des Noix de Cajou en amandes. Ces activités sont hautement consommatrices en bois de chauffe. Pour réduire leurs impacts environnementaux négatifs, elles **cherchent à augmenter leur efficience énergétique** en introduisant de **nouvelles technologies** notamment l'utilisation de chaudière à pyrolyse et de briqueteuse.

Les données recueillies mettent en évidence une baisse en moyenne de 1,35 à 0,83 de kg d'équivalent de bois de chauffe requis pour obtenir un kg de produit transformé, soit de près de 40 % de la quantité d'équivalent bois par unité de produit fini. Cette amélioration est liée à l'accroissement de la place qu'occupent ces technologies innovantes comme la chaudière à pyrolyse dans les activités de production de beurre de karité et de mangue séchée. Elle s'observe dans le cas des mangues séchées et du beurre de karité. Ce n'est que dans le cas de l'OP travaillant sur la noix de cajou qu'aucune évolution n'a été observée. (Cf. Tableau ci-dessous)

Tableau 16 : Evolution des quantités équivalent bois utilisées

	OP	Produits principaux	Situation de référence	Ref équivalent de bois	mi-parcours	Mi-parcours équivalent de bois
Burkina Faso	COOPAKE	Mangue	0,7348 kg de gaz / kg de mangue	2,740804	1,12 kg de de bois de chauffe	1,12
	PAOLINE	Mangue	0.63kg de gaz butane/kg de mangue séchée,	2,3499	0.51 kg de gaz butane/kg de mangue séchée ;	1,9023
	COOPAKE	Noix de Cajou	1,51 kg de coques de cajou / kg de cajou	1,51	1,51 kg de coque / kg de cajou produit	1,51
	UGF/CDN	Karité amande	1	1	0,6	0,6
	USCOOP-SPBK/CAS	Karité amande	0,75	0,75	0,38	0,38

	Asy	Karité amande	1,5	1,5	0,45	0,45
Mali	COPROKAZAN	karité amande	0,43 kg de briquettes par kg de beurre de karité	0,5891	0,32 kg	0,4384
	YIRIWASSO	karité amande	0,364	0,364	0,25	0,25
Moyenne				1,3504755	0,42	0,8313375

Ces calculs ont été faits sur la base du tableau d'équivalence ci-dessous :

Pouvoir Calorifique supérieurs de différentes sources d'énergie (PCS)	Equivalent bois de chauffage
1 kg Gas (butane) = 13,79 PCS 1 kg de brique (de bois) = 5,106 1 stère de bois = 1865 (estimé à 500 kg en moyenne), soit : 1 kg bois = 3,73 1 litre de fioul (gasoil): 10,667 1 kwh = 1 PCS	1 kg gaz (butane)= 3,73 kg bois 1 kg de brique = 1,37 kg bois 1 l de fioul = 2,86 kg bois 1 kWh = 0,27 kg bois

IET ENV 11.- Quantité de compost et/ou de charbon biologique et/ou de brique combustible produite à partir des résidus et déchets de transformation au niveau des OP (cabosses de cacao, tourteau de karité, etc.), en tonnes							
	Burkina Faso	Togo	Bénin	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana	Total
Réf	74,51	0	0	68	2,6	5,53	150,64
Interm	27,35	0	0	766,35	178,5	9,41	981,61

Les données recueillies reflètent une augmentation très forte de la quantité de compost et/ou charbon biologique et/ou brique produite à partir des résidus et déchets de transformation au niveau des OP (cabosses de cacao, tourteau de karité, résidus d'anacarde, sous-produits de mangue, etc.). Cette évolution n'est pas uniforme dans tous les pays : elle est très forte au Mali et au Ghana, elle diminue au Burkina Faso et n'est pas pratiquée au Togo et au Bénin.

La diminution au Burkina Faso, est liée spécifiquement à 2 OP, TON et PROLEF, chez lesquelles la production de compost a diminué fortement. Cette situation est liée à méthode de production en fosse du compost qu'utilisent encore ces deux (02) coopératives. Cette méthode à l'inconvénient d'être très pénible et long en temps de maturation du compost. Par exemple à PROLEF sur cinq (05) fosses compostières mises en place, une seule a été retournée à ce jour. Les quatre (04) autres fosses attendent d'être retournées. **Ceci constitue un point d'attention à prendre en compte dans l'appui de ces deux (02) OP à l'avenir.**

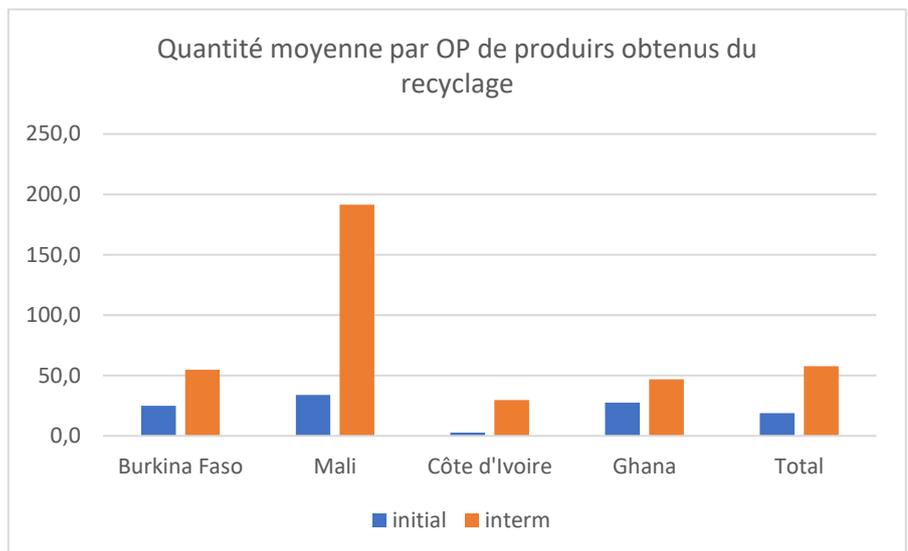
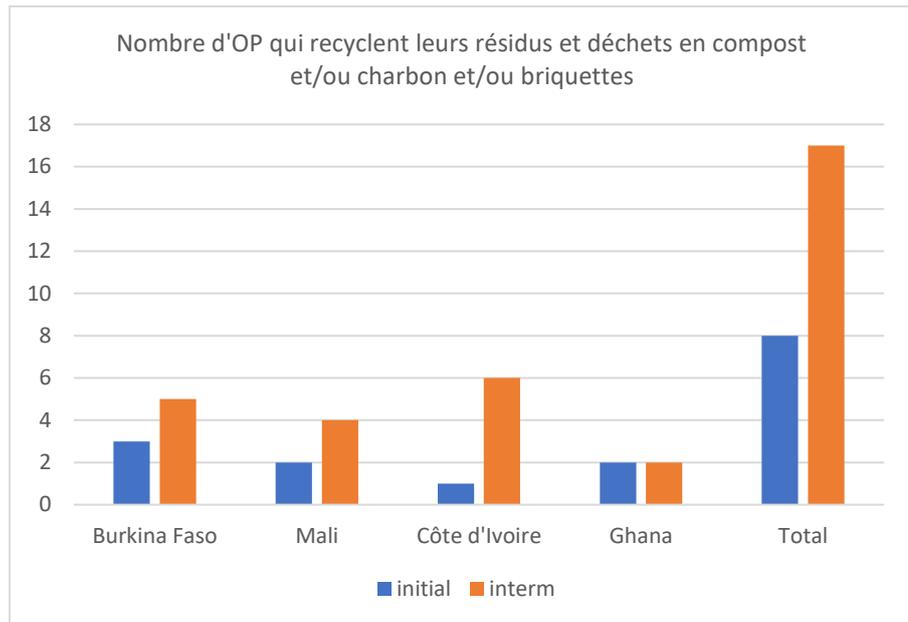
Mis à part ces cas particuliers, les évolutions sont positives et s'expliquent par 2 facteurs complémentaires :

- **L'augmentation de la quantité d'OP qui recyclent ce type de déchets.**

Elles n'étaient que 8 au démarrage d'Equité 2 à pratiquer ce type de recyclage et elles sont maintenant plus du double à la faire (17). L'augmentation la plus forte du nombre d'OP a eu lieu en Côte d'Ivoire, où elles sont passées d'une à six.

- **L'augmentation de la quantité de matière recyclée par OP.**

La quantité moyenne de produits obtenus par OP qui a mis en œuvre cette activité de recyclage a été multiplié par 3 (passant d'une moyenne de 18,8 tonnes/OP à 57,7 tonnes/OP). Cette augmentation a été particulièrement forte au Mali, où ce sont près de 200 tonnes de produits qui ont été élaborés alors que ce n'était que quelques dizaines au démarrage du programme.



L'augmentation importante de la quantité de compost et de briquettes combustibles est aussi à mettre en lien avec le besoin croissant en biofertilisants et en sources d'énergie plus économiques et plus respectueuses de l'environnement des membres des OP et vient appuyer/renforcer les dynamiques de transition agroécologiques en cours.

En dehors de quelques difficultés, les perspectives de production du compost sont grandes, sachant que les coopératives ECOOKIM et ECAM ont commencé la production de compost au mois de janvier et n'ont pas encore été comptabilisés dans cette mesure intermédiaire. Nous aurons donc des volumes de compost en plus à la situation finale de suivi-évaluation.

4.7 En conclusion : des avancées significatives dans l'appui aux TAE

Les OP bénéficiaires de Equité 2, font des efforts très importants pour promouvoir l'application de pratiques agroécologiques au niveau de leurs membres : 26 OP divulguent 15 pratiques différentes, généralement en lien avec l'amélioration de la fertilité des sols, dans les 6 pays d'intervention. Ces efforts, avec le soutien du

programme, ont permis une augmentation d'environ 30 % des agriculteurs (6400 personnes) qui ont adopté au moins une de ces pratiques ainsi que des surfaces sur lesquelles ces pratiques sont appliquées (10 000 ha).

La plus grande partie de ces efforts et donc de cette augmentation est concentrée sur quelques OP et/ou sur un nombre limité de pratiques spécifiques : le labour perpendiculaire en pente, les associations et rotations de culture, l'agroforesterie, et l'application de compost. **Pour les autres OP, l'augmentation ne dépasse pas quelques centaines d'agriculteurs/agricultrices et d'hectares.** De plus, les surfaces sur lesquelles ces pratiques sont appliquées ne représentent qu'une petite partie des surfaces agricoles des exploitations (32 % en moyenne).

Les surfaces sur lesquelles les agriculteurs ont augmenté la diversité de plantes présentes ont augmenté de façon significative en raison de l'adoption de l'agroforesterie et de l'association des cultures dans la cacaoculture au Ghana, d'une agroforesterie plus diversifiée en Côte d'Ivoire et au TOGO et l'association des cultures au Mali et au Burkina Faso. **Ces résultats importants en termes de biodiversité et de plus grande résilience de des systèmes de cultures sont souvent le résultat d'appuis directs des OP** (pour la mise en place des SAF, fourniture de plants, etc.), ce qui **pose la question de la pérennité de ces changements de pratique ainsi que de la mise en place de services pérennes pour appuyer leur réplication à une plus large échelle.**

Malgré ces avancées, **l'atteinte d'un réel changement d'échelle dans l'application des PAE reste un défi majeur tant en termes de nombre d'agriculteurs, de diversité des pratiques que de surfaces sur lesquelles ces pratiques sont appliquées.** Cela pose aussi la question de la durabilité des dispositifs d'appuis aux changements de pratiques mis en place par les OP, de l'élargissement de la palette des alternatives techniques proposées aux agriculteurs et du renforcement de leurs capacités tant méthodologiques que techniques.

Des avancées importantes ont également été obtenus dans la gestion durable des parcs à karité : Les superficies de parcs à karité sur lesquelles les pratiques de gestion durable ont été appliquées ont quasiment été multipliées par trois et deux (02) nouvelles OP ont pu établir des accords de gestion communautaire ce qui portent à trois (03) le nombre actuel de parcs à karité en gestion communautaire pour une surface cumulée de 1749 ha. Ces actions visent à toucher des problèmes environnementaux tels que la coupe abusive des arbres de karité, les feux de brousse, la divagation des animaux, etc.

Les avancées obtenues dans l'application de pratiques durables ne semblent pas se traduire, pour l'instant, par une meilleure valorisation de la qualité des produits obtenus. En effet, le nombre global d'agriculteurs en conversion et en AB et les superficies correspondantes ont globalement légèrement baissé (3,2 %). Toutefois si l'on analyse les données par OP, les évolutions sont nettement plus variées. Les OP les plus concernées par les diminutions sont, en effet, des OP principalement féminines liées à la filière karité au Burkina Faso.

Par ailleurs, 8 OP qui réalisent des activités de transformation de leurs produits qui sont consommatrices d'énergie ont réduit leurs impacts environnementaux négatifs, en **augmentant leur efficacité énergétique** en introduisant de **nouvelles technologies** notamment l'utilisation de chaudière à pyrolyse et de briqueteuse. Cela leur a permis de diminuer de 40 % la quantité d'équivalent bois consommés par unité de produit fini. De même, une **augmentation très forte a été obtenue de la quantité de compost et/ou charbon biologique et/ou brique produite à partir des résidus et déchets de transformation au niveau des OP** (cabosses de cacao, tourteau de karité, résidus d'anacarde, sous-produits de mangue, etc.). Cette évolution n'est toutefois pas uniforme dans tous les pays : elle est très forte au Mali et au Ghana, elle diminue au Burkina Faso et n'est pas pratiquée au Togo et au Bénin. **L'augmentation importante de la quantité de compost et de briquettes combustibles est aussi à mettre en lien avec le besoin croissant en biofertilisants et en sources d'énergie plus économiques et plus respectueuse de l'environnement des membres des OP et vient appuyer/renforcer les dynamiques de transition agroécologiques en cours.**

5 Axe 3 : Les résultats technico-économiques des producteurs et productrices, appuyés par les projets d'OP

5.1 Volumes de produits commercialisés par les membres de l'OP

IET ECO 3.- Volumes de produits appuyés par le projet vendus / commercialisés par les agriculteurs et agricultrices membres de l'OP (ventes à l'OP et en dehors) – KG/producteur – Moyennes par producteur _(et par filière)								
	Cacao	Noix de Cajou	Mangue	Noix de Coco	Ananas	Sésame	Hibiscus	Amande de Karité
Réf.	2143	2407	18873	17500	29908	313	444	415
Interm	1061	3375	8779	19156	36141	216	200	447

De façon complémentaire aux rendements, un indicateur a été défini sur la quantité totale de produits obtenus par producteur. trice des principales filières appuyées par le programme Equité 2. Elles concernent aussi les amandes de karité, même si elles ne sont pas produites sur des parcelles cultivées proprement dites.

De façon globale, les tendances d'évolution sont variables d'une filière à l'autre. Ainsi, les données montrent :

- Une augmentation des volumes commercialisés par les membres des OP dans 4 filières : Noix de Cajou, Noix de Coco, Ananas et Amande de Karité
- Une diminution des volumes commercialisés dans les 4 autres filières : Cacao, Mangue, Sésame et Hibiscus.

Toutefois, de même que pour l'évolution des rendements, **les quantités de produits et leur évolution sont aussi très variables d'une OP à l'autre et même d'un producteur à l'autre** (voir tableau ci-dessous) :

- **Pour le Cacao**, les données montrent une diminution très forte des volumes de production pour les 2 OP concernées au Ghana, une diminution pour une OP du Togo et une légère augmentation pour l'autre et des évolutions très contrastées en Côte d'Ivoire (une augmentation forte pour Camaye et Sceb et une diminution pour les 3 autres)
- **Pour l'Amande de Karité**, on observe une augmentation des volumes moyens par producteur au Mali (YIRIWASSO) et une diminution pour les 2 OP du Burkina Faso
- **Pour la noix de Cajou**, des augmentations ont été mesurées pour les 2 OP ayant fait l'objet d'enquêtes.
- **Pour la Mangue**, pour 2 OP les volumes de production ont augmenté et pour une, ils ont diminué.
- **Pour la noix de coco et le sésame**, ce n'est chaque fois qu'une OP qui est concernée
- **Pour l'hibiscus**, les données montrent qu'il n'y a pratiquement pas eu de production cette année dans 2 OP sur les 3 concernées.
- **Pour l'ananas**, les données montrent une augmentation des volumes de production au Bénin et une diminution au Ghana.

De façon globale il se dégage donc que sur les 24 OP où se sont réalisées les enquêtes, les données ont montré une augmentation des volumes moyens commercialisés par agriculteurs au

niveau de 10 OP et une diminution de ceux-ci, au niveau de 13 OP. De même que pour les rendements, une analyse approfondie de ces résultats sera réalisée pour la situation finale de suivi-évaluation.

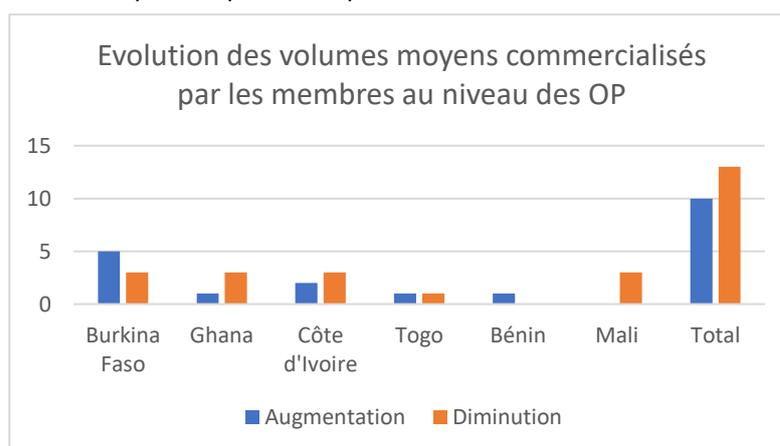
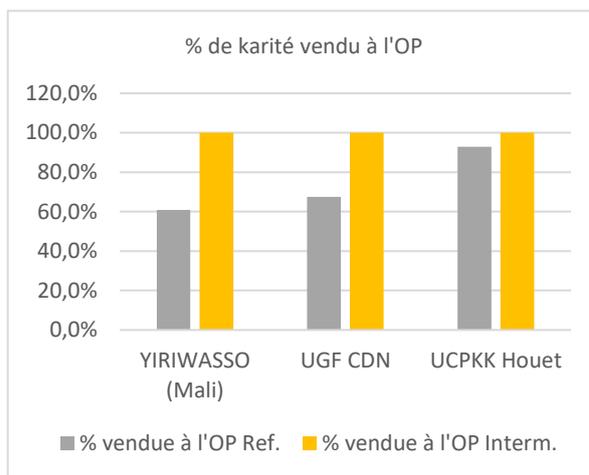
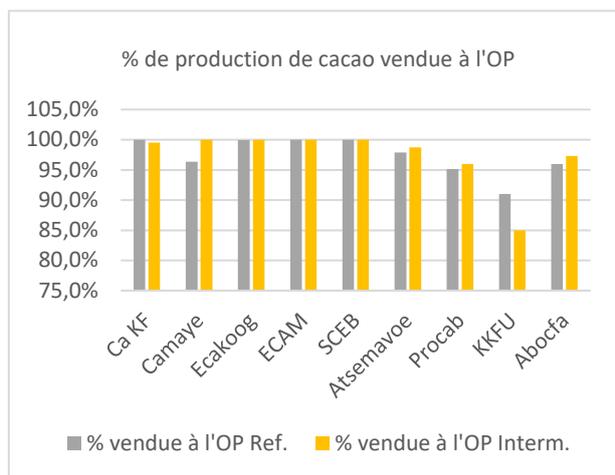


Tableau 17 : Evolution des % vendus à l'OP

	OP	Quantité moyenne produite par membre			% vendu à l'OP		
		Ref.	Interm.	Variation	Ref.	Interm.	Variation
Cacao	Ca KF	639	384	-40%	100,0%	99,5%	0%
	Camaye	935	1144	22%	96,3%	100,0%	4%
	Ecakoog	1632	948	-42%	100,0%	100,0%	0%
	ECAM	2210	2189	-1%	100,0%	100,0%	0%
	SCEB	1636	2342	43%	100,0%	100,0%	0%
	Global CI	1297	1249	-4%	97,3%	99,9%	3%
	Atsemavoe	182	188	3%	97,9%	98,7%	1%
	Procab	400	323	-19%	95,2%	96,0%	1%
	Global Togo	268	239	-11%	96,3%	97,3%	1%
	KKFU	10241	1040	-90%	91%	84,97%	-7%
	Abocfa	1413	991	-30%	96%	97,30%	1%
Global Ghana	5595	1016	-82%	94,0%	91,0%	-3%	
Amande de Karité	YIRIWASSO (Mali)	378	267	-29%	60,8%	100,0%	64%
	UGF CDN	287	448	56%	67,4%	100,0%	48%
	UCPKK Houet	581	1217	110%	92,9%	100,0%	8%
	Global BF	434	832	92%	80,2%	100,0%	25%
Noix de Cajou	PRO LEF	3690	4944	34%	98,1%	92,7%	-6%
	COOPAKE	1124	1807	61%	48,8%	71,7%	47%
	Global BF	2407	3376	40%	76,2%	87,1%	14%
Mangue	USPCY (Mali)	25410	16050	-37%	40,8%	71,0%	74%
	Prolef	7617	9726	28%	46,6%	62,8%	35%
	UPROMABIO	21413	561	-97%	59,0%	51,1%	-13%
	Global BF	14515	5143	-65%	52,8%	57,0%	8%
Noix de Coco	Abanga (Ghana)	17500	19156	9%	19,1%	74,5%	291%
Hibiscus	COOPAKE	122	20	-84%	63,8%	100,0%	57%
	UPROMABIO	666	15	-98%	94,2%	100,0%	6%
	Prolef	N/D	564	N/D	N/D	38,0%	N/D
	Global BF	444	200	-55%	80,0%	79,3%	-1%
Ananas	RePAB (Bénin)	39244	53336	36%	76,0%	84,0%	10%
	Amoppa (Ghana)	20573	18948	-8%	69,0%	81,4%	18%
Sésame	Fenabe (Mali)	313	216	-31%	61,6%	84,0%	36%

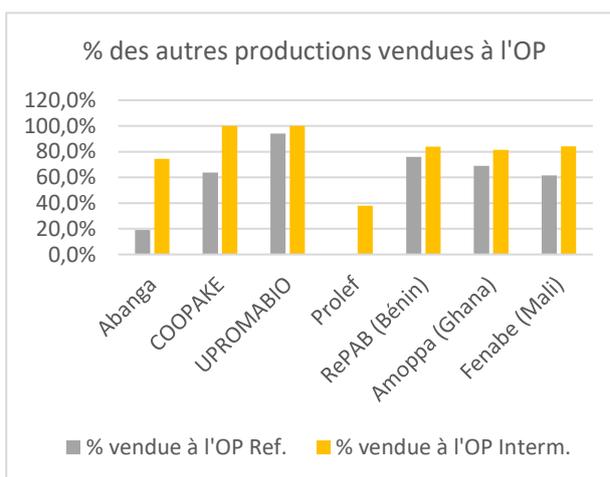
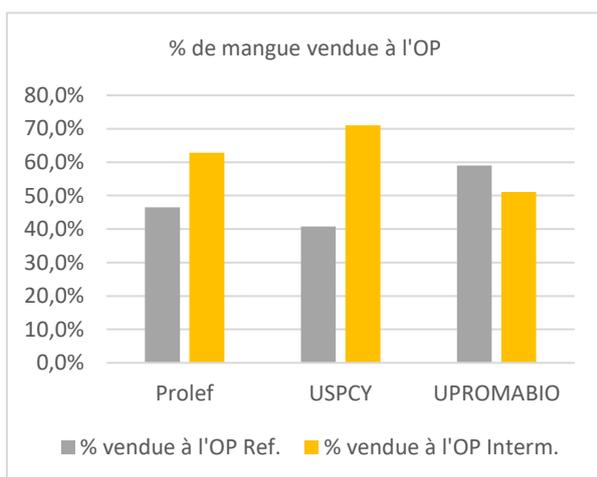
L'un des intérêts de cet indicateur pour les OP est de mesurer à partir de là, le taux de fidélité de leurs membres en termes de livraison de productions. Les données relevées à ce niveau, ont permis de mettre en évidence que :

- **Pour le cacao**, le % des volumes produits qui sont vendus à l'OP étaient déjà très important au démarrage du programme (entre 90 et 100%), et l'ensemble des OP a réussi à maintenir voire légèrement augmenter encore le % du volume qu'elles ont réussi à capter. La seule exception est KKFU, pour laquelle le % a diminué de 91 à 85 %.
- **Pour le Karité, les 3 OP** ont réussi à capter 100 % de la produit à leur membre alors qu'il oscillait entre 60 et 93 % au démarrage du Programme. Atteindre ce niveau de pourcentage peut s'expliquer comme pour le cacao par le fait que les OP cacao et karité payent des prix plus élevés que leurs concurrents.



Pour les autres filières, les tendances sont aussi à l'augmentation du % du volume produit qui est capté par les OP, mais sans atteindre les 100 % (sauf pour l'Hibiscus). Ces taux plus faibles peuvent s'expliquer car ces produits ont aussi une proportion d'autoconsommation et/ou vente au détail sur les marchés locaux.

Les taux les plus faibles sont observés au niveau de la mangue en raison notamment d'une proportion relativement élevée d'autoconsommation de ce produit.



Au final, sur les 23 OP seulement 3 ont connu une évolution négative du % de produits qu'elles captent. Cette évolution assez générale, tend à montrer **qu'une meilleure intégration dans les filières de commerce équitable leur permet de capter une plus grande partie de la production de leurs membres**, mais d'autres facteurs peuvent aussi jouer : l'amélioration de la qualité des services proposés, l'amélioration de la gouvernance et donc de la confiance des membres envers leur organisation, etc. Ces **résultats, ici aussi, restent à analyser et interpréter plus en profondeur**.

5.2 Différence de prix d'achat aux producteurs et productrices pratiqués par l'OP sur les productions certifiées par rapport au marché conventionnel

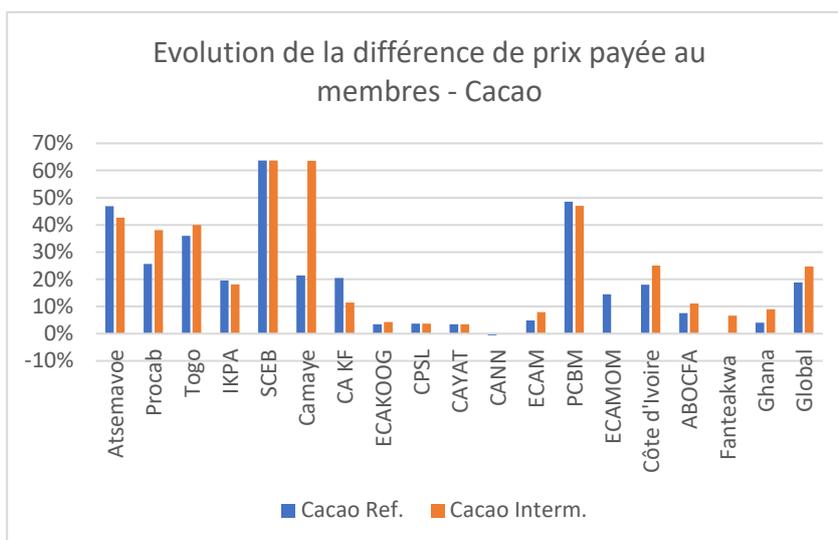
IET ECO 3.- Différence de prix d'achat aux producteurs et productrices en % pratiquée par l'OP sur les productions certifiées CE / marché conventionnel - Moyennes par filière									
Situation	Cacao	Noix de Cajou	Mangue	Noix de Coco	Ananas	Sésame	Hibiscus	Karité	Total
Ref	19%	31%	47%	2%	43%	16%	66%	28%	31%

Interm	25%	22%	37%	5%	25%	28%	66%	31%	30%
--------	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	------------

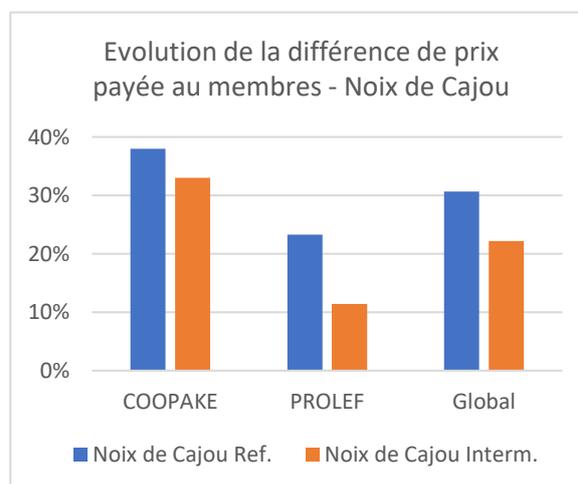
La quantité de produits captés par les OP, est liée à deux facteurs principaux (i) leurs capacités à commercialiser des volumes déterminés de produits (cet aspect est suivi dans l'axe 3) et ; (ii) les conditions d'achat offertes aux producteurs et productrices, et en particulier le prix et les conditions de paiement proposés par rapport à d'autres opportunités de commercialisation auxquelles ils/elles ont accès (ou pas).

Du point de vue des OP (données obtenues lors des entretiens menés avec les OP), les prix proposés (en situation initiale, au démarrage d'Equité 2) pour les achats dans le cadre du commerce équitable - CE (conventionnel ou biologique) ont été, dans tous les cas, supérieurs à ceux sans CE, tant pour la situation de référence que pour la situation intermédiaire, mais dans des proportions variables (voir graphiques ci-dessous) entre les différents produits mais aussi pour un même produit entre les différentes OP. Les évolutions aussi ont été variables entre les 2 mesures.

Dans le cas de la filière cacao, les données moyennes, cachent de grandes variations de prix payés par les OP, par rapport au marché conventionnel. Pour la moitié des OP concernées, la différence de prix est minime alors qu'elle est très importante pour l'autre moitié. Les évolutions à ce niveau sont très limitées entre la situation de référence et la situation intermédiaire. Il est toutefois possible de mentionner PROCAB et Camaye avec une différence de prix supérieure lors de la situation intermédiaire qu'au démarrage du programme.



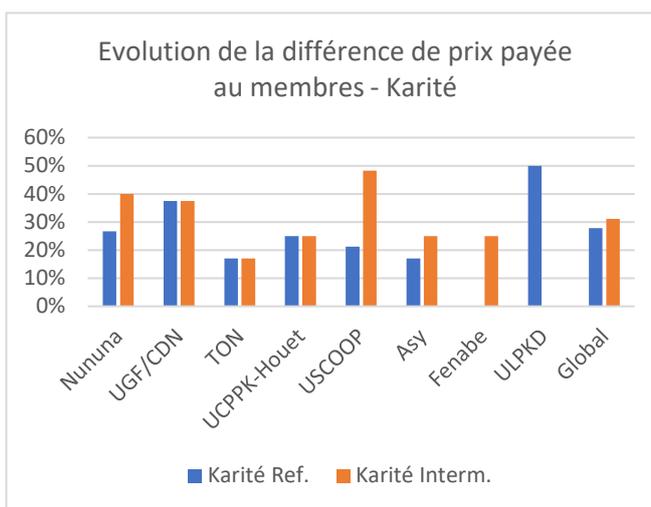
Dans le cas de la filière Noix de Cajou, des données ont pu être collectées au niveau de deux OP, qui mettent en évidence dans les 2 cas une diminution de la différence de prix payée aux membres. Si elle reste importante dans le cas de COOPAKE, elle n'est plus que d'un peu plus de 10 % dans le cas de PROLEF.



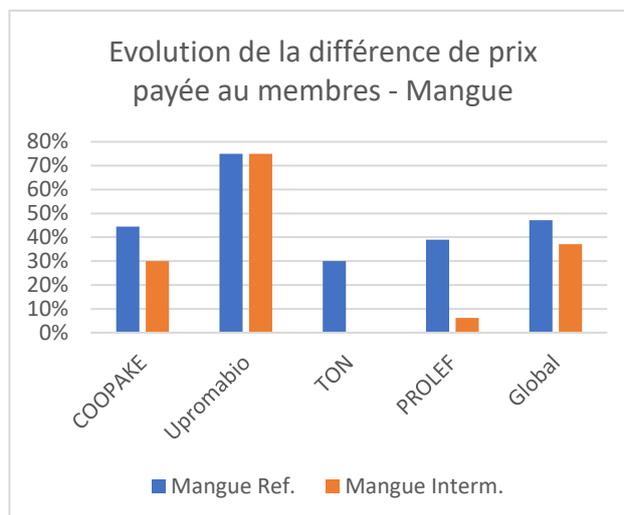
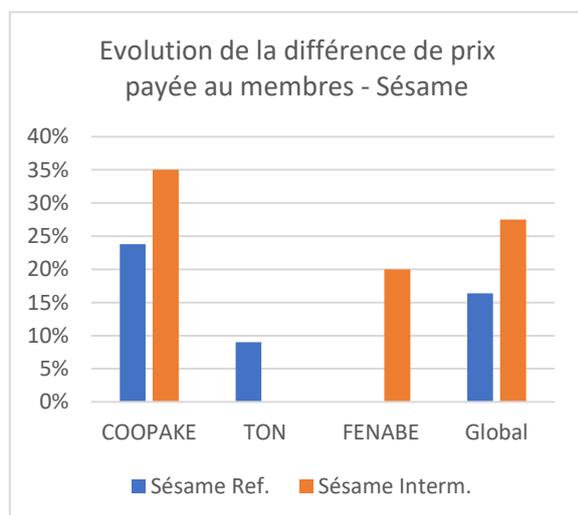
Dans le cas de la filière Karité, de façon globale, la différence de prix, généralement déjà significative lors de la situation de référence n'a que peu évolué depuis. On note toutefois des augmentations significatives de cette différence dans 2 OP (USCOOP et NUNUNA).

Dans le cas de la noix de coco, de l'ananas et de l'Hibiscus, les données présentées ne concernent chaque fois qu'une seule OP :

- La différence de prix offerte par **BS Abanga pour la noix de coco** est très réduite, même si elle a très légèrement augmenté depuis la situation de référence.
- La différence de prix proposée aux agriculteurs par **REPAB pour l'achat d'ananas au Bénin**, est passé de **43 à 25 %**. Il n'a pas été possible d'obtenir des données d'AMOPPA au Ghana, l'autre OP engagée dans la commercialisation de ce produit
- La **différence de prix pratiquée par COOPAKE** pour l'achat d'Hibiscus, s'est maintenu au même niveau élevé (66 %)



En ce qui concerne le Sésame et la Mangue, les données récoltées ont été trop fragmentaires pour réaliser une analyse OP par OP. On peut toutefois constater que si COOPAKE a maintenu la différence de prix de l'Hibiscus, elle a augmenté pour le sésame et diminué pour la Mangue. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les OP qui atteignent la plus grande différence de prix, sont celles qui réussissent à obtenir une double certification : bio et Equitable. C'est par exemple le cas pour UPROMABIO pour la filière Mangue.



Remarque méthodologique :

L'analyse des réponses données par les producteurs/productrices (recueillies dans les enquêtes parcelles et AGR) sur la différence de prix obtenus lors des ventes à l'OP ou hors OP (voir tableau ci-dessous), montre que les chiffres ne coïncident pas exactement. Cela s'explique par le fait que les deux questions posées n'étaient pas exactement les mêmes : certaines OP achètent une partie de leur production hors CE, donc la différence de prix indiquée par les producteurs entre vendre à l'OP et hors OP, n'est pas nécessairement entre le marché CE et le marché conventionnel. L'information reste néanmoins intéressante car elle met en évidence, l'attractivité (du point de vue du prix) pour le producteur de vendre ses produits à l'OP ou hors OP. Par ailleurs, des enquêtes ont été réalisées sur un échantillon plus restreint des OP et on a vu plusieurs fois, l'importance de la variabilité entre OP et son effet sur les données globales.

Malgré cette différence, certaines tendances qui se dégagent des entretiens au niveau des OP se confirment avec toutefois aussi quelques différences :

- **Des différences de prix négatives sont parfois mentionnées**, c'est-à-dire d'agriculteurs qui disent avoir obtenu un meilleur prix hors OP que celui pratiqué par l'OP.
- **Pour le Cacao**, Si pour les OP, déjà leur prix d'achat n'était pas beaucoup plus élevé que le prix conventionnel, cette différence est encore plus réduite du côté des agriculteurs.

- **Pour les noix de cajou**, la tendance d'évolution serait inversée selon les agriculteurs avec une meilleure différence de prix dans la situation intermédiaire que lors de la situation de référence.
- **Pour la mangue**, les agriculteurs enquêtés indiquent une différence de prix nettement supérieure à celle mentionnée par les OP.
- **Pour les noix de coco**, la différence est également limitée mais négative selon les agriculteurs enquêtés (prix de vente hors OP, légèrement supérieur au prix de vente à l'OP)
- **Pour l'ananas**, les agriculteurs de REPAB indiquent une différence de prix nettement meilleure lors de la situation intermédiaire par rapport à la situation de référence, à l'inverse de l'information recueillie au niveau de l'OP.
- **Pour le sésame**, les producteurs indiquaient une différence négative lors de la situation de référence (à l'époque ce produit n'était pas encore commercialisé en CE), mais est maintenant largement supérieur à ce qu'ils pourraient obtenir hors OP.
- **Pour l'hibiscus**, une grande différence de prix a également été mentionnée par les agriculteurs lors de la situation de référence, mais contrairement à l'OP, ils ont mentionné une nette réduction de cette différence lors de la mesure intermédiaire.
- **Pour le karité**. Une plus grande différence avait été mentionné par les agriculteurs enquêtés lors de la situation de référence. Cette différence est maintenant du même ordre de grandeur que celle mentionnée par les OP, lors de la situation intermédiaire.

S'il est important de mesurer à travers cet IET la plus-value qu'apporte le CE dans le prix que peut proposer l'OP à ses membres, et les évolutions futures considérant notamment la nature et la qualité des contrats, il reste pertinent, de suivre de façon complémentaire comment cela se traduit effectivement pour les membres des OP en des prix plus attractifs qu'en dehors de l'OP.

Tableau 18 : Différence de prix de vente à l'OP et hors OP, selon enquêtes réalisées auprès des agriculteurs

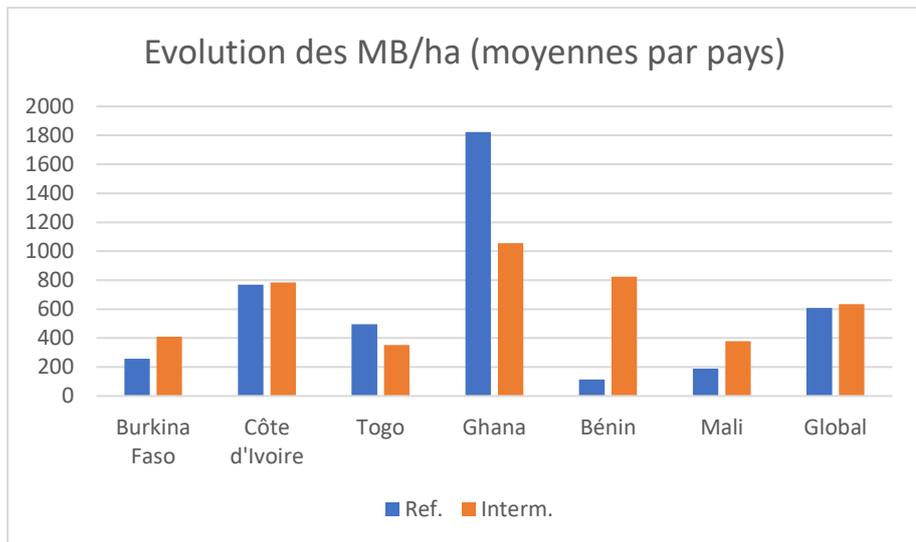
	Situation	Cacao	Noix de Cajou	Mangue	Noix de Coco	Ananas	Sésame	Hibiscus	Karité
Burkina Faso	Ref		23 %	72 %				70 %	97 %
	Interm		31 %	77%				32 %	24 %
Mali	Ref			132%			-18 %		50 %
	Interm			146%			516 %		N/D
Togo	Ref	11 %							
	Interm	24 %							
Bénin	Ref					29 %			
	Interm					66 %			
Côte d'Ivoire	Ref	12 %							
	Interm	N/D							
Ghana	Ref	-11 %			-4%	106 %			
	Interm	2 %			-6%	81 %			
Global	Ref	4%	23 %	102 %	-4 %	67%	-18 %	70 %	73 %
	Interm	N/D	31 %	111 %	-6 %	73 %	516 %	32%	24%

5.3 La Marge brute (/ha) des parcelles appuyées par le projet de l'OP

IET ECO 4.- Marge brute /ha des parcelles appuyées par le projet de l'OP (coûts monétaires / ha, VA brute /ha).- Moyennes par filière

Situation	Cacao	Noix de Cajou	Mangue	Noix de Coco	Ananas	Sésame	Total
Ref	734	139	269	929	1905	161	642
Interm	589	296	446	N/D	1661	205	639

Si les données globales montrent peu d'évolution des MB/ha (ce qui pourrait sembler logique car au bout d'un an, les impacts du programme Equité 2 risquent fort d'être encore limités). Les données tant par pays que par filière montre cependant des évolutions variées, souvent difficiles à analyser et interpréter dans la plupart des cas :



- **Par filière** on observe une augmentation des MB/ha pour les filières de Noix de Cajou, Mangue et Sésame et une diminution pour les filières Cacao et Ananas
- **Par pays**, on observe une augmentation des MB/ha au Burkina Faso, Bénin et Mali, une diminution au Togo et Ghana et une stagnation en Côte d'Ivoire

Une analyse plus détaillée pour expliquer ces évolutions doit donc se faire en croisant les données par pays et par filière et en prenant aussi en compte certaines données de « calculs intermédiaires ».

Dans le cas de la filière Cacao, des données ont été recueillies auprès d'agriculteurs de 9 OP situées dans 3 pays différents. Comme le montre le tableau ci-dessous, les tendances sont variables suivant les pays et les OP considérées :

- **Au Ghana**, la diminution de la marge brute/ha s'explique par 2 facteurs principaux : **la dévaluation de la monnaie** (qui a perdu la moitié de sa valeur en un an) qui a provoqué une forte diminution du prix de vente du cacao (exprimé en Euros) et aussi **une baisse des rendements de cacao**. Ces diminutions ne sont pas compensées par une diminution des cours en intrants et en main d'œuvre salariaux qui diminuent aussi.
- **Au Togo**, la diminution de la marge brute/ha de PROCAB, peut s'expliquer aussi par une baisse des rendements de cacao. **Mais dans le cas de Atsemawoe**, les rendements en cacao sont constants mais il y a malgré tout une diminution forte du PB/ha (qui ne s'explique pas par la légère diminution du prix de vente). Elle peut s'expliquer par la diminution des autres cultures présentes sur les parcelles (de 3,87 à 0), qui sont souvent des sources complémentaires de revenus pour les agriculteurs.
- En Côte d'Ivoire, les évolutions sont variables selon les OP :
 - **SCEB, présente une augmentation des MB/ha**, surtout due à l'augmentation des rendements, qui semble le résultat de l'intensification de la production (augmentation des coûts en intrant et en main d'œuvre salariée)
 - **CA-KF et ECAM présentent elles-aussi une augmentation des MB/ha** malgré une diminution des rendements mais qui est compensée par un meilleur prix de vente et, pour CA-KF, une diminution des coûts en intrant et main d'œuvre.
 - **ECAKOG, présente une diminution de la MB/ha** due principalement, selon ces données à la diminution des rendements (non compensée par l'augmentation des prix de vente)

- **CAMAYE présente une évolution surprenante** : les rendements de cacao ont (légèrement) augmentés ainsi que le prix de vente du Cacao à l'OP, mais le Produit brut (qui prend en compte l'ensemble des productions des parcelles) a diminué (en même temps que la diminution du nombre de cultures dans les parcelles). Cela veut-il dire que **dans ces parcelles qui se spécialisent en cacao, l'augmentation de production et vente de cacao ne compense pas les pertes de revenu liés à l'abandon d'autres cultures ?**

Tableau 19 : Résultats technico-économiques pour le cacao (PB : Produit brut ; CI : consommation intermédiaire ; MO : Main-d'œuvre ; MB : marge brute, en euros)

Cacao	Rendements (Kg/ha)		Nombre de cultures dans la parcelle		Nombre pratiques agro-écologiques		Prix vente OP		PB/ha		CI/ha		MO/ha		MB/ha		
	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Variation
CA KF	182	155	9,50	7,50	1,00	1,79	1,24	1,37	335	377	1	0	74	33	260	350	35%
Camaye	133	150	4,13	1,25	1,25	3,00	1,24	1,62	546	425	83	0	104	98	358	332	-7%
ECAKOG	1109	984	8,25	8,00	1,00	1,50	1,24	1,28	1646	1332	1	5	79	111	1566	1236	-21%
ECAM	518	445	10,38	6,88	1,00	1,60	1,24	1,51	796	806	28	4	63	69	705	745	6%
SCEB	485	587	9,13	3,00	1,00	2,75	2,03	2,03	1104	1476	17	48	138	183	949	1265	33%
Global Côte d'Ivoire	485	464	8,3	5,3	1,1	2,1	1,4	1,6	885	883	26	12	92	99	768	785	2%
Atsemawoe	125	125	3,87	0,00	2,40	1,07	1,61	1,53	412	289	0	8	18	39	394	244	-38%
Procab	336	267	3,90	0,00	1,00	1,40	1,59	1,57	622	483	0	2	23	26	599	463	-23%
Global Togo	230	196	3,9	0,0	1,7	1,2	1,6	1,6	517	386	0	5	21	32	496	353	-29%
ABOCFA	574	400	6,75	10,00	1,75	3,00	1,48	0,75	1461	442	143	33	45	8	1241	400	-68%
KKFU	538	279	9,75	10,00	1,00	2,00	1,46	0,75	884	292	146	14	176	9	534	270	-50%
Global Ghana	556	339	8,3	10,0	1,4	2,5	1,5	0,7	1172	367	144	24	111	9	887	335	-62%

Dans le cas de la culture d'Ananas, des données très contrastées ont été relevées dans 2 les OP (voir tableau ci-dessous) :

- **Au niveau de l'OP Repab** : Une très forte augmentation de la marge brute / ha, en lien avec l'augmentation des rendements en ananas mais aussi, sans doute en lien avec d'autres productions de la parcelle (le nombre de cultures présentes a augmenté), et ce malgré une diminution du nombre de pratiques agroécologiques appliquées.
- **Au niveau de AMOPPA, une diminution de la marge brute par ha**, qui ne s'explique pas uniquement par la dévaluation de la monnaie (reflétée dans la diminution du prix de vente en euros), car on observe aussi une diminution des rendements, qui reste à expliquer.

Tableau 20 : Résultats technico-économiques pour l'ananas

Ananas	Rendements (Kg/ha)		Nombre de cultures dans la parcelle		Nombre pratiques agro-écologiques		Prix vente OP		PB/ha		CI/ha		MO/ha		MB/ha		
	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Variation
REPAB (Bénin)	11696	15315	1,9	2,3	2,3	1,7	0,11	0,11	847	1715	267	168	466	678	115	825	619%
AMOPPA (Ghana)	26059	20976	2,4	2,4	1,5	0,6	0,23	0,11	4846	2778	708	219	442	62	3696	2498	-32%

- **Dans le cas de la culture de sésame**, des données ont été recueillies dans une seule OP. Elles montrent **une augmentation de la MB/ha rendue possible** principalement par l'augmentation du prix de vente qui compense une diminution légère des rendements moyens (en lien avec la diminution de l'utilisation de consommations intermédiaires ?). Ces évolutions restent à analyser et interpréter plus spécifiquement.

Tableau 21 : Résultats technico-économiques pour le sésame

Sésame	Rendements (Kg/ha)		Nombre de cultures dans la parcelle		Nombre pratiques agro-écologiques		Prix vente OP		PB/ha		CI/ha		MO/ha		MB/ha		
	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Variation
FENABE (Mali)	275	263	1,2	1,0	1,5	1,4	0,62	0,81	229	211	53	3	15	4	161	205	27%

- Dans le cas de la culture de Mangue, les données recueillies montrent une augmentation des MB/ha dans les 2 OP prises en compte, très faible pour l'une et très forte pour l'autre :
 - **Dans le cas de UPROMABIO, elle est très légère (+5 %)**, malgré une diminution forte des rendements, compensée, sans doute par d'autres cultures dans les parcelles (le produit brut ne diminue que légèrement) et, dans une moindre mesure, par une diminution des coûts en intrants et main d'œuvre salariée.
 - **Dans le cas de USCPCY, les rendements sont stables** alors que le PB augmente fortement (ici aussi sans doute grâce à d'autres cultures présentes, car elle ne peut s'expliquer uniquement par l'augmentation du prix de vente), permettant une forte augmentation de la MB/ha

Tableau 22 : Résultats technico-économiques pour la mangue

Mangue	Rendements (Kg/ha)		Nombre de cultures dans la parcelle		Nombre pratiques agro-écologiques		Prix vente OP		PB/ha		CI/ha		MO/ha		MB/ha		
	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Variation
UPROMABIO (BF)	2961	1459	N/D	0,31	N/D	0,73	0,16	0,17	423	398	16	9	88	58	320	337	5%
USCPCY (Mali)	3059	2973	N/D	1,8	N/D	1,4	0,13	0,16	218	562	0	1	1	7	217	554	155%

- Dans le cas de la culture d'ANACARDE, **les données recueillies montrent une augmentation forte de la MB/ha, en lien avec l'augmentation des rendements** (et malgré une diminution du nombre de culture et des pratiques agroécologiques appliquées). L'importance de cette augmentation s'explique aussi par celle, significative, des prix de vente à l'OP des noix de cajou.

Tableau 23 : Résultats technico-économiques pour l'anacarde

Anacarde	Rendements (Kg/ha)		Nombre de cultures		Nombre pratiques		Prix vente OP		PB/ha		CI/ha		MO/ha		MB/ha		
	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Réf	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Ref	Inter	Variation
COOPAKE (BF)	264	366	1,5	1,39	1,9	1,5	0,73	0,92	188	335	0	17	59	28	139	296	113%

De façon globale, il est possible d'observer **l'influence très forte des variations de rendements obtenus dans les filières principales** sur l'évolution des marges brutes/ha. Cela renforce l'importance d'approfondir l'analyse des facteurs qui jouent sur ces rendements déjà mentionnée dans le chapitre 5.1 : erreurs ou biais méthodologiques, effets (ou absence d'effets) du projet, facteurs externes (variabilité climatique intra-annuelle ? autre ?).

Toutefois, si l'incidence des rendements est forte, elle n'explique pas à elle seule les évolutions observées. D'autres facteurs jouent aussi, plus ou moins fortement :

- **Les autres productions obtenues des parcelles** qui constituent des sources de produits bruts additionnels parfois significatives,
- **L'évolution des prix de vente des produits** (en lien avec les prix que peuvent leur proposer les OP comme résultat d'une meilleure insertion dans les filières de commerce équitable et/ou bio),
- **L'évolution des coûts en intrants et en main d'œuvre salariée.**

Ces observations montrent l'importance de disposer de données complémentaires à la seule marge brute pour analyser et interpréter ces données. Si elles permettent d'identifier les facteurs en cause dans les évolutions, elles ne sont pas suffisantes à elles-seules pour les analyser et interpréter. Un enjeu central pour les prochains

mois et, surtout, de la mesure finale est d'approfondir l'analyse de ces données pour mieux comprendre les effets du programme (et des projets des OP), notamment en lien avec les questions suivantes :

- Est-il possible d'établir une corrélation entre le degré d'application des pratiques agroécologiques promues dans le cadre des OP et les MB/ha obtenues ?
- **Les stratégies des OP sont centrées sur des filières spécifiques.** Se traduisent-elles (ou pas) par des spécialisations des parcelles sur ces filières car dans de nombreux cas les données reflètent une diminution du nombre de cultures présentes sur les parcelles ? Dans ce cas, l'effet est-il positif sur la productivité globale des parcelles (l'augmentation de la production de la filière principale, compense-t-elle les pertes liées à l'abandon d'autres cultures) ? Sur la résilience de la productivité de ces parcelles (avec des effets croissants du changement climatique) ?
- **La certification Bio (en plus de celle de commerce équitable), permet un meilleur différentiel de prix.** Mais quels sont les effets de ce passage à une production 100 % bio sur la productivité des parcelles ? Provoque-t-elle une diminution des rendements (dû à l'abandon de certains intrants) ? Dans ce cas, quel est l'effet global sur la MB/ha générée (moins de rendements vs meilleur prix + moins de coûts en intrants) ?

5.4 Marge nette d'activités génératrices de revenus des producteurs et productrices (produits commercialisés par l'OP)

IET ECO 5.- Marge Nette totale d'activités génératrices de revenus appuyées dans le cadre du projet réalisé par des hommes ou des femmes tournées vers l'obtention de produits commercialisés par l'OP (karité, artisanat, miel)				
		Karité	Artisanat	Apiculture
Ref.	MB totale	208	-281	0
Interm.	MB totale	350	2256	354
	MN totale	322	2014	253

Certaines filières appuyées par les projets des OP, ne sont pas liées à des cultures obtenues dans des parcelles agricoles, c'est le cas notamment du karité au Mali et au Burkina Faso ainsi que de l'artisanat et de l'apiculture au Ghana. Pour ces produits, un indicateur alternatif de productivité mesuré lors de la situation de référence a été la marge brute par unité de travailleur familial (UTF). Après analyse et réflexion, il a été considéré plus pertinent de mesurer la marge nette totale générée par ces activités, ce qui a été fait pour la mesure intermédiaire. Afin de permettre les comparaisons avec la situation de référence, les marges brutes générées par ces activités sont également présentées pour la mesure intermédiaire.

Les informations collectées montrent une augmentation de la marge brute générée pour l'ensemble des OP engagées dans ces 3 activités (voir tableau ci-dessous) :

Tableau 24 : Résultats technico-économiques des AGR

Pays	OP	Produits vendus	% de temps consacré		PB total		CI Total		Cout Mo		Marge brute totale		Amortissement		Marge nette totale	
			Ref.	Interm.	Ref.	Interm.	Ref.	Interm.	Ref.	Interm.	Ref.	Interm.	Ref.	Interm.	Ref.	Interm.
Burkina Faso	UGF/CDN	Amande de Karité	23,4	38,8	104	176	6	10	1	0	97	151	N/D	14	N/D	136
	UCPPK Houet	Amande et beurre de Karité	21,8	24,8	444	815	50	45	1	16	394	755	N/D	30	N/D	725
Mali	YIRIWASSO	Amande de karité (et savon)	45,0	39,5	157	166	22	19	2	0	133	145	N/D	40	N/D	105
	Global Karité		30,1	34,4	235	386	26	25	2	5	208	350	N/D	28	N/D	322
Ghana	TAI	Cuir, paniers, autres	95,8	71,5	903	1369	1663	391	56	4	-816	1092	N/D	129	N/D	963
	GM/Craft production	papiers, emballages recyclés	90,0	90,0	4	5158	43	9	0	0	-39	5149	N/D	327	N/D	4822
	GM/ dried Yacynth	Jacynthe d'eau	100,0	40,0	72	654	2	126	5	0	11	528	N/D	271	N/D	257
	GM - global		96	65	38	2906	23	67	3	0	-14	2839	N/D	299	N/D	2540
	Global artisanat		95	67	326	2393	570	175	21	1	-281	2256	N/D	242	N/D	2014
	FDCCPFM	Miel	0,0	42,0	0	429	0	77	0	0	0	354	N/D	102	N/D	253

Dans le cas du Karité, l'augmentation des marges brutes est très forte pour les 2 OP du Burkina Faso (de 55 et 92 % respectivement au niveau de UGF/CDN et UCPPK Houet) et plus limitée pour celle du Mali (9 %). Dans les 3 cas, elle est le résultat d'une augmentation du produit brut, c'est-à-dire du volume d'activité (quantité de produits transformés et vendus), la variation au niveau des coûts étant peu significative.

Dans le cas de l'artisanat, différents types d'activités sont appuyées au Ghana, au niveau de 2 OP. Les calculs réalisés lors de la situation de référence avaient indiqué une marge brute négative pour certaines d'entre elles. Elles ont toutes, lors de la situation intermédiaire une valeur positive et dans certains cas même très élevée (production de papiers et emballages recyclés). Des vérifications devront encore être faites pour s'assurer de la validité de ces données, qui mesurent une activité très complexe et souvent réalisée de manière collective.

L'apiculture est une activité qui a démarré au sein de FDCCPFM-FANTEAKWA, au début du programme. La marge brute de la situation de référence était donc de 0. Les données recueillies lors de la mesure de la situation bénéficiaires tendent à montrer que les agriculteurs qui se sont lancés dans cette activité avec l'appui de l'OP (et d'Equité 2) ont réussi à obtenir une source de revenus additionnelle de cette activité.

5.5 Le nombre de producteurs et productrices et autres acteurs qui ont mis en place de nouvelles activités génératrices de revenus

IET ECO 5.- Nb de producteurs et productrices et autres acteurs qui ont mis en place dans leur exploitation ou ménage de nouvelles activités génératrices de revenus (de production, commercialisation, transformation, services + nombre d'emplois créés par les OP qui développent des activités de transformation ou de services (qui sont financés par ces activités et non par le projet)							
	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Réf	380	0	0	510	19	0	909
Interm.	808	0	117	1888	77	216	3106

En plus du développement de la productivité des parcelles sur lesquelles les cultures des filières appuyées par le programme Equité 2 sont établies, **14 OP ont également avancé dans le renforcement d'AGR complémentaires à ces filières ou la création d'emplois via des services développés par l'OP en lien avec ces filières.** Celles-ci souvent dirigées, en priorité, aux femmes et/ou jeunes. Cet indicateur permet de mesurer les emplois créés par l'OP quand elles accompagnent le développement de ces AGR ou développent des services.

Ces activités sont souvent complémentaires aux filières principales : fabrication et vente de bio-intrants destinés à être appliqués dans les parcelles, services de taille (cacao), de vente de plants de cultures, etc. D'autres visent à promouvoir et mettre à profit la diversification des cultures dans ces parcelles, voire le développement d'activités complémentaires pour que les agriculteurs.trice.s ne soient pas dépendants uniquement de ces filières principales.

Le tableau ci-dessous, permet de mettre en évidence la diversité de ces activités, et l'évolution de la quantité de personnes qui les mettent en œuvre.

Dans une partie de ces OP (8 sur 14), ces AGR étaient déjà mises en place par certains membres des OP (souvent sous l'impulsion du programme Equité 1) et elles ont pu se développer et mobiliser plus de personnes dans le cadre d'Equité 2 : intégration du moringa, palmiers à huile et/ ou du sésame dans les parcelles (TON, ABOCFA), production et vente de soja biologique (RePAB), artisanat (TAI), apiculture et noix de coco (Abanga).

Au niveau des 6 autres OP, ces AGR ont été impulsées dans le cadre d'Equité 2. C'est notamment le cas des OP appuyées au Togo et de Global Mamas au Ghana.

De façon globale, **ce sont plus de 2000 personnes additionnelles** qui ont pu développer de nouvelles activités génératrices de revenus (surtout au Ghana et au Burkina Faso), et en grande partie des femmes et des jeunes.

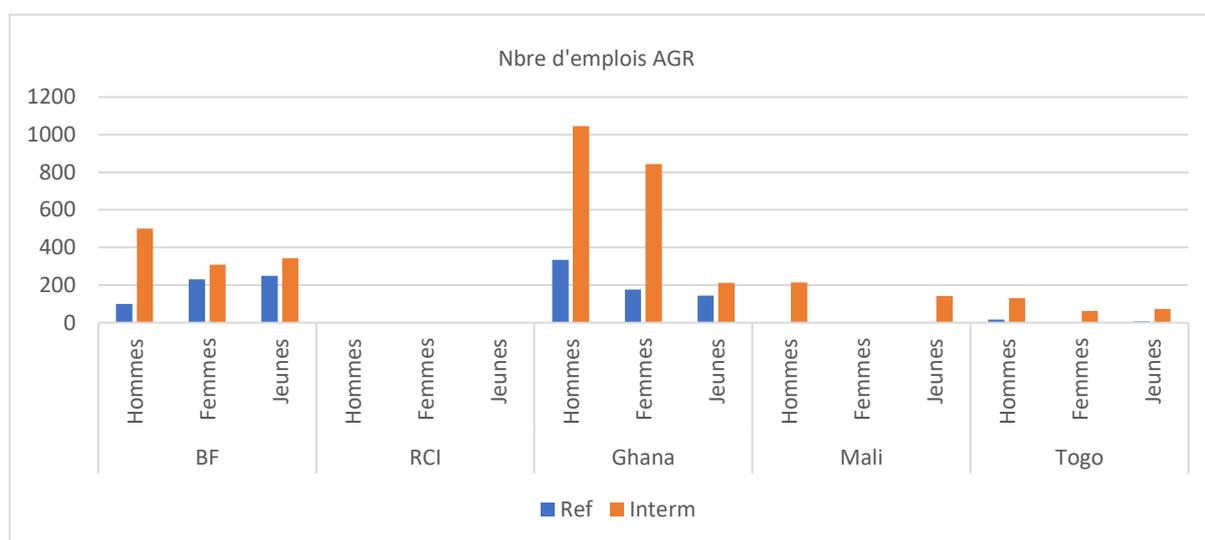


Tableau 25 : Nombre de producteurs avec des nouvelles AGR ou la création d'emplois

				Total	nb de femmes	nb de jeunes	Total	nb de femmes	nb de jeunes
Pays	OP	produits principaux	IOV	situation de référence			mi parcours		
Burkina Faso	UGF/CDN	Karité amande	Nombre de productrices de UGF/CDN qui pratique l'apiculture comme nouvelle activité génératrice de revenus	0	0	0	75	25	23
	TON	Mangue	Le nombre de producteurs et productrices de TON qui intègrent le moringa, ou le sésame dans leurs parcelles	350	200	250	700	250	300
	Asy	Karité amande	Nombre de productrices qui font la production du moringa comme nouvelle activité génératrice de revenus	30	30	0	33	33	19
	Global			380	230	250	808	308	342
Togo	ATSEMAWOE	Cacao	Nb de producteurs/trices et autres acteurs qui ont mis en place de nouvelles AGR: cultures de bananiers plantains et d'arbres fruitiers, de services de vente de jeunes plants cacaoyers et d'intrants	0	0	0	29	0	29
	PROCAB	Cacao	Nb de producteurs et productrices qui ont mis en place de nouvelles activités génératrices de revenus : cultures de bananiers plantains, fruitiers, de services de fournitures de jeunes plants de cacaoyers	0	0	0	3	0	3
	IKPA	Cacao	Nb de producteurs et productrices qui ont mis en place de nouvelles activités génératrices de revenus : cultures de bananiers plantains, les fruits et épices, de services fourniture de jeunes plants de cacaoyers	0	0	0	85	60	18
	Global			0	0	0	117	60	50
Bénin	REPAB	Ananas	Nb de producteurs et productrices et autres acteurs qui ont mis en place de nouvelles activités génératrices de revenus : cultures de soja,	19	2	7	77	3	23
Mali	USCPY	Mangue	Nombre de producteurs qui ont mis en place des cultures associées (Mangue moringa-niébé etc.,)	0	0	0	216	2	142
Ghana	AMOPPA	Ananas	Number of producers and other stakeholders of AMOPPA who have established new income-generating activities: additional crops, new animal species, processing activities, services, off-farm activities	23	3	4	40	20	8
	Trade Aide Integrated	artisanat	Number of producers and other stakeholders who have established new income-generating activities: Craft activities or paid services as a result of Trade Aid and Equity project etc.	407	150	107	1621	783	55
	ABOCFA	cacao	The number of ABOCFA producers who integrate Oil palm or moringa in their plots and number of youth and woman who make honey grass cutter production and snails)	78	23	32	141	24	93
	BS a banga	noix de coco	Number of producers and other stakeholders of ABANGA who have established new income-generating activities: additional crops, new animal species, processing activities, services, off-farm activities	1	0	1	13	2	7
	Fanteakwa Union	cacao	The number of Fanteakwa producers who integrate Ofram, Emre and Mahogany in their plots and/or make the following activities: Mashroom, Piglets, Grass cutter, Soap making, and Chicks	1	0	0	55	5	40
	Global Mamas	artisanat	Number of producers and other stakeholders who have established new income-generating activities: Craft activities or paid services as a result of Global Mamas and Equity project etc.	0	0	0	18	9	9
	Global			510	176	144	1888	843	212
Total Général			909	408	401	3106	1216	769	

5.6 Les capacités de résilience face à des phénomènes climatiques extrêmes

IET ECO 6. : Produit brut/ha/an et VAB/ha des parcelles agroécologiques versus parcelles témoins les mauvaises années /ha des parcelles avec les pratiques agroécologiques (coûts monétaires / ha, VA brute /ha) : N/D

Pour mesurer les effets et impacts du programme Equité 2, et en particulier de l'application de pratiques agroécologiques, la proposition était de réaliser des analyses technico-économiques comparatives entre des parcelles où ces pratiques sont mises en œuvre et des parcelles voisines (conventionnelles) dans les zones où des événements extrêmes se produisent lors du même cycle agricole.

Cet indicateur ne comporte pas de valeur sachant qu'il n'est normalement renseigné qu'en cas d'un mauvais événement climatique.

Mais dans cette logique, il pourrait ne jamais être renseigné. C'est pourquoi, le dernier séminaire de suivi-évaluation propose de le supprimer d'autant que l'indicateur ECO 4 (Marge brute /ha des parcelles appuyées par le projet de l'OP (coûts monétaires / ha, VA brute /ha), peut permettre de mesurer la résilience des producteurs en cas de mauvaise année. Il faudra pour cela prévoir des parcelles témoins conventionnelles dont les marges brutes sont aussi déterminées.

5.7 En conclusion : des effets technico-économiques très variables et difficiles à interpréter

Ce qui ressort surtout de l'analyse des effets sur les résultats technico-économiques au niveau des membres des OP bénéficiaires du programme Equité 2, **est la grande variabilité des évolutions entre filières, mais aussi entre OP (et producteurs au sein d'une même OP).**

Parmi les tendances qui se dégagent, il a été possible d'observer qu'au final, sur les 23 OP, 20 ont connu une augmentation du % de produits qu'elles captent. Cette évolution assez généralisée, tend à montrer **qu'une meilleure intégration dans les filières de commerce équitable leur permet de capter une plus grande partie de la production de leurs membres**, même si d'autres facteurs peuvent aussi jouer : l'amélioration de la qualité des services prestés, l'amélioration de la gouvernance et donc de la confiance des membres envers leur organisation, etc. **Ces résultats, ici aussi, restent à analyser et interpréter plus en profondeur.**

Un enjeu central pour les prochains mois et, surtout, de la mesure finale est donc d'approfondir l'analyse de ces données pour mieux comprendre les effets du programme (et des projets des OP), notamment en lien avec les aspects suivants :

- Les corrélations éventuelles entre le degré d'application des pratiques agroécologiques promues et les MB/ha obtenues.
- Les effets des stratégies des OP, centrées sur des filières spécifiques sur le degré de spécialisation des parcelles et systèmes de production et par conséquent sur la productivité globale et la résilience des parcelles (aux effets croissants du changement climatique).
- Les effets de la certification Bio (en plus de celle du commerce équitable) sur la productivité des parcelles, en particulier, pour analyser si l'augmentation du prix de vente, compense la baisse éventuelle des rendements

En ce qui concerne, les filières appuyées par les projets des OP, qui ne sont pas liées à des cultures obtenues dans des parcelles agricoles, des évolutions positives de la marge brute générée ont été observées dans les 3 filières appuyées : le karité, l'artisanat et l'apiculture.

Ce qui ressort nettement **c'est le renforcement, par 14 OP, d'AGR complémentaires à ces filières ou la création d'emplois via des services développés par l'OP en lien avec ces filières**: fabrication et vente de bio-intrants destinés à être appliqués dans les parcelles, services de taille (cacao), de vente de plants de cultures, commercialisation de cultures complémentaires obtenus dans des parcelles plus diversifiées, etc. De façon globale, **ce sont plus de 2000 personnes additionnelles** qui ont pu développer de nouvelles activités génératrices de revenu, **lesquelles sont, en grande partie des femmes et des jeunes**. Ces activités permettent aux ménages également de diversifier leurs sources de revenus.

6 Axe 4 Les relations et inégalités de genre

6.1 La participation des femmes aux décisions des OP et PNCE

Les données de l'axe 1 ont montré que la participation des femmes pour l'ensemble des OP appuyées par Equité est légèrement en baisse, en partie en lien avec les problèmes sécuritaires au Burkina Faso et Mali qui ont affecté les activités des femmes.

L'évolution de la répartition des OP soutenues par Equité, entre OP Féminines (au moins 80% de femmes), OP Hommes (- de 20 % de femmes) et OP Mixtes (entre 20 et 80 % de femmes) se présente de la manière suivante :

- De 12 à 11 OP **féminines** (toutes des filières **karité et artisanat**) la seule OP féminine de la filière cacao de la situation de référence n'est plus bénéficiaire d'Equité 2.
- Le nombre d'OP masculines a baissé de 19 à 15 OP mais restent majoritairement issues de la filière cacao (11 sur 15 soit 73% des OP cacao),
- Les OP mixtes ont augmenté de 8 OP à 11 OP (5 sur le cacao et les autres **sur les filières diversifiées**)

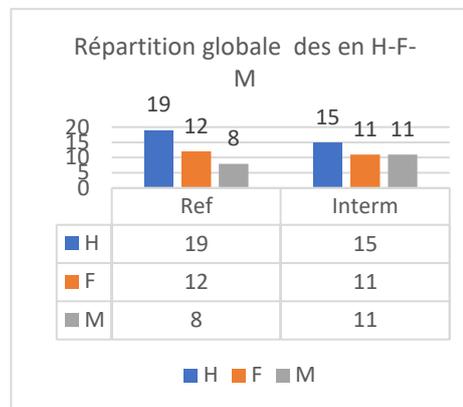
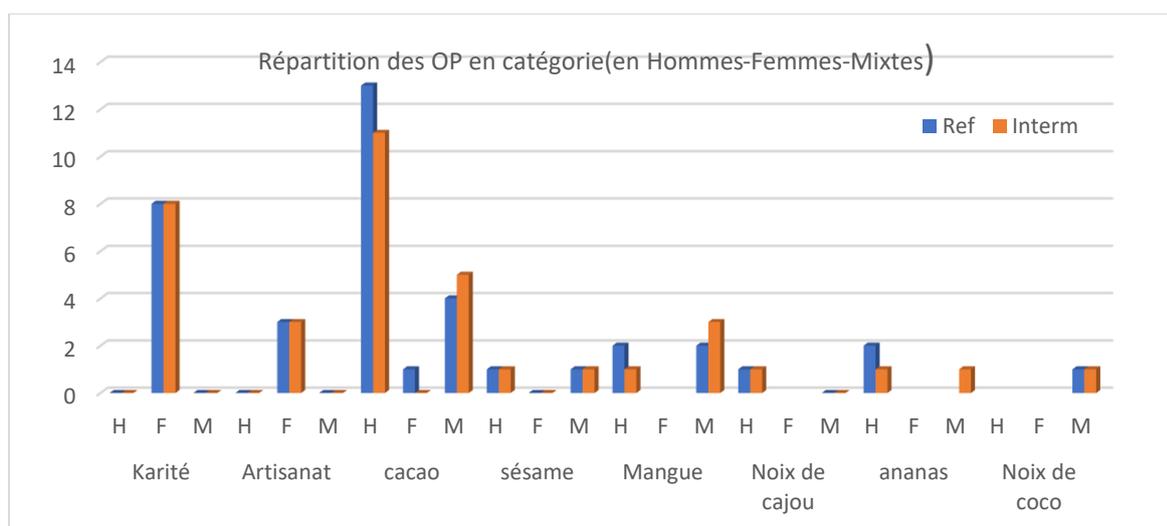


Tableau 26 : Répartition des OP (féminines- mixtes – masculines)

	Karité			Artisanat			cacao			sésame			Mangue			Noix de cajou			ananas			Noix de coco		
	H	F	M	H	F	M	H	F	M	H	F	M	H	F	M	H	F	M	H	F	M	H	F	M
Ref	0	8	0	0	3	0	1	1	4	1	0	1	2		2	1		0	2					1
Interm.	0	8	0	0	3	0	1	0	5	1	0	1	1		3	1		0	1		1			1

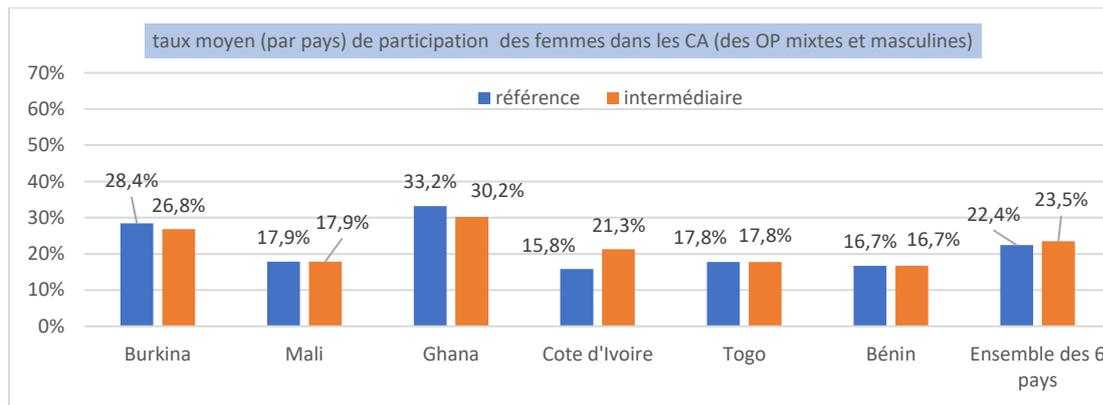
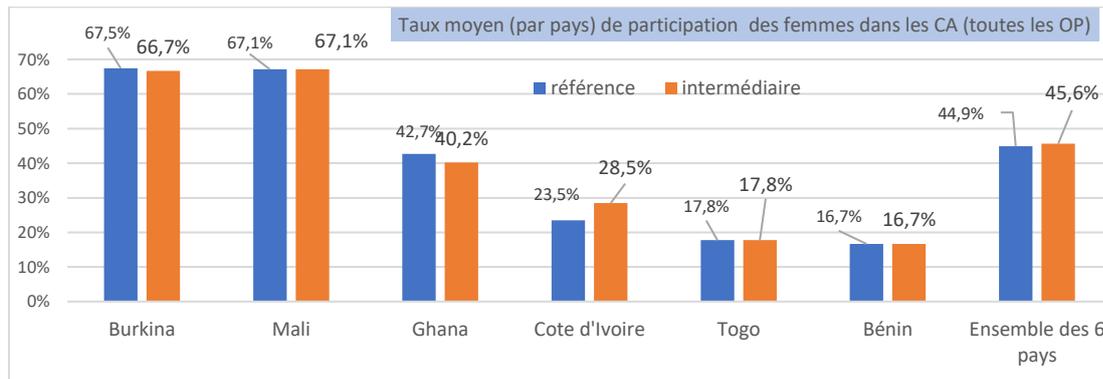


En termes de participation des femmes aux décisions des OP, les entretiens avec les OP montrent les résultats globaux suivants en termes de représentation des femmes dans les CA des OP de commerce équitable soutenues par le programme Equité 2.

IET GENRE 1 : % de femmes dans les CA des OP (taux moyen par pays)

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Réf	67,45%	23,46%	17,77%	42,74%	16,66%	67,14%	44,87%
Interm.	66,73%	28,46%	17,77%	40,17%	16,66%	67,14%	45,63%

Le taux moyen de participation des femmes dans les CA des OP est quasi constant (+0,7% sur l'ensemble des OP). Si on enlève les données des OP féminines (ou ce taux est en général resté à 100%), sur les OP mixtes et masculines on note une petite progression de - +1,1%



Les données confirment que dans les filières en général tenue par les femmes comme le karité et l'artisanat les CA sont logiquement dominés par les femmes avec des taux qui varient de 80 % à 100% et d'environ en moyenne 40 % à 70% au Ghana Mali et au Burkina, pays dominés par les filières karité et artisanat.

On note des progrès uniquement en Côte d'Ivoire grâce en partie à l'Ecole du leadership (de 15,8 à 21,3% dans les OP mixtes) – Il faut cependant souligner qu'il n'y a pas toujours eu de renouvellement des CA dans de nombreuses OP (Togo, Benin notamment ou la représentation des femmes est faible mais le CA n'a pas changé).

Les évolutions de la représentation des femmes dans les CA sont relativement importantes pour plusieurs OP de la filière cacao en Côte d'Ivoire notamment :

- ECAKOOG le nombre de femmes dans le CA est passé d'un (01) à quatre (04) sur neuf (09) administrateurs soit 44 % comme effet de l'école du leadership et des formations reçues dans le cadre de son projet facilité
- CPSL le taux a progressé de 11 % à 27% en application de la résolution de la dernière l'assemblée générale de cette OP
- CAKF, le nombre de femmes administratrices a doublé passant de 2 à 4 en application de la politique du genre adoptée par cette OP pour amener les femmes à prendre plus de responsabilités
- Au niveau de la coopérative CAYAT, une femme a intégré le conseil d'administration

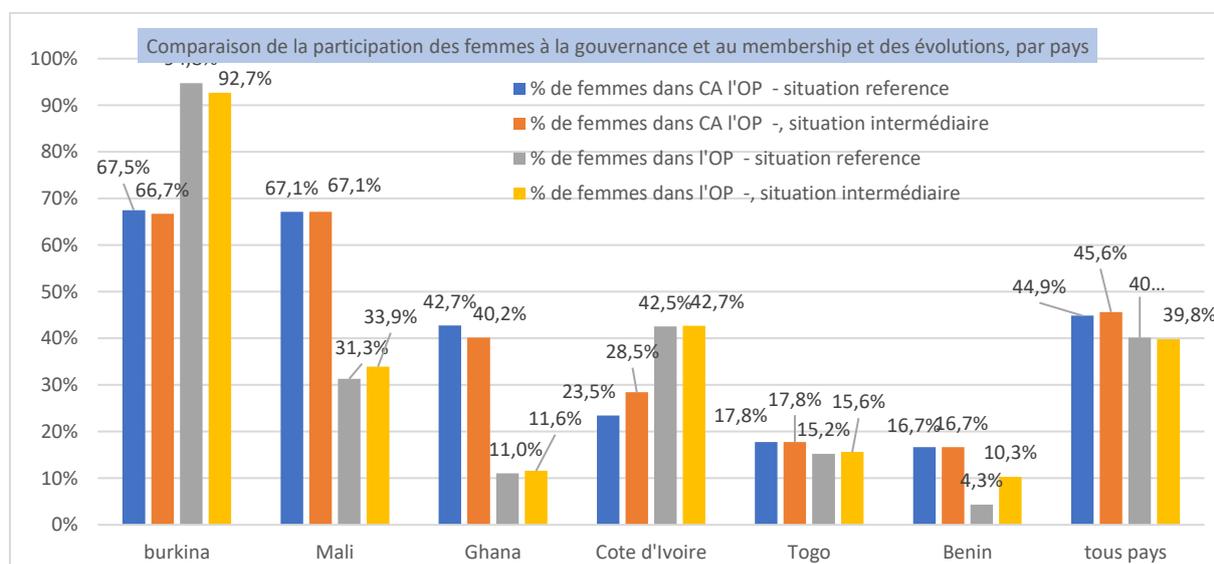
Ces évolutions sont principalement liées aux formations sur le genre dispensées dans le cadre des facilités et surtout à l'école du leadership.

Bien que la majorité des OP aient réalisé des formations sur le genre dans le cadre des facilités, on n'observe pas la même dynamique sur la réduction des inégalités liées au genre.

- Dans certaines OP du Ghana comme Fanteakwa et du Burkina comme TON on constate de la réticence et de l'hésitation des femmes à occuper des postes de responsabilité.
- Les dirigeants de Fanteakwa ont initié des actions visant à encadrer des jeunes filles qui sont en fin d'études secondaires afin de les préparer à occuper des postes de responsabilité dans les OP de leurs parents. A TON un diagnostic est en cours de réalisation pour identifier les causes de l'hésitation des femmes afin d'y trouver des solutions.
- Un autre cas de figure observé, est que le taux de représentation des femmes dans le CA a baissé du fait de l'accroissement du nombre des administrateurs alors que le nombre femmes n'a pas changé. C'est notamment le cas à AMOPPA où bien que le CA compte toujours 2 femmes le taux de présence des femmes a baissé de 40 à 22 % parce que le nombre d'administrateurs est passé de 5 à 9.

Si l'on compare la participation des femmes à la gouvernance par rapport à leur présence dans le membership des OP, les données montrent que :

- Au Mali, au Ghana, le taux de représentation des femmes dans le CA plus élevé que leur membership de l'OP. Les femmes sont globalement très présentes dans la gouvernance de ces OP.
- Au Togo, au Bénin les chiffres montrent la même tendance, mais ceci est juste lié à un membership très faible (il n'y a qu'1 femme dans le CA et cela en pourcentage est supérieur au membership).
- Le taux de représentation dans le CA est en bonne progression en Côte d'Ivoire comme souligné précédemment, mais reste encore en dessous du niveau de membership (marges de progrès)



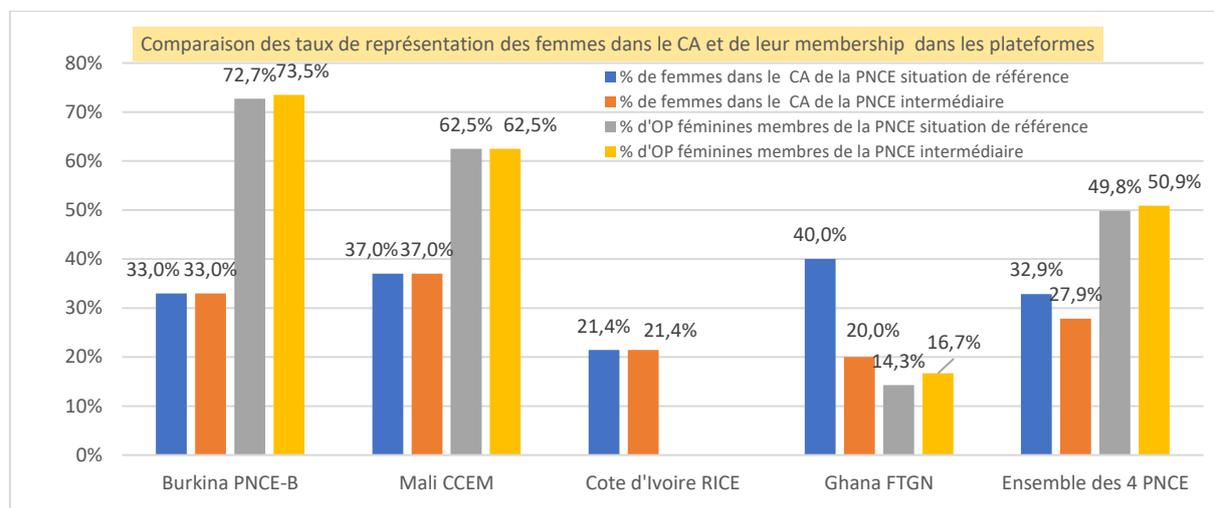
6.2 La participation des femmes aux décisions des PNCE

IET GENRE PNCE 1					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE
Ref.	33%	37%	21%	40%	33%
Interm.	33%	37%	24%	20%	28%

La moyenne du taux de participation des femmes dans les CA des PNCE est en légère baisse du fait de la baisse du taux au Ghana (1 femme en moins), alors que dans les autres pays il reste stable.

Si on compare au membership des PNCE (présence d'OP féminine, c'est-à-dire avec au moins 80% de membres qui sont des femmes), on constate que la représentation des femmes dans les CA des plateformes est inférieure presque de moitié au taux de membership des OP féminines (qui est lui en hausse)

La représentation des femmes dans les CA des plateformes du Burkina et Mali reste bien inférieure au taux de membership d'OP féminines dans ces plateformes (sous-représentation des OP de femmes)



La participation des femmes dans les instances de gouvernance des plateformes (structures au niveau national) est souvent difficile tenant compte de leurs contraintes et limites en temps et limites pour voyager.

6.3 La participation des jeunes aux décisions des OP

En ce qui concerne la participation des jeunes aux CA des organisations, les évolutions sont les suivantes :

IET GENRE OP 2 : % de jeunes (<35 ou <45 ans) dans les CA des OP (taux moyen par pays)							
	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Réf	18%	24,04%	26,67%	21,65%	58,33%	24,04%	23,3%
Interm.	20,73%	21,64%	26,67%	19,97%	58,33%	21,64%	22,9%

Le taux moyen de participation des jeunes dans les CA reste inférieur à 25%, en légère baisse (-0,4%)

- Il est en baisse au Mali, Ghana, en Côte d'Ivoire, (parfois parce que les personnes du CA sont les mêmes mais dépassent cette année 35 ou 45 ans...)
- Il ne change pas au Togo, Bénin (pas de renouvellement de CA). Il reste élevé au Bénin, plus de la moitié des membres

Il progresse uniquement au Burkina Faso :

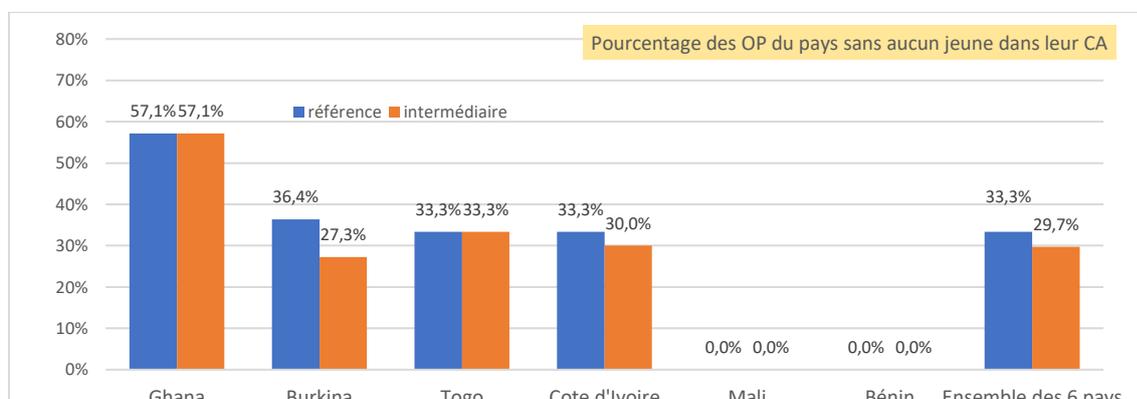
- A Houet au Burkina Faso, le pourcentage des jeunes a augmenté car certaines personnes âgées démissionnent au profit de jeunes femmes notamment.

Au Ghana, à ABOCFA le pourcentage de jeunes c'est accru de 28,57 à 42.80 % en raison de l'engouement des jeunes pour la production de cacao biologique.

Les jeunes restent sous représentés dans les CA par rapport à leur taux de membership (qui globalement augmente) sauf au Bénin (forte représentation) et en Côte d'Ivoire (peu de jeunes)

Si l'on regarde plus en détails, les chiffres montrent également une petite amélioration de la représentation des jeunes : le nombre et pourcentage d'OP qui n'ont aucun jeunes dans leur CA est en baisse (de 13 à 11 OP, soit de 33,3 à 29,7%). Cela montre aussi des différences sur les taux moyens par pays :

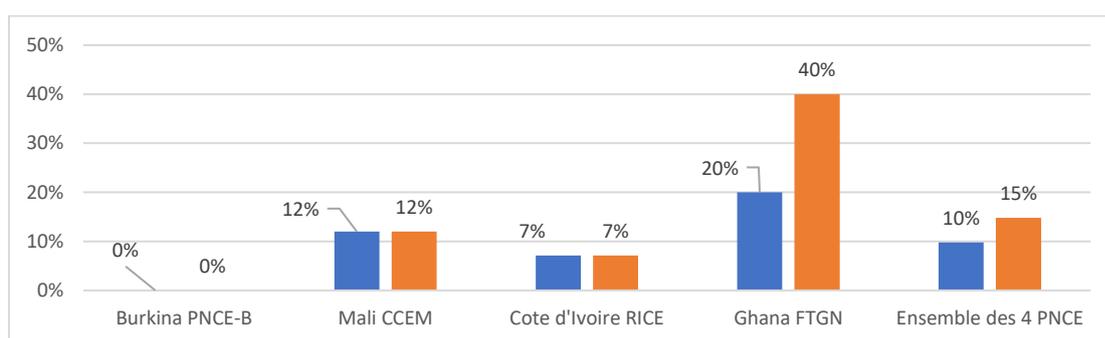
- Au Ghana plus de la moitié des OP n'ont pas de jeunes dans le CA, pas de progression (4 OP)
- Il y a des petites améliorations au Burkina et en Côte d'Ivoire
- Toutes les OP du Mali (5) et Bénin (1) ont au moins 1 jeune dans leur CA



6.4 La participation des jeunes aux décisions des PNCE

IET GENRE PNCE 2 : % de jeunes dans les CA des PNCE (taux moyen par pays)					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE
Ref.	0%	12%	7%	20%	10%
Interm.	0%	12%	7%	40%	15%

La participation moyenne des jeunes dans les CA des 4 plateformes est en hausse grâce à l'amélioration de la représentation des jeunes dans la plateforme de Ghana (de 20 à 40%). Dans les autres plateformes, il n'y a pas d'évolutions, et elle reste faible (moyenne inférieure à 15%) - Elle est inexistante au Burkina Faso (peu de femmes, et pas de jeunes dans le CA).



6.5 L'engagement des OP contre les inégalités de genre hommes / femmes

L'IET GENRE 3 a été proposé dans le dispositif de suivi pour identifier et comptabiliser les actions prévues / validées par les instances des OP ou PNCE et mises en œuvre en faveur de plus d'égalité de genre.

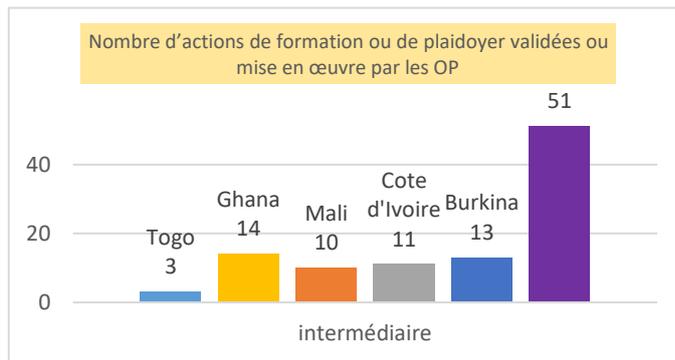
Les données montrent les résultats suivants :

IET GENRE OP 3 : Nombre d'actions de plaidoyer et de formation en faveur de l'égalité de genre (pour la participation des femmes, l'entrepreneuriat féminin, l'accès au foncier etc...) validées en CA ou déjà initiées / engagées par des OP ou les PNCE (pendant la durée du projet).

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Réf	13	11		14		11	
Interm.	13	11	3	14		10	51

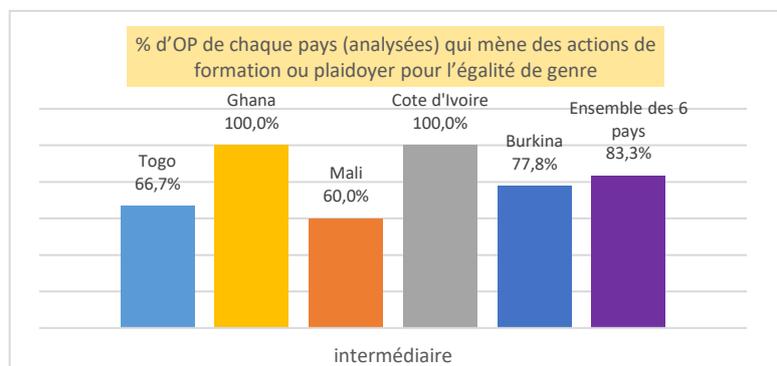
Le détail des actions menées par les diverses OP en faveur de plus d'égalité de genre sont listées en annexe 2.

Au niveau des OP, on recense 51 actions de plaidoyer ou de formation en faveur de l'égalité de genre. Les chiffres varient de 3 à 14 actions par pays (pas de données sur l'OP du Bénin)



Une grande majorité des OP analysées mènent des actions en faveur de l'égalité de genre : 25 OP, presque 85% des OP.

- Toutes les OP du Ghana et de Côte d'Ivoire mènent ces actions (100% des OP analysées)
- Seules 5 OP (2 au Mali, 2 au Burkina, 1 au Togo) ne le font pas.



Les enquêtes réalisées auprès de 30 OP ont montré que ces actions étaient de diverses natures :

- Des actions de formations sur « genre et équité » (6), avec parfois la validation d'un plan stratégique sur le genre (4OP) et la désignation d'un responsable genre (5OP). Mise en place de services pour les femmes (mutuelle santé, crèche) dans 3 OP,
- De nombreuses formations sur leadership des femmes (13 dont 4 OP avec de les formations additionnelles Ecole du leadership en Côte d'Ivoire),
- De nombreuses formations (16) pour l'entrepreneuriat des femmes, la gestion d'entreprises, la gestion financière, les activités AGR, et des formations pour faciliter l'accès au financement (5),
- Des actions de plaidoyer en faveur de l'éducation des femmes et leur rôle économique (2 OP),
- Des actions de plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre (10 dont 2 au Burkina, 2 au Togo, 3 en Côte d'Ivoire, et 3 au Ghana) – sensibilisation des femmes sur cet enjeu, plaidoyer auprès des producteurs membres (maris), forum communautaire, journée du 8 mars.

Un des effets le plus notable de ces actions a été enregistré au Togo où 139 jeunes hommes et 43 jeunes femmes d'ATSEMAWOE âgés de 18 à 40 ans ont reçu des actes de donation de parcelles qui leur ont permis de créer 31 ha de cacaoyères.

Tableau 27 : Actions de formation ou plaidoyer menées par les OP pour l'égalité de genre

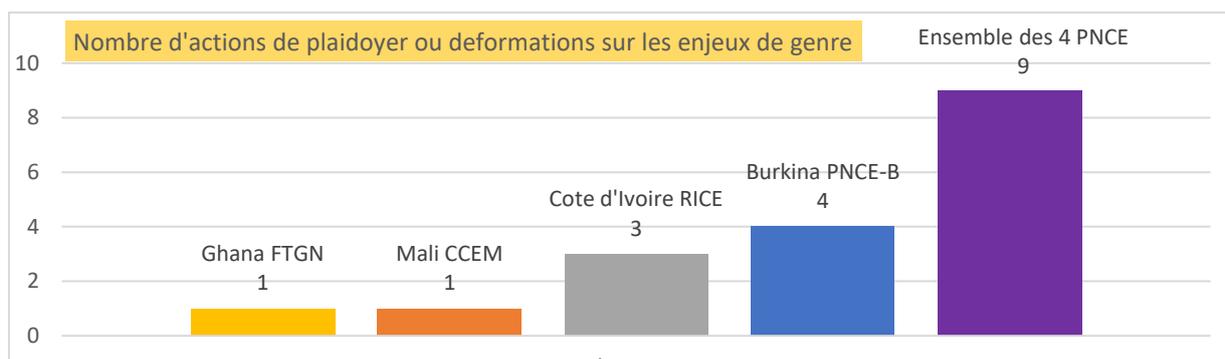
Types d'actions de formation	nombre
Formations sur genre et équité	6
→ Mise en place d'un plan stratégique	(4)
→ Désignation d'un responsable genre au sein de l'OP	(5)
Actions de plaidoyer sur rôle des femmes, accès à l'éducation	2
Formation sur leadership des femmes	13
Formation sur entrepreneuriat des femmes	4
Formation sur gestion des entreprises, gestion financière	4
Formation sur AGR (cacao, mangues, autres)	4
Appui et formations pour l'accès des femmes au crédit ou à des primes	5
Mise en place de services sociaux pour les femmes (mutuelle santé, garde d'enfants)	3
Plaidoyer pour l'accès à la terre	10
TOTAL	51

6.6 L'engagement des PNCE contre les inégalités de genre hommes / femmes

IET GENRE PNCE 3 : Nombre d'actions de plaidoyer et de formation en faveur de l'égalité de genre (pour la participation des femmes, l'entrepreneuriat féminin, l'accès au foncier etc...) validées en CA ou déjà initiées / engagées par les PNCE (pendant la durée du projet).					
Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE
Ref.	0				
Interm.	4	1	3	1	

Au niveau des PNCE, on comptabilise 9 actions de plaidoyer et/ou de formation en faveur de plus d'égalité de genre, dont 3 en Côte-d'Ivoire, 4 au Burkina Faso.

- Des actions de formations diverses sur le genre en appui aux OP membres,
- 1 action de plaidoyer sur l'accès à la terre des femmes vers les autorités administratives, coutumières et religieuses au Burkina Faso, menées par la PNCE-B. La PNCE-B indique que son plaidoyer aurait permis à ces femmes de bénéficier de bas-fonds aménagés pour réaliser leurs activités agricoles.



Ces actions des PNCE en faveur de plus d'égalité ont été les suivantes :

Tableau 28 : Actions de formation ou plaidoyer menées par les plateformes pour l'égalité de genre

Plateforme	Actions de plaidoyer développées	Cibles des actions
FTGN Ghana	Formation sur genre et équité, leadership	Membres de 2 coopératives, 56 femmes
CCEM Mali	Formation sur genre et développement, encouragement à participer dans les affaires publiques	Membres du CA du CCEM, d'OP, 24 femmes
RICE Côte d'Ivoire	Diagnostic genre pour identifier les besoins des femmes dans les OP membres	Femmes des OP membres
	Sensibilisation des membres du CA des OP sur l'implication des femmes sur les postes de décisions	Membres du CA
	Formation et appui à la création de système d'épargne crédit (AVEC)	Femmes des OP membres
PNCE-B Burkina	Plaidoyer pour l'accès des femmes au foncier	Autorités administratives, coutumières et religieuses
	Formations des femmes et jeunes sur leurs droits et responsabilités	20 membres des OP
	Formation des OP sur la politique nationale genre du Burkina Faso	15 OP membres
	Formation en leadership	15 femmes des OP membres

6.7 Le renforcement des capacités d'entreprendre des femmes

Les deux IET GENRE suivants (IET GENRE 4 et IET GENRE 5) avaient pour objectif de mesurer les effets et les changements provoqués par les formations qui visent spécifiquement les femmes et qui pourraient renforcer, leur leadership, leurs capacités d'entreprendre, leurs connaissances des enjeux de genre ou plus transversalement leur autoestime et confiance en elles.

La mesure de ces IET se base sur des enquêtes auprès des femme formées (réalisées par les OP après les formations) ou via les méthodes et outils d'évaluation des ateliers de formation.

Quelques données ont été recueillies pour les OP comme les PNCE :

IET GENRE OP 4 : Nombre de femmes (enquêtées) qui se sentent renforcées par les formations reçues des OP ou PNCE en termes de leadership féminin, entrepreneuriat, pour la gestion financière, sur les relations de genre...et qui utilisent ces nouvelles compétences.

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Réf	0%						
Interm.	74%	76%	41%	72%	-	83%	72%

IET GENRE OP 5 : % de femmes enquêtées qui disent avoir renforcé leur confiance en elles, autoestime et/ou capacités d'entreprendre suite aux activités de formation des OP.

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana	Bénin	Mali	Global
Réf	0 %						
Interm.	77%	36%	41%	73%	-	81%	68%

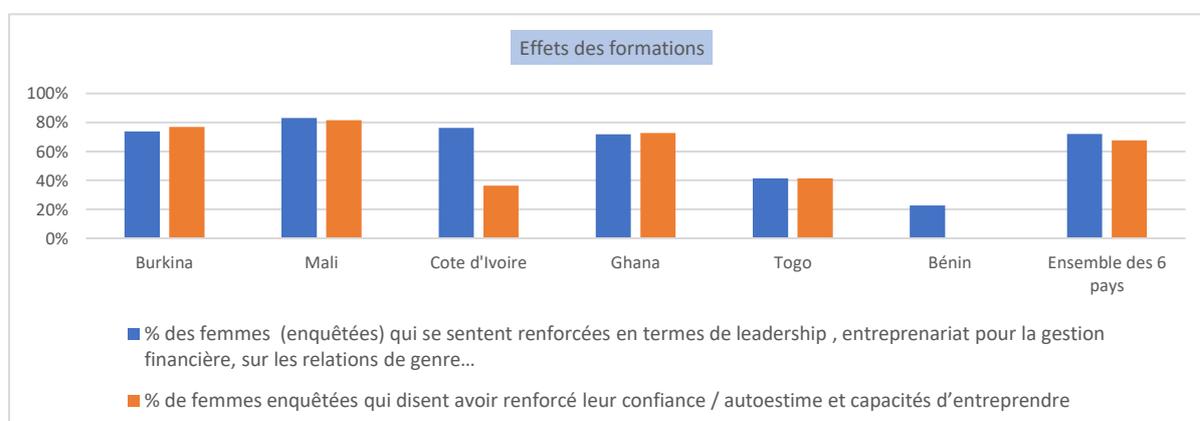
IET GENRE PNCE 4: % de femmes (enquêtées) qui se sentent renforcées en termes de leadership, entrepreneuriat, pour la gestion financière, sur les relations de genre.

Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE
Ref.	0				
Interm.		90%		75%	83%

IET GENRE PNCE 5 : % de femmes enquêtées qui disent avoir renforcé leur confiance en elles, autoestime et capacités d'entreprendre

Situation	PNCE-B	CCEM	RICE	FTGN	MOYENNE
Ref.	0				
Interm.		85%		70%	78%

Les résultats des enquêtes semblent montrer que les formations ont des effets positifs pour les femmes en termes de renforcement de capacités, leadership, autoestime, confiance. Cependant ces données ne permettent pas de visualiser vraiment les effets, elles sont difficiles à interpréter.



Ces données quantitatives montrent au moins que les OP (et 2 PNCE) ont fait des efforts pour suivre et analyser les effets des formations (ce qui est intéressant) : suivi par le formateur, questionnaire etc.

Remarque méthodologique

Il serait plus intéressant de pouvoir avoir des données plus qualitatives en interrogeant directement les femmes formées pour approfondir sur les changements réels et comment ils se traduisent dans leurs actions et pouvoir de décisions. Ceci n'est cependant pas faisable dans le cadre de ce travail d'évaluation.

6.8 En conclusion : une prise en compte plus forte des enjeux de genre pour des effets à plus long terme

Le taux moyen de participation des femmes dans les CA des OP est resté **quasi constant**, mais il n'y a pas toujours eu de renouvellement des CA dans de nombreuses OP. Les effets du travail de sensibilisation d'Equité pour l'inclusion des femmes (et des jeunes) sera **peut-être plus visible en situation finale**, quand toutes les OP et plateformes auront eu un **renouvellement de leur CA**.

On note des **progrès uniquement en Côte d'Ivoire grâce en partie à l'Ecole du leadership** (de 15,8 à 21,3% dans les OP mixtes). Le taux reste cependant plus faible que le membership des femmes dans le membership ce qui montre que les femmes sont encore sous représentées.

Ceci est très vrai notamment au niveau des **plateformes du Burkina et Mali ou la participation des femmes au CA reste faible** alors qu'il y a de nombreuses OP féminines dans ces plateformes. La **participation des femmes dans les instances de gouvernance des plateformes** (structures au niveau national) **est difficile** tenant compte des contraintes spécifiques aux femmes.

Le taux moyen de participation des jeunes dans les CA des OP reste inférieur à 25%. Si l'on regarde plus en détails, les chiffres montrent cependant **une petite amélioration de la représentation des jeunes : le nombre et le pourcentage d'OP qui n'ont aucun jeune dans leur CA est en baisse**. Par exemple, toutes les OP du Mali (5) et Bénin (1) ont au moins 1 jeune dans leur CA –

La participation des jeunes dans les CA des 4 plateformes ne connaît pas d'évolution sauf dans la plateforme de Ghana (de 20 à 40%). Dans les autres plateformes, elle reste faible (moyenne inférieur à 15%) -Elle est inexistante au Burkina Faso (peu de femmes, et pas de jeunes dans le CA).

Au niveau des **OP**, on recense **51 actions de plaidoyer ou de formation en faveur de l'égalité de genre**. Une grande majorité des OP analysées mènent des actions en faveur de l'égalité de genre, ce qui est très positif : 25 OP, **presque 85% des OP**. Toutes les OP du Ghana et de Côte d'Ivoire mènent ces actions (100% des OP analysées). On peut noter parmi ces actions : **10 actions de plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre, 2 pour l'accès à l'éducation**, 4 OP ont mis en place en interne **un plan stratégique « genre »**, 5 ont désigné un **responsable genre** au sein de l'OP.

Ces actions ont été permises par Equité, comme des **activités** et résultats des divers projets des facilités (par exemple pour les diverses formations données). Il semble cependant que certaines de ces actions pourront provoquer des **changements à plus long termes durables** (par exemple : nomination d'un référent genre au CA, plan stratégique...). Il est très positif de constater que **plusieurs de ces actions sont dirigées à des thématiques importantes pour plus d'égalité de genre** comme l'accès à la terre, ou à l'éducation.

Au niveau des **PNCE**, on comptabilise **9 actions de plaidoyer et/ou de formation en faveur de plus d'égalité de genre**, dont 3 en Côte-d'Ivoire, 4 au Burkina Faso, avec également 1 action de plaidoyer sur l'accès à la terre des femmes vers les autorités administratives, coutumières et religieuses au Burkina Faso, menées par la PNCE-B. La PNCE-B indique que son plaidoyer aurait permis à ces femmes de bénéficier de bas-fonds aménagés pour réaliser leurs activités agricoles.

Les résultats des enquêtes semblent montrer que les formations ont des effets positifs pour les femmes en termes de renforcement de capacités, leadership, autoestime, confiance. Cependant ces données ne permettent **pas de visualiser vraiment les effets**, elles sont difficiles à interpréter. Cet IET devra être **revu**.

7 Conclusion Générale:

Les données de la situation intermédiaire montrent que, malgré des différences entre OP, les capacités des **OP et des PNCE** (dans une moindre mesure) **ce sont globalement améliorées** aussi bien en **gestion**, dans leur **gouvernance**, qu'au plan de leur **accès aux marchés** et de la **fourniture de divers services** à leurs membres.

Le membership des OP appuyées par Equité a augmenté, ce qui permet **une structuration croissante du milieu rural**, avec une **intégration notamment des jeunes** (tendance en petite progression). Cependant, **la participation des femmes a légèrement baissé**, notamment au Burkina Faso et Mali : les femmes et OP de femmes sont **particulièrement affectées dans leurs activités par la crise sécuritaire**.

La hausse globale du membership est à mettre en lien avec 3 aspects positifs auxquels Equité 2 a contribué :

- Le **nombre ou l'ampleur / la qualité de services aux membres développés** par les OP a progressé, ce qui attire, ou permet de maintenir des producteurs. Equité2 contribue à renforcer les services aux producteurs et productrices en milieu rural pour accompagner la transition agroécologique : (fourniture d'intrants bio, divers appuis pour des plants et semences etc..). 15% des OP ont d'ailleurs mis en place des services payants pour leurs membres (fournitures d'intrants biologiques) pour assurer la pérennité de leurs services. Cela reste un enjeu
- Les **résultats commerciaux des OP** (en termes de : types de contrats / marchés / volumes) ont progressé, avec globalement plus de contrats pluriannuels / et plus de volumes vendus dans ces conditions (ce qui permet une stabilité), plus de contrats de CE acheteur finaux, notamment pour du CE biologique, et des moyennes de part des ventes totales sur les marché CE acheteur finaux, qui sont en progression (mais avec pas mal de variations : par OP, par pays, par filière)
- Des **résultats des OP en moyenne à la hausse en termes de mobilisation de préfinancement** (que l'on peut voir globalement par pays et filière).

Au niveau des PNCE, on constate que ces plateformes, encore jeunes, **se maintiennent et progressent très doucement**, avec aussi une **certaine hétérogénéité**, mais leurs **membership augmente que très peu**.

On peut souligner quelques améliorations en termes de gouvernance et capacités administratives comme résultats des formations (notamment pour la plateforme du Mali). Une de leur faiblesse non résolue, est **l'absence de données à leur niveau sur le nombre de producteurs/productrices qu'elles représentent**.

Les plateformes ont fait des efforts pour **améliorer leurs ressources propres avec une augmentation de 50% de leurs cotisations** (les 3 plateformes, sauf Ghana). Mais leurs soutiens financiers extérieurs (dont elles dépendent) sont en baisse, pour toutes les plateformes, d'où des **résultats très mitigés en termes de capacités financières**.

Les plateformes ont **progressé dans leurs fonctions de représentation du secteur et plaidoyer** : avec un gain de visibilité (grâce à des appuis d'Equité pour des sites Web par exemple, grâce à leurs actions de la quinzaine du commerce équitable dans les pays...). Elles ont pu mener des actions de plaidoyer pour lesquelles **elles ont été mieux écoutées**, ce qui montre qu'elles progressent (doucement) comme acteur qui contribue à la promotion du secteur. Mais la route est encore longue pour les consolider.

La plus grande capacité des OP à fournir des services à leurs membres, a certainement contribué à **accroître le niveau d'adoption des pratiques agroécologiques** par les producteurs et les productrices de façon significative offrant ainsi de bonnes perspectives de la contribution du programme Equité à la transition agro écologique.

Toutefois, les **situations sont très variées d'une OP à l'autre**, la plus grande partie des effets positifs sur la transition agroécologique est **concentrée sur quelques OP et/ou sur un nombre limité de pratiques**. Il en est de même pour l'évolution des surfaces en agriculture biologique qui a globalement légèrement baissé mais avec des évolutions variées selon les filières et les pays. **L'atteinte d'un réel changement d'échelle dans l'application des pratiques agroécologiques reste un défi majeur** tant en termes de nombre d'agriculteurs, de diversité des pratiques que de surfaces sur lesquelles ces pratiques sont appliquées. Son atteinte, passe par plusieurs aspects déterminants :

- **Le renforcement des dispositifs d'appuis aux changements de pratiques** mis en place par les OP, de l'élargissement de la palette des alternatives techniques proposées aux agriculteurs et du renforcement de leurs capacités tant méthodologiques que techniques,
- **Une meilleure valorisation de la qualité des produits obtenus**, notamment par l'augmentation globale des surfaces certifiées en agriculture bio (en plus de celle du commerce équitable),
- **Le renforcement et la généralisation des initiatives déjà existantes de production de biofertilisants et biopesticides (répulsifs naturels) pour généraliser l'utilisation** de ce type d'intrants au niveau des membres des OP.

Des évolutions positives sont aussi notées des effets des activités du programme sur la réduction des inégalités liées au genre.

Le taux moyen de participation des femmes et des jeunes à la gouvernance des OP n'évoluent pas vraiment, sauf en Côte d'Ivoire pour les femmes, avec, sans doute, les effets des actions de l'école du Leadership. Mais toutes les OP n'ont pas encore renouvelé leur CA et la situation finale devrait mieux montrer la progression éventuelle de ces critères. On constate quand même **une petite amélioration de la représentation des jeunes** : le **nombre et le pourcentage d'OP qui n'ont aucun jeune dans leur CA est en baisse**.

Un des points positifs, est l'engagement des OP et PNCE pour mener des **actions de plaidoyer ou de formation en faveur de l'égalité de genre**. Une grande majorité des OP analysées mènent des actions en faveur de l'égalité de genre, ce qui est très positif : 25 OP, **presque 85% des OP**. Parmi ces actions : **10 actions de plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre, 2 pour l'accès à l'éducation**, 4 OP ont mis en place en interne **un plan stratégique « genre »**, 5 ont désigné un **responsable genre** au sein de l'OP. Ces actions ne sont pas vraiment comptabilisables comme des « effets » car elles ont été permises par Equité, comme des **activités** et des résultats des divers projets des facilités (par exemple pour les diverses formations données). Il semble cependant que certaines de ces actions pourront provoquer des **changements à plus long termes durables** (par exemple : nomination d'un référent genre au CA, plan stratégique.). Il est très positif de constater que **plusieurs de ces actions sont dirigées à des thématiques importantes pour plus d'égalité de genre** comme l'accès à la terre, ou à l'éducation.

En ce qui concerne **les indicateurs technico-économiques**, quelques tendances globales se dégagent :

- **On observe chez la plupart des OP, une augmentation du % de produits qu'elles captent**. Cela tend à montrer **qu'une meilleure intégration dans les filières de commerce équitable leur permet de capter une plus grande partie de la production de leurs membres**, même si d'autres facteurs peuvent aussi jouer : l'amélioration de la qualité des services prestés, l'amélioration de la gouvernance et donc de la confiance des membres envers leur organisation, etc.
- **Le développement d'AGR complémentaires aux filières principales appuyées et/ou la création d'emplois via des services développés par l'OP en lien avec ces filières qui ont permis à plus de 2000 personnes de développer de nouvelles activités génératrices de revenu, lesquelles sont, en grande partie des femmes et des jeunes**.

Un enjeu central pour les prochains mois et, surtout, de la mesure finale est **donc d'approfondir l'analyse de ces données pour mieux comprendre les effets** du programme (et des projets des OP), notamment en lien avec les aspects suivants :

- Les **corrélations éventuelles entre le degré d'application des pratiques agroécologiques promues et les MB/ha** obtenues.
- Les effets des stratégies des OP, centrées sur des filières spécifiques sur **le degré de spécialisation des parcelles et systèmes de production** et par conséquent sur la productivité globale et la résilience des parcelles (aux effets croissants du changement climatique).
- Les effets de la **certification Bio** (en plus de celle du commerce équitable) sur la productivité des parcelles, en particulier, pour analyser si l'augmentation du prix de vente, compense la baisse éventuelle des rendements

Par ailleurs, ces difficultés qui se sont traduites **par un trop long de travail consacré au suivi évaluation notamment sur le traitement des données**, constituent un **signal de la nécessité de revisiter l'organisation du dispositif de suivi-évaluation** pour améliorer son animation et le rendre plus efficace.

Annexe 1 : Divers services aux membres créés ou renforcés par les OP bénéficiaires d'Equité

PAYS	OP	SERVICES	SERVICE RENFORCE
BURKINA FASO	ASY	Production de pépinière de moringa et mis à disposition aux membres à prix subventionné	
	NUNUNA	Mise en place d'une base de données et la digitalisation des paiements des productrices	
	PROLEF	Service d'épandage de biopesticide dans les vergers	
		Service de compostage, mise à disposition du compost au profit des membres (compost subventionné aux membres)	Service d'entretien des vergers par l'acquisition d'équipements (9 avant et 13 tronçonneuses ; 0 à 4 pulvérisateurs)
	TON	Mise à disposition de biopesticides aux producteurs à partir de l'unité expérimentale de production de biopesticides	
		Mise à disposition des producteurs de plants produits à travers la pépinière à prix subventionné ;	
	PAOLINE	Appui aux femmes travaillant dans l'unité de séchage de mangue à la transformation de fruits et légumes (Oignon, tomate, etc.) pendant l'intercampagne à travers la mise à leur disposition de l'unité de transformation et ainsi les équipements qui s'y trouvent	
	COOPAKE	la mise à disposition du compost issu des déchets de la transformation toujours en cours de réalisation	
		mise place de champs écoles pour un apprentissage de meilleures pratiques agricoles pour augmenter le rendement des vergers d'anacarde et mangue	
	UPROMA BIO	Mise en place d'un site de production de plants de manguiers au profit des producteurs	

PAYS	OP	SERVICES	SERVICE RENFORCE
CÔTE D'IVOIRE	COOP CA CPSL	(Achat de résidus de cabosses de cacao à 10fr le kg)	
	Camaye	Production et fourniture de bio-intrants	
	SCOOPS PCBM		service de fourniture d'intrants bio aux producteurs ;
			location de perches pour la taille et élagage des parcelles des producteurs
	COOP CA KF	Mise en place de la brigade d'entretien (les membres de la brigade sont chargés de faire l'entretien des parcelles des producteurs et sont payés par la coopérative et les producteurs eux-mêmes)	
	ECOOKIM	Mise en place des centres ruraux de services	Production de compost décentralisé
	SCEB	Production et distribution d'arbres d'ombrages aux producteurs	production et fourniture (distribution) d'intrants biologiques (qualité de service avec recrutement d'agents technique notamment 1 responsable bio-fabrique, 1 caissière, construction d'un nouveau bâtiment, acquisition de 4 pulvérisateurs)
	CAYAT	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE COMPOST ET DE BIO PESTICIDE	
ECAKOOG	Production et distribution de plants agroforestiers et fruitiers	Production et fourniture de bio-intrants	
GHANA	BS Abanga	Apiculture et production de miel	
	Global Mamas	Achat de jacinthe d'eau	
	KKFU	Production et utilisation de compost dans les exploitations Agricoles	
	Fanteakw a	Service de formation sur les changements climatiques	
	ACOPPS/A MOPPA	Facilité l'accès au crédit de HPW pour étendre la taille de exploitation	
	PO- ABOCFA	Taille	
	TradeAID	Gestion et remise à niveau des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC)	

PAYS	OP	SERVICES	SERVICE RENFORCE
MALI	FENABE	Services d'appui à la production des plants et à la transplantation des plants de karité(Ce service n'a pas existé avant EQUITE)	Services d'appui à la production des plants et à la transplantation des plants de karité(Ce service n'a pas existé avant EQUITE)
	COPROKA ZAN	L'assurance maladie pour les membres vulnérables (jeunes et vieilles)	l'assurance maladie pour les membres (100 personnes sans spécification)
	USCPY	Service d'appui conseil à 06 coopératives membres pour la production et transplantation des plants de mangue (plants produits par l'OP comme service aux members)	Service d'appui conseil à 06 coopératives membres pour la production et transplantation des plants de mangue (plants produits par l'OP comme service aux members)
	ULPK-D	La mise en place de caution solidaire servant de garantie pour l'accès au crédit de campagne au profit de 12 coopératives de base ;	Production et dotation de 03 OP de base en plants de karité de bonne qualité (3 201 plants) pour la reforestation des zones de collecte biologique ;
TOGO - BENIN	IKPA	vente de jeunes plants cacaoyers	
	ATSEMA WOE	Biofabrique, biopesticide	
		Fourniture de matériel végétal (jeunes plants de cacaoyer, arbre d'ombre et des fruitiers)	
	PROCAB	Vente de jeunes plants cacaoyers	

Annexe 2 : actions réalisées par les OP en faveur de plus d'égalité de genre

PAYS	OP	ACTIONS PLAIDOYER OP	Formation OP
BF	ASY	Sensibilisation de jeunes filles issues des coopératives en faveur de l'accès des femmes au foncier à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme (08 Mars 2022) à travers des actions de communication et de visibilité	
			Formation leadership et entrepreneuriat
			Formation gestion financière
	SCOOPS/PRO-LEF	Création et installation d'une cellule genre	Formation sur le genre et le leadership
	USCOOP-SPBK		Formation axée sur les thématiques de genre et d'inclusion
	USCOOP-SPBK		Formation sur le leadership des femmes et des jeunes et sur la gestion des AGR
	UPROMABIO/HBS	Organisation de forum de sensibilisation dans trois communes pour l'accès des femmes et des jeunes au foncier.	
CÔTE D'IVOIRE	COOP-CA CPSL		Formation des femmes sur la recherche de marchés
	CAMAYE COOP CA		Formation des femmes sur la commercialisation des produits issus des SAF
	SCOOPS PCBM		
	COOP-CA KF		Formation des femmes
	CAYAT		FORMATION DES FEMMES SUR LA GESTION FINANCIERE
Ghana	BS Abanga	Women access to land to establish new coconut farms	
		Alternative livelihood programs targeted at women such as savings and loans, bee keeping etc.	
		Hybrid coconut distributed to women to empower them to establish new coconut farms	
	Global Mamas		trainings (about gender, child labour ...)
			Gender Equity Training
	KKFU	Advocating for women right to access productive lands for farming	
	Fanteakwa	Awareness creation and competence development.	
	ACOPPS/AMOOPA	Farm land accessibility by women and young people for the production of	Leadership/Management Training
	Amendment of ABOCFAs constitution to include more women in the leadership	Train women on alternative livelihood strategies	
	TradeAID	Awareness Creation and Competence Development	
MALI	FENABE	mise en place des activités génératrices de revenus pour soutenir le leadership et l'autonomisation des membres	
	COPROKAZAN	Désigner un responsable genre au sein du CA pour animer toutes les questions relatives à l'intégration du genre et à l'autonomisation des membres	
		Construire dans la cour de la coopérative, une garderie d'enfants pour alléger les tâches des femmes productrices de beurre	Former les membres du CA, CS et l'équipe de gestion aux concepts et l'approche genre pour améliorer leur sensibilité genre afin de faciliter l'intégration du genre dans toutes les actions initiées par de la coopérative ;
	USCPY	Implication et formation des femmes (22) dans la transformation de la mangue séchée, comme AGR ,	
	ULPKS Yiriwasso		Formation sur leadership et entrepreneuriat
ULPK-D	Intégration d'une responsable genre dans le CA	Formation en leadership et sur le genre pour 997 femmes	
TOGO - BENIN	USCPCC Atsemawoe	Formation (29 femmes) Appui-accompagnement / accès à la terre pour des plantations	
	SCOOPS PROCAB	Sensibiliser 25 femmes et 60 jeunes	